

ACCORD CADRE RELATIF AUX EVALUATIONS D'IMPACTS DU
PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE ÎLE-DE-FRANCE 2014-2020
Lot n°1 Evaluation des projets soutenus par le PO sur l'aménagement durable des
territoires, la revitalisation urbaine et l'inclusion sociale

Rapport Final – 27 septembre 2021

Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

En partenariat avec

ASTER Europe 
Appui stratégique et technique à l'action européenne en région

Sommaire

1. RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE DE L'ÉVALUATION	3
1.1 Rappel des éléments de contexte.....	4
1.2 La finalité des travaux d'évaluation.....	6
1.3 Les questions évaluatives	7
1.4 Les différentes phases d'intervention.....	9
1.5 Statut du présent document et sources d'information	10
2. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES	11
2.1 Points clés sur la dynamique d'avancement.....	12
2.2 Questionnements en faveur de la revitalisation urbaine et des continuités écologiques (OS 1 et 3 FEDER).....	17
2.3 Questionnements en faveur des actions ciblées sur les populations marginalisées (OS 2 FEDER et 5 FSE).....	30
2.4 Questionnements ciblés sur les actions en faveur de la lutte contre les discriminations (OS 6 - FSE) 41	
2.5 Questionnements en faveur de la rénovation énergétique – (OS 13 - FEDER).....	49
3. RECOMMANDATIONS	64
3.1 Préambule à la formulation de recommandations	65
3.2 Recommandations stratégiques	67
3.3 Recommandations en matière de mise en œuvre	80
4. ANALYSES DÉTAILLÉES	88
4.1 Bilan des réalisations.....	89
4.2 Logique d'intervention du PO en faveur de l'urbain	117
4.3 Éléments de benchmark	121
5. ANNEXES	129
5.1 Liste des acteurs interviewés	130
5.2 Trames d'entretiens	132



1. RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE DE L'EVALUATION

1.1 Rappel des éléments de contexte

Les enjeux urbains en Île-de-France sont très fortement liés aux caractéristiques du territoire (densité de population, forte urbanisation ...) et incomparables à d'autres territoires français. Certains territoires franciliens sont particulièrement fragilisés par une forte concentration de précarité et de pauvreté, notamment les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

En Île-de-France, les publics tendent à subir discriminations et inégalités. La Région accueille notamment la moitié de la population Rom recensée en France (réparties dans 220 campements, ces derniers étant pour la grande majorité dépourvus d'infrastructures de base). D'autres publics sont également touchés par ces phénomènes, tels que les femmes, les personnes handicapées, les seniors et les immigrés. Le soutien spécifique aux populations Roms migrantes est une spécificité du POR par rapport à d'autres régions françaises et la stratégie régionale de mise en œuvre des fonds européens en tient compte.

Un tiers des franciliens a déjà été victime ou témoin de pratiques discriminatoires, le plus souvent constatées dans le **monde du travail** ou **l'accès au logement**. Les multiples sources d'inégalité observées se traduisent très souvent par un cadre de vie dégradé :

- Un manque d'infrastructures économiques, de commerces et de bureaux, ce qui pèse sur les activités économiques et les services offerts aux citoyens ;
- Une pression démographique, notamment en zone urbaine dense, qui a des effets sur les continuités écologiques et la biodiversité ;
- Une forte précarité énergétique, tant dans les logements sociaux que dans l'habitat privé (330 000 ménages franciliens dépassent le seuil de précarité énergétique et consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses énergétique dans l'habitat) ;
- Une forte présence de la population Rom (11 693 personnes, soit la moitié de la population Rom recensée en France) dans 220 campements, confrontée à de nombreuses difficultés : conditions de vie précaires et très souvent insalubres, accès au marché du travail limité, faible scolarisation des enfants (en lien avec la précarité des conditions de vie), accès limité aux services de santé et administratifs ...

Dans ce contexte, le programme opérationnel régional FEDER-FSE Île-de-France 2014-2020, a mis en œuvre, **via des stratégies d'investissements territoriaux intégrés** (ITI), six objectifs spécifiques (OS 1, 2, 3, 5, 6 et 13) visant à adresser ces enjeux à l'échelle locale par :

- l'amélioration de la diversité des activités économiques, devant conduire à une amélioration du taux d'entreprises, d'équipements économiques et d'équipements publics par habitant dans les territoires concernés ;
- le renforcement des continuités écologiques ;
- la résorption de l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms ;
- l'accompagnement des populations marginalisées telles que les Roms migrants vers les dispositifs d'insertion ;
- la réduction des discriminations et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'amélioration de la performance énergétique du bâti conduisant à une maîtrise des consommations énergétiques et à une baisse des charges.

En termes de mise en œuvre, l'autorité de gestion a privilégié dans le POR Île-de-France un soutien via des **Investissement Territoriaux Intégrés** (par opposition à un axe « urbain »), qui permettent une mise en œuvre flexible visant à proposer des approches stratégiques répondant à des besoins différenciés sur le territoire. Aucune subvention globale n'a été accordée aux Territoires ITI, mais ceux-ci se sont vu accorder **un niveau de délégation des tâches parmi les plus élevés** (au même titre que PACA ou Grand Est). L'autorité de gestion a donc sélectionné **15 territoires ITI** pour porter un Investissement Territorial Intégré (ITI), soit un instrument de territorialisation de l'aide européenne contribuant à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 selon des spécificités locales.

L'Île-de-France a notamment choisi de **mobiliser le FSE via ses dispositifs ITI**, ce qui est un modèle de mise en œuvre rare dans les PO français (seul le PO Picardie a également privilégié cette approche sur 2014-2020). Les stratégies des ITI tiennent compte d'enjeux spécifiques tels que l'intégration des populations roms migrantes, des enjeux de continuités écologiques en milieu urbain, l'accompagnement de populations fragiles, la lutte contre les discriminations ... Le volet urbain mobilise **23 % des crédits UE** du PO, soit 112,5 M€. Au sein de cette enveloppe, la répartition financière entre les thématiques et les territoires a été amenée à évoluer au cours de la programmation. Cette dotation du volet urbain, mise en œuvre au moyen d'investissements territoriaux intégrés (ITI), mobilise **71,8 M€ FEDER et 40,2 M€ FSE**, ce qui marque une progression sensible des moyens dédiés à l'axe urbain par rapport aux précédentes programmations européennes, et répond au constat de l'aggravation des fractures territoriales dans les zones urbaines franciliennes. Le volet urbain mobilise **38,7 % des crédits FEDER disponibles**, soit une part très largement supérieure au seuil (5 %) fixé dans le règlement 1301/2013 relatif au FEDER.

Environ les deux tiers, soit **73 M€** étaient initialement alloués aux six OS ciblant l'**aménagement durable des territoires**, la **revitalisation urbaine** et l'**inclusion sociale**, et concernés par la présente évaluation.

En 2019, un AMI a permis aux ITI Est Ensemble, Plaine Commune et Grand Orly Seine Bièvre d'ouvrir des enveloppes sur les OS 2 et 5 (ciblant les populations marginalisées, sur le FEDER et le FSE) à hauteur de 4,4 M€

Courant 2020, un Appel à Manifestation d'Intérêt AMI « Gestion dynamique » a servi de base à une révision globale de la répartition des enveloppes au sein du volet urbain. L'avancement de la programmation par chaque ITI a été prise en compte pour proposer des rééquilibres financiers et des révisions d'indicateurs, afin d'assurer la gestion de la fin de programmation 2014-2020 dans les meilleures conditions. Le volet urbain mobilise, au 22 janvier 2021, **114,4 M€ UE**, dont **61,8 M€ UE** sont alloués aux six OS ciblant l'**aménagement durable des territoires**, la **revitalisation urbaine** et l'**inclusion sociale**, et concernés par la présente évaluation.

Au 12 janvier 2021, le taux de programmation pour le dispositif ITI est de 61,57 %. Pour les OS du périmètre de l'évaluation (OS 1, 2, 3, 5, 6, et 13), on observe les dynamiques d'avancement suivantes :

- Taux de programmation FEDER : **65 %** ;
- Taux de sélection : **96,73 %** (avec 59,8 M€ UE sélectionnés et 40,2 M€ UE programmés).

Dynamique de programmation par axe

Données AG au 02/03/2021

Axe	OS	Maquette UE	UE programmé	Nombre de projets	Taux de prog. UE
AXE 1 - FEDER	OS 1 – Renforcer la diversité des fonctions dans les QPV	14,1 M€	7,9 M€	16	55,8%
	OS 2 – Résorber l’habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	1,8 M€	/	0	0%
AXE 2 - FEDER	OS 3 – Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	5,5 M€	3,1 M€	6	56,7%
AXE 4 - FSE	OS 5 – Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms vers les dispositifs d’insertion	2,6 M€	1,2 M€	6	44,73%
AXE 4 - FSE	OS 6 – Accroître les actions d’accompagnement et de formation – action visant la réduction des discriminations et la promotion de l’égalité F/H	7 M€	4,2 M€	40	60,2%
AXE 8 - FEDER	OS 13 – Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	30,8 M€	23,8 M€	22	77,2%
TOTAL		61,9 M€	40,2 M€	90	65%









1.2 La finalité des travaux d’évaluation

La présente évaluation vise à rendre compte des impacts des actions soutenues et de l’efficacité de leur ciblage sur les territoires comportant les quartiers prioritaires, ainsi qu’à apporter une plus-value opérationnelle concrète pour la mise en œuvre du programme, mais aussi la préparation de la prochaine génération de programmes européens.

La mission porte sur 4 objectifs principaux :

- Analyser la **cohérence** des actions avec la stratégie du PO et les autres stratégies régionales
- Évaluer l’**efficacité** et l’**efficience** des actions soutenues par rapport aux enjeux du territoire identifiés
- Évaluer les **résultats** et **effets imputables au FEDER et au FSE** dans l’évolution observée sur le territoire
- Alimenter les **réflexions** dans l’élaboration du **programme 2021-2027**.

1.3 Les questions évaluatives

ARTICULATION ENTRE OUTILS DE COLLECTE ET QUESTIONS EVALUATIVES									
Registres évaluatifs	Questions / critères d'évaluation	 Données de suivi & de contexte	 Analyse documentaire	 25 entretiens gestionnaires / partenaires	 25 entretiens porteurs de projet	 Analyse participants dispositifs de formation / insertion	 Entretiens échantillon participants	 Benchmark	 Atelier recommandation
Cohérence des actions	Cohérence avec : - les objectifs pour les territoires identifiés dans le plan d'action du SRCE - les besoins des bénéficiaires	●●	●●●	●●	●●	●	●	●	●●
Efficacité / Impacts	Habitat et transition énergétique :								
	Réduction du nombre de personnes en situation de précarité énergétique dans les territoires visés ? Impacts sur les factures énergétiques ? Quels effets sur le comportement et la consommation des ménages ?	●●	●●●	●●	●●				●
	Impact sur la réduction du nombre de membres des communautés marginalisées vivant dans un habitat précaire et leur insertion sociale ?	●●●	●	●●	●	●	●●	●	
	Insertion et lutte contre les discriminations								
	Les dispositifs facilitent-ils l'accès et la continuité avec d'autres dispositifs d'insertion et de formation professionnelle existants ?	●●	●●	●●	●	●●	●●	●	●
Dans quelle mesure l'acquisition des bases de la langue française a-t-elle un impact sur l'ensemble des risques d'exclusion / discrimination ?			●	●	●●	●●	●●	●	

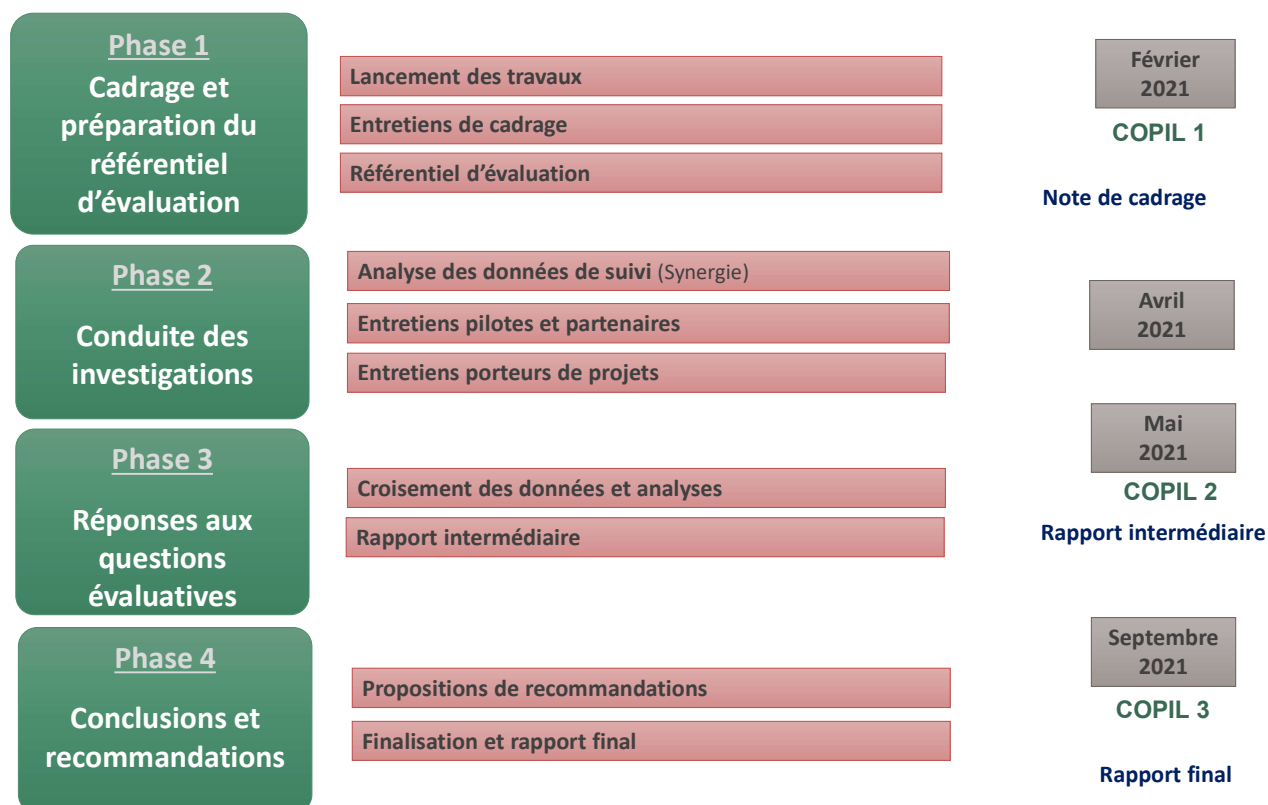
	Effets des projets sur les pratiques des professionnels sensibilisés vis-à-vis des populations marginalisées ?			●	●●	●	●●	●	●
	Effets des projets sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes ? (accès à l'emploi, aux services ...)			●●	●●	●●	●●	●	●
Revitalisation urbaine et continuité écologique									
	Les projets ont-ils permis de : - créer / maintenir des services de proximité et un tissu associatif et/ou d'entreprise ? - de répondre aux besoins locaux des habitants (maison de santé, crèches, activités socioéducatives ...) et à la dynamique de développement des quartiers ?	●●	●●	●●	●			●	
	Dans quelle mesure les projets ont contribué à la restauration, à la remise en état, ou à la création de continuités écologiques et à la préservation de la biodiversité ?	●●●	●●●	●●	●●			●●	
Plus-value	Les fonds FEDER-FSE ont-ils permis de financer des projets innovants ?	●●●	●●●	●●●	●●			●	●
	Quels effets sur les actions des projets financés ?	●●●	●●●	●●●	●●			●	●
LEGENDE : CONTRIBUTION ●●● TRES IMPORTANTE ●● IMPORTANTE ● CIBLEE A LA REPOSE A LA QUESTION EVALUATIVE									

1.4 Les différentes phases d'intervention

La méthodologie d'intervention s'articule autour de 4 phases :

- **Phase 1** (Février 2021) : le cadrage et la préparation de l'évaluation. Elle vise à préparer la conduite des travaux afin de s'assurer que les partis pris méthodologiques permettront de répondre aux questionnements posés. Outre la collecte des données et les entretiens de cadrage, cette phase a permis de concevoir le référentiel d'évaluation (questionnements clés, critères d'évaluation, guides d'entretiens, identification des acteurs à interviewer) ;
- **Phase 2** (Avril 2021) : la conduite des investigations et la réponse aux questions évaluatives. Il s'agit de la phase centrale de l'évaluation qui combine tant des analyses quantitatives que des approches plus qualitatives ;
- **Phase 3** (Mai 2021) : la réponse aux questions évaluatives. Le croisement de ces différentes investigations menées en phase permet d'apporter les éléments de réponses aux questions formulées par le commanditaire.
- **Phase 4** (Septembre 2021) : outre la comparaison les initiatives observées en matière d'ITI au sein d'autres AG (benchmark), la dernière phase de l'évaluation a vocation à proposer les pistes d'évolution et recommandations pour alimenter les réflexions de l'AG dans le cadre du prochain PO 2021-2027.



Schéma récapitulatif des phases d'interventions








1.5 Statut du présent document et sources d'information

Les travaux présentés dans le cadre de ce rapport final s'appuient principalement sur 6 types d'investigations :

1. **Des analyses** documentaires : PO, RAMO, documents cadre : stratégies régionales, dossiers d'opérations etc... ;
2. **Un bilan physico-financier** réalisé à partir de données transmises par la Région Île-de-France (extraction Synergie au 12 janvier 2021) ;
3. **Des entretiens auprès des pilotes** (Services Région : Directions Opérationnelles et Fonds Européens) ;
4. **Des échanges avec les Territoires - ITI** (cf. liste en annexes) ;
5. **Des entretiens auprès des porteurs de projets** (cf. liste en annexes)
6. **Une analyse des modalités de mise en œuvre de l'urbain observées dans d'autres région**

Dans un souci de clarté **les réponses aux questions évaluatives sont présentées au sein d'une partie dédiée** ( **Chapitre 3**), distincte du  **Chapitre 4** consacré aux analyses détaillées. Cela permet de bien distinguer les éléments relevant de l'analyse ou du constat.

Ainsi le rapport est organisé de la manière suivante :

- ▶ la première partie introductive doit permettre de clarifier les objectifs et finalités de l'étude, de les replacer dans le contexte, et d'explicitier la méthodologie mise en œuvre ( **Chapitre 1 et 2** : cf. pages précédentes).
- ▶ le  **Chapitre 3** est consacré à la réponse aux questions évaluatives, reprenant de manière synthétique les éléments essentiels des analyses détaillées. Cette partie est structurée sous forme de questions posées par le commanditaire dans le cahier des charges.
- ▶ le  **Chapitre 4** compile les analyses détaillées produites dans le cadre de la présente étude : DLI, bilan des réalisations, éléments de benchmark. L'organisation au sein de cette partie se fait par type d'analyse.
- ▶ Le  **Chapitre 5 « recommandations »** identifient les pistes de réflexions sur le plan stratégique et opérationnel (mise en œuvre).
- ▶ enfin, le  **Chapitre 6 « Annexes »** rappelle les principaux outils mobilisés : guide d'entretiens, liste des acteurs sollicités, etc...



2. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

2.1 Points clés sur la dynamique d'avancement

> Des enjeux urbains incomparables à d'autres territoires français

Un tiers des franciliens a déjà été victime ou témoin de pratiques discriminatoires, le plus souvent constatées dans le **monde du travail** ou l'**accès au logement**. Les multiples sources d'inégalité observées se traduisent très souvent par un cadre de vie dégradé. Plusieurs constats ont été ici mis en exergue :

- un manque d'infrastructures économiques, de commerces et de bureaux, ce qui pèse sur les activités économiques et les services offerts aux citoyens ;
- une pression démographique, notamment en zone urbaine dense, qui a des effets sur les continuités écologiques et la biodiversité ;
- une forte précarité énergétique, tant dans les logements sociaux que dans l'habitat privé (330 000 ménages franciliens dépassent le seuil de précarité énergétique et consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses énergétique dans l'habitat) ;
- une forte présence de la population Rom (11 693 personnes, soit la moitié de la population Rom recensée en France) dans 220 campements, confrontée à de nombreuses difficultés : conditions de vie précaires et très souvent insalubres, accès au marché du travail limité, faible scolarisation des enfants (en lien avec la précarité des conditions de vie), accès limité aux services de santé et administratifs ...

Pour répondre à ces enjeux et permettre des interventions adaptées aux spécificités des territoires d'Ile de France le POR Île-de-France a privilégié :

- **un soutien via le dispositif ITI** (vs Axe « urbain ») pour plus de flexibilité, afin de prendre en considération les besoins et spécificités des 15 territoires franciliens retenus : a titre informatif, 12 PO métropolitains sur 22 se sont appuyés sur des ITI ;
- **la mobilisation de crédits FEDER et FSE** : à titre informatif, seuls 2 PO métropolitains ont retenu cette approche (Île-de-France et Picardie).

> Une part dédiée à l'urbain supérieure aux obligations règlementaires mais qui demeure modeste au regard de l'importance des enjeux observés sur le territoire francilien

Sur le plan financier, le volet urbain mobilise **23 % des crédits UE** du PO, soit 114 M€ : dont plus de la moitié (soit **61,8 M€**), alloués aux 6 objectifs spécifiques qui structurent le périmètre de l'évaluation (OS 1, 2, 3, 5, 6 et 8).

Ainsi, les montants prévus par l'AG Île-de-France **s'avèrent nettement supérieurs à l'obligation de 10 %¹** des crédits que les AG devaient consacrer au titre du développement urbain conformément à l'accord de partenariat France. Si ces crédits sont relativement appréciés localement car ils permettent de garantir une

¹ Règlement UE 1301/2013 = 5% minimum et Accord de Partenariat France = 10% minimum

enveloppe financière et d'adapter les actions aux spécificités territoriales, il semble néanmoins important de relativiser leur poids notamment au regard des budgets des EPCI.

Les données indiquées dans le tableau ci-après montrent que les crédits européens fléchés en direction des ITI ne représentent **qu'une faible part de financement au regard des budgets annuels des EPCI**²² : 0,20 % si l'on réalise l'analyse uniquement sur le périmètre d'évaluation et 0,38% en prenant en considération l'entièreté des thématiques ciblées par les ITI.

Ainsi, même si la part des crédits FEDER-FSE consacrés à l'urbain apparaît plus importante en Île-de-France qu'ailleurs, elle demeure néanmoins relativement limitée au regard des ressources des EPCI et de l'importance des enjeux en matière de développement urbain présents sur le territoire régional.

Comparaison maquette FEDER-FSE/budget des EPCI portant les ITI

EPCI	Maquette UE totale ITI	Maquette périmètre d'étude ITI	Budget EPCI	% Maquette Totale/budget	% Maquette périmètre étude/budget
CA Cergy-Pontoise	6 397 044 €	2 721 008 €	254 000 000 €	0,36 %	0,15 %
CA Cœur d'Essonne	5 951 367 €	2 567 200 €	179 000 000 €	0,47 %	0,20 %
CA Melun Val de Seine	6 126 232 €	3 793 717 €	100 000 000 €	0,88 %	0,54 %
CA Roissy Pays de France	8 274 647 €	3 605 629 €	392 000 000 €	0,30 %	0,13 %
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	4 820 000 €	2 620 000 €	350 000 000 €	0,20 %	0,11 %
EPT Paris Terre d'Envol	7 647 680 €	6 379 751 €	215 000 000 €	0,51 %	0,42 %
EPT Plaine Commune	12 566 172 €	7 652 941 €	523 000 000 €	0,34 %	0,21 %
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	9 241 588 €	7 240 214 €	440 000 000 €	0,30 %	0,24 %
EPT Est Ensemble	11 859 190 €	7 439 368 €	335 000 000 €	0,51 %	0,32 %
EPT Grand Paris Grand Est	7 061 265 €	4 964 563 €	141 000 000 €	0,72 %	0,50 %
EPT Grand Paris Sud Est	4 751 170 €	1 915 000 €	253 000 000 €	0,27 %	0,11 %
EPT Vallée Sud Grand Paris	7 761 416 €	3 878 633 €	352 000 000 €	0,31 %	0,16 %
Grand Paris Seine et Oise	7 121 635 €	2 952 728 €	346 000 000 €	0,29 %	0,12 %
Grand Paris Sud	4 035 176 €	1 702 400 €	451 000 000 €	0,13 %	0,05 %
Ville de Paris	10 766 966 €	2 439 062 €	-	-	-
Total / Moyenne*	114 381 548 €	61 872 213 €	4 331 000 000 €	0,38 %	0,20 %

Sources : données de suivis Région IDF (maquette) – budgets EPCI : dernières données publiques : 2019 ou 2020

> Un niveau de sélection conforme aux objectifs mais un décalage en matière de programmation

L'avancement des mesures ITI sur les enjeux « d'aménagement durable des territoires, revitalisation urbaine et inclusion sociale » présente une dynamique positive même si l'approche de la clôture du programme va nécessiter de redoubler les efforts pour finaliser l'instruction des dossiers.

²² Analyse réalisée hors ville de Paris compte tenu du poids important de son budget annuel (10 milliards d'euros)

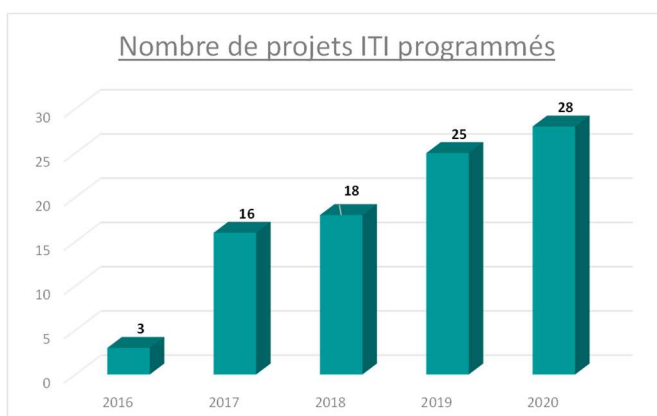
Au 31 décembre 2020, **la maquette prévue était quasiment entièrement mobilisée** : plus de 96 % des crédits européens³ ont été sélectionnés au sein des ITI et aucun territoire n'a été confronté à une défaillance ou un blocage important : à titre informatif, tous les EPCI affichent un taux de sélection des crédits FEDER élevés (> à 85 %), venant ainsi confirmer les choix de sélection des ITI qui ont prévalu en 2014.

Plusieurs éléments viennent en partie expliquer ces constats :

- des **besoins importants** identifiés au sein des territoires ;
- des **spécificités de mise en œuvre** qui ont un impact sur la sélection des projets : le fait d'avoir structuré la mise en œuvre en s'appuyant sur des appels à projet thématique ainsi que d'un appel à projet « gestion dynamique des crédits » a contribué à sécuriser les enveloppes et la sélection des projets ;

On observe en revanche un décalage concernant la programmation des dossiers : les 90 projets programmés à ce jour⁴

mobilisent 65 % des crédits UE alloués aux OS 1, OS 2, OS 3, OS 5, OS 6 et OS 13, soit **67 % des crédits FEDER** (sur 45 projets) et **56 % des crédits FSE** (sur 45 projets).



Ainsi, pour finaliser la programmation des efforts importants en matière d'instruction devront être déployés au cours de l'année 2021 afin de programmer l'entièreté de l'enveloppe. Le rythme de programmation observé ces 3 dernières années est d'environ 25 dossiers par an. Ce dernier devra être, *a minima*, doublé en 2021 pour être cohérent avec les objectifs.

> Un niveau d'avancement qui varie selon les thématiques d'intervention et les territoires

Le taux de programmation des crédits alloués aux territoires cache en effet certaines **disparités** dans la consommation des crédits (selon les thèmes d'interventions et les territoires).

Sur le plan thématique :

- l'OS 13 ciblé sur la « rénovation énergétique des logements sociaux » a concentré une part importante des crédits et connu une programmation particulièrement dynamique (75 % de l'enveloppe programmée, 27% certifiés) ;
- l'avancement des OS 1 « équipements publics dans les QPV », OS 3 « réduction des pressions anthropiques », OS 5 « insertion population marginalisée » ou OS 6 « lutte contre les discriminations » enregistrent des niveaux d'avancement similaires, soient compris entre 55 et 63% ;

³ Sur les 6 OS du périmètre de l'évaluation

⁴ La présente évaluation s'appuie sur les données Synergie au 12 janvier 2021.

- l'OS 2 « habitat précaire des populations marginalisées » accuse en revanche un retard important en matière de programmation même si les taux de sélection laissent présager des perspectives encourageantes.

Chiffres clés d'avancement par OS

		MAQUETTE			SELECTION		PROGRAMMATION			CERTIFIE			
		UE	Coût Total	Taux UE	Montant UE sélectionné	Taux de sélection	Nb. d'opérations programmées	UE	Coût Total	Taux Prog UE	CT	Taux certif.	
Données au 12.01.2021													
IDF - Urbain													
AXE 1	OS1	PI09b-OS1	14 146 000,00 €	28 292 000,00 €	50%	13 939 608,89 €	99%	17	7 888 077,27 €	25 066 714,95 €	56%	13 473 865,69 €	48%
	OS2	PI09b-OS2	1 798 562,00 €	3 597 124,00 €	50%	1 482 755,45 €	82%	0	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Axe 2	OS3	PI06d-OS3	5 499 999,00 €	10 999 998,00 €	50%	5 284 749,29 €	96%	6	3 333 930,08 €	8 614 401,20 €	61%	1 508 512,50 €	14%
Axe 4	OS5	PI09ii-OS5	2 635 200,00 €	5 270 400,00 €	50%	2 738 825,38 €	104%	7	1 441 850,82 €	3 246 290,66 €	55%	672 674,96 €	13%
	OS6	PI09iii-OS6	6 992 452,81 €	13 984 905,62 €	50%	6 181 940,54 €	88%	38	4 406 307,49 €	9 793 209,06 €	63%	1 741 790,62 €	12%
Axe 8	OS13	PI04c-OS13	30 800 000,00 €	61 600 000,00 €	50%	30 222 050,31 €	98%	22	23 117 189,26 €	88 572 153,21 €	75%	16 622 653,06 €	27%
TOTAL			61 872 213,81 €	123 744 427,62 €		59 849 929,86 €	97%	90	40 187 354,92 €	135 292 769,08 €	65%	34 019 496,83 €	27%

Selon les territoires :

Les disparités en matière d'avancement de la programmation s'observent également au sein même des ITI. Si certains ont, à ce jour, entièrement programmé leur enveloppe (CA Cergy Pontoise, Ville de Paris), d'autres apparaissent en retrait (Roissy Pays de France, Plaine Communes), même si dans la majorité des situations, l'instruction de quelques projets importants prévus au cours de l'année 2021 va permettre de consommer les enveloppes dédiées. La maturité des projets (certains projets nécessitent parfois plusieurs années de réflexions préalables), les évolutions législatives (Loi NOTRe ayant eu des impacts sur l'organisation des collectivités locales) ainsi que les moyens humains et compétences dédiées à l'information/animation permettent d'expliquer les écarts d'avancement observés selon les territoires.

Dynamique d'avancement selon les ITI (janvier 2021)

ITI	Maquette	Taux de sélection	Programmé	Taux de programmation
CA Cergy-Pontoise	2 721 008,26 €	100,0%	2 721 008,26 €	100,0%
Ville de Paris	2 439 062,00 €	100,0%	2 439 057,91 €	100,0%
EPT Vallée Sud Grand Paris	3 878 633,00 €	98,2%	3 809 363,00 €	98,2%
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	1 915 000,00 €	100,0%	1 700 000,00 €	88,8%
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	7 240 214,00 €	90,6%	6 317 277,02 €	87,3%
EPT Est Ensemble	7 439 368,00 €	104,4%	6 319 749,72 €	85,0%
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	2 620 000,00 €	84,7%	1 827 063,37 €	69,7%
EPT Grand Paris Grand Est	4 964 563,00 €	92,4%	3 356 602,86 €	67,6%
CA Melun Val de Seine	3 793 716,55 €	92,9%	2 365 439,91 €	62,4%
Grand Paris Seine et Oise	2 952 728,00 €	94,8%	1 808 509,23 €	61,2%
EPT Paris Terre d'Envol	6 379 751,00 €	97,1%	3 053 322,00 €	47,9%
Grand Paris Sud	1 702 400,00 €	100,0%	802 400,00 €	47,1%
CA Cœur d'Essonne	2 567 200,00 €	100,0%	1 057 352,97 €	41,2%
EPT Plaine Commune	7 652 941,00 €	99,3%	1 789 346,01 €	23,4%
CA Roissy Pays de France	3 605 629,00 €	95,2%	811 234,39 €	22,5%
TOTAL	61 872 213,81 €	96,7%	40 177 726,65 €	64,9%

Ces constats transversaux ont indéniablement des incidences sur les résultats et impacts des financements européens observables à ce jour.

Dans un souci de clarté, le chapitre suivant « réponses aux questions évaluatives » a été organisé par thématiques d'intervention :

- > revitalisation urbaine et continuités écologiques - OS 1 et 3 (FEDER) ;
- > actions en direction des populations marginalisées - OS 2 (FEDER) et OS5 (FSE) ;
- > lutte contre les discriminations - OS 6 (FSE) ;
- > rénovation énergétique des logements sociaux - OS 13 (FEDER)

2.2 Questionnements en faveur de la revitalisation urbaine et des continuités écologiques (OS 1 et 3 FEDER)

RAPPEL DES QUESTIONS POSEES :

- > **Quelle cohérence des interventions avec les objectifs** pour les territoires identifiés dans le plan d'action du SRCE et les besoins des bénéficiaires ?
- > **Les projets ont-ils permis de :**
 - **créer / maintenir des services de proximité et un tissu associatif et/ou d'entreprise ?**
 - **de répondre aux besoins locaux des habitants** (maison de santé, crèches, activités socioéducatives ...) **et à la dynamique de développement des quartiers ?**
- > **Dans quelle mesure les projets ont contribué à la restauration**, à la remise en état, ou à la création de continuités écologiques et à la préservation de la biodiversité ?
- > **Quelle plus-value des cofinancements FEDER ?** Les fonds ont-ils permis de **financer des projets innovants ?**

Réponse synthétique :

L'objectif spécifique (OS) 1 du programme opérationnel (PO) Île-de-France vise au renforcement de la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires en axant son soutien sur l'accroissement des activités économiques, l'amélioration de l'ouverture des équipements publics aux habitants des ITI et en favorisant l'attractivité des quartiers. Cet OS connaît une programmation en évolution (55,8 %) avec un taux de sélection des opérations par les ITI qui atteint les 100 % dans 11 des 12 territoires ayant retenu cet OS.

Sur les **16 opérations programmées**, 13 répondent aux critères de l'objectif de réalisation concernant les réhabilitations ou constructions d'équipements innovants et structurants permettant de dépasser de 30 % la cible visée initialement. La **principale difficulté** sur ces opérations s'avère être la **lourdeur du montage, qui rend pertinente la pré-identification des projets** en amont pour pouvoir déposer les dossiers de demande d'aide dans les échéances du PO.

Les réalisations sont **diversifiées** et correspondent aux priorités spécifiques des territoires urbains : 8 opérations contribuent à l'accompagnement à la création d'entreprises, dans l'emploi ou l'insertion, 5 projets permettent la création d'équipements publics en matière de santé, garde d'enfants ou d'équipements socio-culturels polyvalents et 2 projets portent sur l'aménagement urbain renforçant l'attractivité des quartiers. Ces opérations permettent **d'améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants**. Leur positionnement dans les QPV permet de **répondre aux besoins de leur population, tout en ouvrant les quartiers vers le reste de la population des villes**, favorisant ainsi une mixité inter-quartiers et contribuant à la **valorisation de leur image**.

Si elles permettent de tisser du lien social, les effets dans ce domaine ont été limités par la crise sanitaire qui est venue impacter directement plusieurs de ces équipements.

L'OS 3, dont la vocation est de favoriser la continuité écologique des trames vertes et bleues dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, connaît également une dynamique de programmation satisfaisante et le niveau de sélection des projets par les ITI amène à couvrir 96 % du montant de l'enveloppe financière de l'axe 2. Les **6 opérations soutenues** favorisent les **continuités écologiques de la trame verte et bleue (TVB) identifiées comme prioritaires dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**. Si la contribution en termes de **traitement des obstacles ou points de fragilités** est satisfaisante par rapport à la cible du PO, elle reste limitée au regard de l'objectif régional qui s'élève à 1 168. Ces opérations présentent des effets en **matière de renaturation des berges, d'amélioration du cycle de l'eau, de renaturation en ville, de valorisation des espaces verts et de préservation des réservoirs de la biodiversité**. Elles contribuent, par ailleurs, à **l'atténuation du réchauffement climatique** (lutte contre l'effet d'îlot de chaleur, stockage et séquestration du CO2...) et confortent **l'attractivité de ces quartiers**. Les **résultats restent en revanche difficiles à mesurer**, les actions d'observations n'étant pas envisagées dans le cadre des opérations. De même, l'appui à l'information et à la sensibilisation dans le cadre de ces opérations aurait pu être plus soutenu dans le cadre du FEDER, mais la complexité de justification des dépenses a été ressentie comme un frein par les porteurs de projets.

Pour ces deux OS, la **valeur ajoutée du FEDER** se justifie par le **renforcement de la qualité** des opérations et la **plus grande envergure** donnée aux opérations.

Sans poser d'exigences fortes de sélection, le volet ITI des PO a permis de répondre aux priorités des territoires et à développer **des projets de qualité en privilégiant la complémentarité avec les orientations des autres outils régionaux et locaux stratégiques**, tels que les contrats de ville, la stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation, le schéma régional de cohérence écologique, le plan régional de santé...

1. LA CONTRIBUTION DU FEDER EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ DES FONCTIONS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES (OS1)

> Une dynamique de programmation encourageante et en progression en matière de diversification des fonctions dans les quartiers prioritaires (OS1)

Face au constat de disparités entre les quartiers, l'objectif spécifique (OS) 1 du programme opérationnel d'Ile-de-France a été orienté afin d'améliorer la mixité fonctionnelle des quartiers prioritaires, notamment en y accroissant la part des activités économiques, en renforçant les équipements publics et leur ouverture aux habitants des quartiers et en favorisant l'attractivité de ces quartiers.

12 territoires urbains sur 15 ont retenu cette thématique dans le cadre de leur investissement territorial intégré (ITI). Les enveloppes affectées à cet OS varient fortement d'un territoire à l'autre, allant de 32 000 € à 2,4 M€. ([Cf. tableau d'avancement de l'axe 1](#))

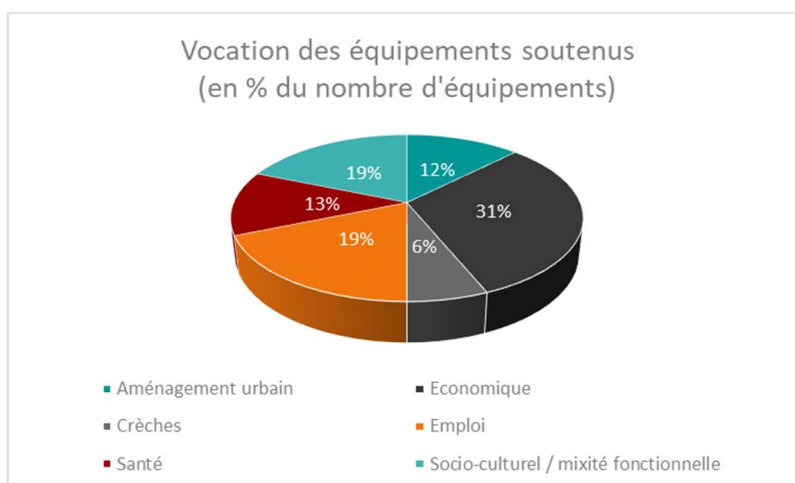
Au 12 janvier 2021, **55,8 % de l'enveloppe** est programmée à ce jour, soit 7,888 M€ sur une enveloppe maquettée de 14,146 M€. Neuf territoires avaient démarré la programmation de cette enveloppe et cinq d'entre eux avaient atteint une programmation totale de leur enveloppe (EPT Paris Terre d'Envol, EPT Est Ensemble, EPT Vallée Sud Grand Paris, Grand Paris Seine et Oise, Ville de Paris).

Les prévisions de programmation restent néanmoins très bonnes, puisque le taux de sélection atteint les 100 % de l'enveloppe.

16 opérations sont programmées et sept projets supplémentaires ont été sélectionnés et en attente d'instruction. Ces opérations d'équipement et d'aménagement ont des orientations diversifiées, ce qui se justifie par la vocation des ITI de répondre aux besoins spécifiques des territoires urbains :

Parmi ces opérations programmées, on recense :

- 5 opérations à vocation économique,
- 3 opérations en lien avec la recherche d'emploi et la formation,
- 3 équipements socio-culturels et/ou à vocation multifonctionnelle,
- 2 projets concernant la santé,
- 1 crèche,
- 2 aménagements urbains favorisant l'accessibilité des quartiers.



> **Un objectif en nombre d'équipements innovants et structurants largement atteint pour l'OS 1**

Le PO fixait **une cible de 10 réhabilitations et/ou de constructions d'équipements** innovants et structurants pour la période 2014-2020. Parmi les 16 opérations programmées, 13 sont considérées comme innovantes et structurantes, amenant ainsi à **un dépassement de la cible puisque le taux de réalisation atteint 130 %**.

Le principal frein à la réalisation des opérations sur cet OS s'avère être **la lourdeur du montage des opérations**. De ce fait, **la pré-identification des projets s'est avérée pertinente**, car elle favorise l'anticipation. Certaines opérations ont parfois connu des restructurations lourdes des projets initiaux avant d'être déposés (ex : création d'un tiers-lieu favorisant l'accès à l'art et à la culture au sein du quartier prioritaire sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est), qui peuvent expliquer le dépôt tardif des dossiers.

Les quelques abandons de projets recensés sont souvent liés à des délais de réalisation inadaptés au regard du calendrier ITI ou à l'abandon du projet par les opérateurs (ex : Maison de santé d'Alfortville à la suite de difficultés de partenariat). Ces opérations ont néanmoins été remplacées par d'autres projets.

Dans certains cas (comme sur le projet de Centre des quartiers d'affaires de l'agglomération de Melun - Val de Seine), les projets ont connu une évolution avec un budget à la baisse permettant **la sélection de projets supplémentaires, ce qui peut justifier le dépassement de la cible initiale**.

Des opérations structurantes : Quelle que soit la thématique traitée dans le cadre de l'OS 1, les opérations soutenues présentent une envergure importante et une finalité contribuant au développement de l'activité dans les quartiers, au renforcement de leur dynamique et à leur attractivité.

Le caractère innovant peut, en revanche être plus difficile à qualifier. En fonction des projets, il a pu se justifier par :

- Le caractère novateur ou la fonction innovante de tout ou partie du projet à l'échelle du territoire (ex : Crèche des Trois Rivières à vocation d'insertion professionnelle),
- Le déploiement d'activités nouvelles au sein d'un quartier (ex : création d'un pôle de développement entrepreneurial « Le Plateau » à Montfermeil),
- Le caractère multifonctionnel (ex : Pôle intégré Cours des Dames hébergeant une résidence habitat jeunes, un incubateur d'entreprises et un restaurant)
- L'expérimentation de nouvelles techniques dans le cadre des travaux (ex : mise en place d'une ventilation intelligente et techniques d'efficacité énergétique nouvelles lors de la réhabilitation du bâtiment de la Cité des métiers de Choisy-le-Roi)

> **Une contribution à la création et au maintien de services favorisant le développement d'un tissu d'entreprises et l'insertion des habitants dans le monde du travail**

Le diagnostic du PO mettait en avant le fait que les zones sensibles urbaines étaient moins dotées que les autres zones urbaines, en commerces et équipements économiques. Dans le cadre de l'OS 1, le soutien du FEDER a été particulièrement orienté dans deux directions :

- la création des structures d'accompagnement à la création d'entreprises,
 - le développement de structures favorisant l'insertion professionnelle.
- **L'accompagnement à la création d'entreprise et le développement de l'entrepreneuriat** : La Stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEII) met en évidence une offre

riche et foisonnante publique et privée d'accompagnement à la création d'entreprise, mais reconnaît que le parcours du créateur – repreneur reste à améliorer en raison d'une offre insuffisante de lieux d'accueil à un prix attractif et d'un manque de visibilité et de lisibilité pour les entreprises de l'offre d'accompagnement, et cela tout particulièrement dans les quartiers politiques de la ville où un effort particulier doit être réalisé.

Trois opérations (Pôle de développement entrepreneurial de Montfermeil « Le Plateau » EPT Grand Paris Grand Est), les Centre d'affaires des quartiers « L'Atelier » de Melun et de Dammarie-Les-Lys (CA Melun Val de Seine) et la Maison de l'entrepreneuriat à Fontenay-aux-Roses (EPT Vallée Sud Grand Paris) ont ainsi permis **la création d'équipements d'accueil, de suivi des créateurs et de coordination des partenaires de la création d'entreprise**. Pour deux d'entre elles, les projets ont permis de **renforcer l'offre d'hébergement des jeunes entreprises, d'ouvrir un espace de coworking**. Ces structures favorisent le rapprochement d'acteurs de la création d'entreprises. Une d'entre elle, accueille également le dispositif Entrepreneur #Leader de la Région Ile-de-France. Ces équipements s'inscrivent dans une **logique intégrée**. Au-delà du FEDER mobilisé pour la création et l'aménagement des locaux, **ces structures mobilisent du FSE** sur des actions d'animation et des dispositifs de soutien à la création d'entreprise et au suivi des jeunes créateurs, qui visent sur la période du programme, **plus de 1 000 personnes**. Si ces structures visent généralement un public sur l'ensemble des territoires des ITI, des engagements sont pris pour accompagner les personnes issues des QPV.

- **Le développement des structures favorisant l'insertion professionnelle** : Un des enjeux du diagnostic de la période 2014-2020 était de concentrer les moyens au profit des publics cumulant les handicaps ou l'exclusion sociale pour favoriser leur intégration professionnelle et sociale afin de réduire les inégalités et la pauvreté dans les territoires de la géographie prioritaire francilienne.

Cinq opérations (dont deux portant sur le même site) se sont inscrites dans cette orientation : Deux d'entre elles (Cité des métiers de Choisy le Roi (EPT Grand Orly Seine Bièvre) et la Maison de l'Emploi de Saint-Ouen (EPT Plaine Commune)) s'inscrivent dans une logique d'accompagnement à l'orientation et à la recherche d'emploi. Les deux autres projets ont eu pour vocation d'étendre et / ou d'aménager les locaux de structures d'Insertion par l'Activité Economique (association Energie de Clichy-sous-Bois (EPT Grand Paris Grand est) et Emmaüs Défi (Ville de Paris), dans l'optique d'accroître leur capacité d'accueil de personnes en parcours d'insertion. L'association Energie a ainsi pu ouvrir, avec le soutien du FSE, un atelier de chantier d'insertion sur les métiers de la petite enfance accueillant **23 personnes** et l'extension et la diversification de la base d'activités d'Emmaüs Défi permet de passer de 140 personnes en insertion à **200 personnes**.

> Une réponse aux besoins locaux des habitants

- **Une réponse en matière de santé** : En Ile-de-France, le Plan régional de santé de l'ARS met en avant une densité en médecins généralistes inférieure à la moyenne nationale. La région se situe au deuxième rang des régions les moins dotées avec une densité de 79 pour 100 000 généralistes (contre 93 pour 100 000 en France métropolitaine). Cette situation est similaire pour les professions

paramédicales. Pour les spécialistes, si la densité est plus forte en Île-de-France que dans le reste de la France, le constat est à nuancer par des inégalités territoriales fortes.

Les **deux opérations** soutenues par le FEDER contribuent ainsi à réduire les déserts médicaux pouvant exister tant en Seine-et-Marne que dans le département du Val de Marne. La maison médicale Pluridisciplinaire de Valenton (EPT Orly Seine Bièvre) et le pôle santé de la Rochette (CA Melun Val de Seine) sont situés respectivement d'après le zonage Médecins 2018 de l'ARS, en zone d'intervention prioritaire et en zone d'action complémentaire. Les deux projets sélectionnés par les ITI à Villetaneuse et Dammarie-les-Lys se situent également dans ces zonages.

La corrélation du FEDER avec la démarche régionale de l'ARS renforce l'impact local du FEDER et contribue par ailleurs aux objectifs régionaux en matière d'accès aux soins.

Si les fonds FEDER ne sont soumis à aucune exigence précise dans le domaine de la santé, le soutien complémentaire de ces projets par l'ARS exige des engagements spécifiques sur la qualité du service qui permettent de renforcer l'accès aux soins pour les patients : amplitude des horaires d'ouvertures au public, accès à des consultations de soins non programmés, coordination entre les différents professionnels de la structure, notamment grâce à un système d'information partagé. **Les effets du FEDER peuvent par ailleurs être démultipliés dans le cadre d'une démarche stratégique du territoire ITI et d'une volonté forte des communes**, comme le montre l'exemple de la commune de La Rochette.

ZOOM SUR L'APPROCHE SANTE DE L'ITI DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN VAL DE SEINE

Si l'approche « santé » restait vague dans la stratégie de l'ITI, elle s'est depuis fortement renforcée avec la construction d'un contrat local de santé qui encourage notamment la création de maisons de santé dans le cadre de son objectif 1 « Renforcer la densité médicale grâce à de nouveaux projets d'exercice et d'installation par les professionnels de santé et les internes en médecine ». Le contrat local de santé, outil porté par la Communauté d'agglomération et l'ARS, favorise les dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions au plus près de la population.

La contribution du FEDER s'est donc inscrite dans un cadre stratégique précis qui permet de démultiplier les effets du projet.

La dynamique mise en place au niveau du pôle Santé de La Rochette, porté par la commune, et les conditions attractives offertes aux professionnels de santé (loyers modérés, mutualisation du secrétariat, entretien des locaux pris en charge par la commune) a ainsi permis d'accueillir 4 médecins généralistes, 1 phlébologue, 1 cardiologue et 2 infirmiers. **Le projet a fait l'objet de deux extensions au regard de la demande accrue des médecins que la commune peinait à faire venir auparavant.** Par ailleurs, l'implantation de la maison médicale a eu, par ailleurs, **un effet incitatif pour attirer d'autres professionnels de la santé** qui sont venus ensuite s'implanter dans la commune, sur la base de fonds privés.



➤ **Une réponse aux besoins en matière de garde d'enfants, tout en privilégiant le retour à l'emploi des parents**

Pour une ville, les modes d'accueil de la petite enfance contribuent à l'ancrage des familles et à la cohésion sociale sur la commune. L'action municipale est fortement sollicitée pour soutenir le développement de l'offre de services en direction des jeunes enfants qui s'impose progressivement comme une « obligation » faite aux collectivités qui s'inscrit dans une logique de « service public ».

La difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants, en particulier pour les cheffes de famille monoparentale, constitue un frein majeur de retour à l'emploi : selon un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), seuls 3 % des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche, les tarifs restant trop élevés pour ces familles. Or, la création de modes d'accueil adaptés aux contraintes des personnes vivant dans les quartiers prioritaires est une condition même de leur insertion professionnelle. **Les contrats de ville intègrent des orientations dans ce sens afin de permettre à ces familles de concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale. Le FEDER vient en appui, sur la base des orientations des contrats de veille, pour favoriser la création de nouvelles places en crèche, ce qui représente un coût d'investissement important pour les communes.**

Le projet de crèche multi-accueil de 20 places du quartier des Trois Rivières à Stains (EPT Plaine Commune) soutenu par le FEDER, s'inscrit dans cette optique. Crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), elle accueille au minimum 20 % de parents en parcours d'insertion et construit son projet social autour de l'accueil, le développement, la socialisation de l'enfant, mais également autour de l'insertion sociale et professionnelle des parents et des professionnels du territoire en pratiquant des tarifs différenciés favorables aux parents à faibles niveaux de revenus et/ou vivant de minima sociaux. **L'intervention du FEDER intervient donc dans une visée sociale et non simplement dans une optique d'augmentation du nombre de places en crèche.**

➤ **Une contribution à l'activité associative**

Le FEDER a soutenu **deux équipements socio-culturels**, le centre Nelson Mandela à Villepinte (EPT Terre d'Envol) et le Forum Leopold Sédar Senghor de Montfermeil (EPT Grand Paris Grand Est). Ces espaces regroupent des activités diverses :

- Accueil de loisirs, crèche familiale et espace ressource pour les associations et porteurs publics
- Salle polyvalente, école de musique, les cours de français (qui sont soutenus par le FSE dans le cadre de l'ITI), le programme de réussite éducative, accueil d'associations pour le Forum Leopold Sédar Senghor de Montfermeil.

A l'instar du projet de la ville de Montfermeil, ces projets jouent un **rôle fédérateur en accueillant des associations** sur un même site et favorise l'émergence de nouveaux projets associatifs, qui peuvent être soutenus par le FSE ou les fonds de la politique de la ville. Ces espaces permettent en outre **d'accroître la capacité d'accueil de la population** dans des activités sociales et **d'améliorer les conditions d'accueil**.

ZOOM SUR LE FORUM LEOPOLD SEDAR SENGHOR DE MONTFERMEIL

Situé en lisière d'un quartier politique de la ville et d'un quartier résidentiel, le Forum Léopold-Sédar-Senghor est un lieu accessible à tous les Montfermeillois.

Livré fin 2018, le Forum accueille de nombreuses activités telles que l'académie de musique Robert-de-Visée, les cours d'apprentissage de langue française, les équipes du Programme de Réussite Educative et les activités associatives diverses.



La polyvalence du site a été un critère important lors de la sélection du projet dans le cadre de l'ITI.

Le fait d'accueillir plusieurs associations dans un même site a permis de **tisser des liens entre ces associations qui ont pu faire émerger des projets.**

Son positionnement entre deux quartiers **favorise la mixité des populations.**

Cet espace reste récent et son fonctionnement n'a pu être optimisé en raison de la crise sanitaire.

2. LA CONTRIBUTION DU FEDER EN MATIÈRE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (OS 3)

> Une dynamique de programmation satisfaisante et qui devrait progresser prochainement (OS3)

Près de 10 % de la zone urbaine francilienne centrale, qui concentre plus du quart des espaces urbains d'Ile-de-France et 56 % de la population, est identifié comme réservoir de biodiversité par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Ile-de-France.

La stratégie du PO a pour but de favoriser la continuité écologique des trames vertes et bleues dans les QPV. Elle vise la sauvegarde, la restauration et la valorisation de la biodiversité, ainsi que la limitation des effets de l'anthropisation et de la banalisation des espaces naturels par une meilleure prise en compte des milieux et de la biodiversité.

Cette thématique a été retenue par **8 territoires urbains sur les 15**, avec des enveloppes variant de 170 000 € à 1 230 000 €. ([Cf. Tableau d'avancement de l'axe 2](#))

L'enveloppe totale affectée par la Région Ile-de-France à cet OS 3 est de 5,5 M€. Cette enveloppe a été réabondée récemment à hauteur de 0,5 M€, montrant un intérêt pour cette thématique par les territoires urbains.

Six opérations ont été programmées à ce stade ; trois opérations supplémentaires ont été sélectionnées et sont en instance d'instruction.

La programmation atteint actuellement **un taux de 61 %**, mais pourrait atteindre les 96 % si toutes les opérations sélectionnées étaient programmées selon les budgets présentés.

> **Une contribution du FEDER au plan d'action du Schéma Régional de Cohérence Ecologique**

L'appel à projet « Interaact'if 2014-2020 » ITI incitait à la mise en cohérence des stratégies urbaines intégrées avec les stratégies régionales, et en l'occurrence avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Une vigilance était également apportée lors de la sélection des opérations à cette logique de cohérence (via la grille de sélection qui prévoit une pondération de 5 points, pour les projets en cohérence avec les stratégies régionales).

Les six opérations soutenues s'inscrivent dans une **logique de continuité écologique**, dont 5 sont intégrées dans les objectifs spécifiques attachés aux départements de Paris et de la Petite Couronne (Section 4.2 du plan d'action du SRCE) et sont **reconnus en tant que secteurs ou liaisons pour leur intérêt écologique au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**.

Les opérations soutenues par le FEDER se rattachent aux enjeux du SRCE suivants :

Opération	ITI	Territoire de rattachement dans SRCE	Enjeux du SRCE
Aménagement de la Forêt linéaire Nord et de la Réserve naturelle - Quai du lot Paris 19e	Ville de Paris	Paris et Petite Couronne	Liaisons le long des berges herbacées et / ou arborées en bordure d'infrastructures de transport
Continuité écologique - Ecoquartier de la Pépinière - Villepinte	EPT Paris Terre d'Envol	Paris et Petite Couronne	Secteurs offrant des densités relativement élevées en espaces verts et en friches
Ecoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis - Renaturation de la berge du petit bras de Seine - Restauration de continuité écologique	EPT Plaine Commune	Paris et Petite Couronne	Liaisons entre de grands espaces verts intra et périurbains
Aménagement d'une liaison verte en géographie prioritaire – Vitry sur Seine	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	Paris et Petite Couronne	Connexion complémentaire avec secteur reconnu pour son intérêt écologique en contexte urbain dans le Val de Marne (Parc des Lilas)
Création de sentiers de la biodiversité et mise en valeur du patrimoine des Murs à Pêches - Montreuil	EPT Est Ensemble	Paris et Petite Couronne	Secteur reconnu pour son intérêt écologique en contexte urbain en Seine Saint Denis (entre les parcs des Beaumonts et Montreuil et Plateau de Romainville)
Réhabilitation écologique du parc urbain – Commune de Cesson	Grand Paris Sud	Vallée Seine Amont	Préservation des connexions au niveau des forêts de Rougeau et Bréviande

- > **Une cible de l'objectif de réalisation du PO dépassée, mais un effet limité au regard des objectifs du SRCE** : Selon l'indicateur de réalisation, le constat d'une surestimation de la cible de l'indicateur de réalisation peut être fait. Les opérations ont permis de traiter sept obstacles ou points de fragilité, alors que la cible en visait initialement cinq.

L'atteinte de cette valeur reste néanmoins limitée au regard du nombre obstacles et de points de fragilités à traiter prioritaires visés dans le SRCE, qui s'élève à 1 168 pour l'ensemble de l'Île-de-France.

➤ **Des actions menées en concordance avec le plan d'action du SRCE :**

Au-delà de la levée des obstacles fragmentant les corridors, les différentes opérations menées en milieu urbain s'intègrent dans les types d'actions envisagées par le SRCE pour le milieu urbain (plan d'action SRCE – fiche action 4.3.7). Celles-ci amènent différents effets sur :

- **Les berges** : reconquête des berges par la renaturation (projet EPT Plaine Commune) ;
- **Le cycle de l'eau** : réouverture de cours d'eau enterrés, restauration du cycle de l'eau en milieu urbain et action de désimperméabilisation des sols (en particulier les projets EPT Grand Orly Seine Bièvre et Grand Paris Sud) ;
- **La renaturation** notamment des emprises et délaissés de voirie ou de friches (en particulier, projets Ville de Paris, EPT Paris Terre d'Envol) ;
- **Les espaces verts** : promotion de la multifonctionnalité des espaces verts, valorisation et stabilisation des lieux d'interface entre ville et nature (tous les projets) ;
- **La préservation des réservoirs de biodiversité** (en particulier projets EPT Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud, Ville de Paris), par le biais de techniques de gestion différenciée, d'éco-pâturage, de création d'abris pour la faune...

Parmi les domaines d'action liés aux continuités écologiques du SRCE, sont prévues des actions en matière de **connaissance, de formation et d'information. Néanmoins les opérations soutenues par le FEDER ne prévoient pas directement d'actions en ce sens.**

Si les actions d'information existent sur certaines opérations, comme c'est le cas sur les sentiers de biodiversité des Murs à Pêches sur le territoire de l'EPT Est Ensemble, ces dépenses n'ont pas été intégrées dans le plan de financement du projet FEDER. En effet, le porteur de projet a estimé que le suivi de ce type de dépenses relevant des frais de personnels pourrait s'avérer lourd à justifier au moment de la demande de paiement. Une mise en place de taux forfaitaires (options de coûts simplifiés) aurait néanmoins pu permettre d'intégrer ces dépenses tout en facilitant leur justification.

ZOOM SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON VERTE EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE A VITRY-SUR SEINE

Afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires et d'enrichir la biodiversité, la ville de Vitry-sur-Seine entreprend de réaliser une continuité écologique autour de la réouverture de la source de la Petite Saussaie.

Cet aménagement reliera à terme le parc des Lilas au parc Joliot Curie et permettra de créer une infrastructure verte accueillante pour la faune et la flore. De plus, la réouverture de la source permettra de valoriser un patrimoine hydraulique méconnu à Vitry-sur-Seine.



© Paysarchitectures

D'autres projets devraient suivre sur le Parc des Lilas avec notamment le classement de ce dernier en espace naturel sensible.

> Des effets induits sur la préservation de la biodiversité difficiles à mesurer

La restauration des continuités écologiques a nécessairement des effets induits sur la préservation de la biodiversité. Si pour certains projets (forêt linéaire notamment), l'arrivée de nouvelles espèces a pu se faire, il reste néanmoins difficile de mesurer les réels effets du fait notamment du faible recul sur les opérations menées, mais également du fait que les travaux d'inventaire ne sont pas toujours envisagés.

La Ville de Paris, notamment, devrait néanmoins solliciter ses services pour que des inventaires soient prochainement mis en place.

> Une contribution au Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)

L'apport de la nature en ville a des effets directs sur la qualité de l'air et sur le réchauffement climatique. Les différentes opérations soutenues par le FEDER produisent notamment des effets en matière de :

- **Régulation naturelle des températures en ville** et atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain
- **Préservation de la qualité de l'air** (absorption des polluants et fixation des particules fines)
- **Atténuation des effets du changement climatique** (stockage et séquestration du CO₂, résistance individuelle et spécifique aux effets du changement climatique)
- **Evacuation et filtrage naturels des eaux pluviales**, ce qui permet de ne pas surcharger les réseaux communaux de canalisation et de traitement des eaux. En facilitant l'infiltration naturelle des eaux dans le sol, les espaces verts réduisent en outre les risques d'inondation et l'érosion des sols.

3. LA CONTRIBUTION DES OS 1 ET 3 À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LES QUARTIERS ET LES IMPACTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Les opérations des OS 1 et OS 3 induisent des effets tant sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants, sur l'attractivité des quartiers, que sur le tissage de liens sociaux entre les habitants.

> Amélioration du cadre et de la qualité de vie :

- Les opérations de l'OS 1 contribuent à une **meilleure accessibilité aux services de proximité** pour les habitants des quartiers, comme la **santé** (par le biais de la construction de maisons de santé), la **garde d'enfants**, les **activités de loisirs et la culture** qui se réalisent à proximité et dans des locaux plus adaptés. C'est notamment le cas à travers les opérations du forum Léopold Sédar Senghor de Montfermeil, le centre socio-culturel Nelson Mandela de Villepinte.
- Les opérations de l'OS 3, par le renforcement de la nature en ville contribuent également fortement à **l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants**. La plupart des opérations amène à la création d'espaces verts et de sites de promenades ouverts au public. Les espaces verts améliorent l'état de santé, du fait qu'ils encouragent l'activité physique (marche, sports en extérieur), qu'ils améliorent la qualité de l'air, qu'ils réduisent le stress ressenti par la population et qu'ils renforcent le sentiment d'appartenance à la communauté.
- Les aménagements extérieurs tels que celui de l'allée piétonne dans l'Ilot Olivier de Serres à Tremblay-en-France ou la passerelle du Canal de l'Ourcq à Noisy-le-Sec, soutenus par l'OS1, tout comme les projets les projets de l'OS 3 contribuent à **un cadre de vie plus agréable pour la population**. La réhabilitation d'anciens bâtiments (comme la cité des métiers de Choisy-le-Roi) ou la construction de nouveaux sites revalorisent les quartiers. L'ensemble de ces projets **renforcent l'attractivité des quartiers tant pour les habitants que pour la population extérieure**

à ces quartiers. Le positionnement de structures ouvertes à tout public dans les QPV, comme la cité des métiers, les projets de renaturation, incite les populations d'autres quartiers et d'autres villes à se rendre dans ces quartiers et **revalorise ainsi leur image**.

- **Impacts sociaux et création de liens sociaux entre les habitants** : Certains des projets de ces deux OS peuvent avoir des impacts sociaux. Les centres socio-culturels permettent de favoriser les rencontres entre les populations. Le positionnement de ces sites à la lisière de quartiers différents (QPV et pavillonnaire) tend à favoriser la mixité entre les populations de ces quartiers. A l'instar du projet des sentiers de la biodiversité des Murs à Pêches de Montreuil, certains espaces naturels sont réappropriés par les associations qui organisent diverses activités sur ces sites auparavant délaissés par la population, ce qui favorise le croisement des populations. Néanmoins, ces projets sont récents et la crise sanitaire n'a pas permis d'optimiser l'utilisation de ces différents sites. Les effets de ces projets en matière sociale ne pourront être visibles qu'à partir du moment où la situation sanitaire s'améliorera.
- **Impacts économiques** : Si plusieurs projets de l'OS 1 ont une vocation économique directe, d'autres projets sont susceptibles de générer des retombées économiques. C'est notamment le cas de l'allée piétonne d'accès à la gare de l'Ilot Olivier-de-Serres à Tremblay-en-France, dans la mesure où elle donne une meilleure visibilité aux commerces.

4. LA VALEUR AJOUTÉE DU FEDER SUR CES DEUX OS

D'après les porteurs de projets, la valeur ajoutée du FEDER reste indéniable sur les thématiques des OS 1 et 3. Si les opérations avaient, dans la plupart du temps, été réalisées, ces dernières auraient en revanche eu une ampleur moins significative et/ou aurait pris une tournure moins qualitative.

Au regard du coût de gestion d'un dossier, la mobilisation du FEDER reste pertinente sur les investissements les plus conséquents. Sur ces deux OS, cette préoccupation a été prise en compte, le montant moyen d'intervention du FEDER s'élevant sur l'OS 1 à 493 000 € et sur l'OS 3 à 555 655 €. Un seul dossier sur ces deux OS présente un montant FEDER inférieur à 100 000 €.

Sans poser d'exigences fortes de sélection, le volet ITI des PO a permis de répondre aux priorités des territoires et à développer des projets de qualité en privilégiant la complémentarité avec les autres outils régionaux et locaux stratégiques, tels que les contrats de ville, la stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation, le schéma régional de cohérence écologique, le plan régional de santé...

2.3 Questionnements en faveur des actions ciblées sur les populations marginalisées (OS 2 FEDER et 5 FSE)

RAPPEL DES QUESTIONS POSEES :

- > Quels impacts des cofinancements sur la réduction du nombre de membres des communautés marginalisées vivant dans un habitat précaire et leur insertion sociale ?
- > Les dispositifs facilitent-ils l'accès et la continuité avec d'autres dispositifs d'insertion et de formation professionnelle existants ?
- > Quelle plus-value des cofinancements FEDER et FSE ? Les fonds FEDER-FSE ont-ils permis de financer des projets innovants ?

Réponse synthétique :

Les interventions en direction des populations marginalisées telles que les Roms constituent une spécificité des investissements territoriaux intégrés du PO Ile de France. Elles se matérialisent par deux types d'actions complémentaires mobilisant tant du FEDER (résorption de l'habitat précaire) que du FSE (accompagnement social).

Les dynamiques d'avancement du PO enregistrent un décalage marqué au regard des objectifs initiaux de programmation et en particulier concernant l'OS 2 « résorption de l'habitat précaire - FEDER ». Plusieurs raisons viennent en partie expliquer ces décalages : évolution des modalités de mise en œuvre de ces OS qui ont notamment engendré un lancement tardif de l'AMI ou encore le caractère complexe et multi-partenarial des projets à mettre en œuvre pouvant retarder l'émergence des projets, etc... Malgré ces décalages, des dynamiques récentes laissent présager des perspectives encourageantes : taux de sélection de plus de 104% pour l'OS 5 et des projets à programmer qui pourraient permettre de mobiliser près de ¾ de l'enveloppe dédiée à l'OS5 « insertion population marginalisée » si la phase d'instruction à venir confirme ces initiatives.

Les travaux d'évaluation soulignent que, bien qu'essentiels, les moyens financiers engagés via le FEDER au titre de l'OS 2 « résorption de l'habitat précaire », demeurent trop limités pour avoir un impact significatif sur le relogement des communautés marginalisées à l'échelle régionale. En revanche, les impacts localisés ne seront pas anodins (ex-relogement d'1/3 de la centaine de ménages implantée dans le secteur des Murs à Pêches à Montreuil).

Concernant les initiatives en faveur de l'insertion des populations marginalisées, la contribution du FSE apparaît plus significative. Les données de suivi soulignent ainsi que 3 082 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement vers les dispositifs d'insertion, soit environ 69% de la cible prévue en 2023. Au regard du taux de sélection qui dépasse les 100%, on peut penser que la cible sera entièrement atteinte d'ici la fin du programme. On notera notamment des résultats probants en faveur des actions liées à la domiciliation/couverture sociale mais plus en retrait concernant la scolarisation et l'accès à l'emploi.

En effet, même si l'on constate une bonne articulation avec les autres dispositifs existants en matière d'insertion et que beaucoup de projets n'auraient pas vu le jour sans les crédits européens, de nombreuses contraintes freinent les démarches d'insertion : évacuation des terrains, faible maîtrise de la langue française, méfiance vis-à-vis des soutiens pouvant être apportés, etc...

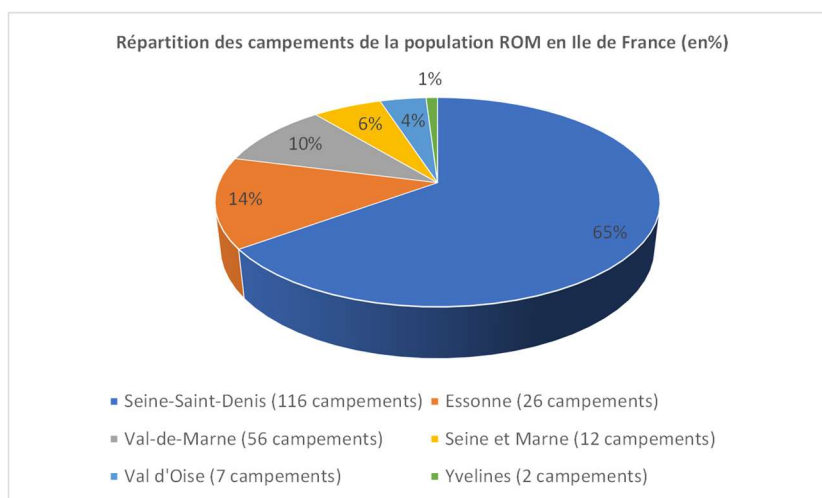
> **Une dynamique de programmation et de réalisation en retrait, en particulier concernant la résorption de l’habitat précaire des communautés marginalisées telles que les ROM**

Le PO IDF prévoyait le soutien des actions visant à la fois à résorber l’habitat précaire des communautés marginalisées telles que les ROM (OS 2) ainsi que des actions immatérielles visant à favoriser l’insertion de ces mêmes communautés vers l’activité et l’emploi (OS 5).

Ces 2 objectifs, qui témoignent d’une forte complémentarité (actions matérielles et immatérielles), constituent une spécificité du PO IDF que l’on ne retrouve pas ailleurs.

Ce positionnement a notamment été **guidé par l’importance des enjeux en matière de sécurité, sanitaire, social** auxquels les populations telles que les Roms sont confrontées.

Ainsi, au moment de l’élaboration du PO 2014-2020, on recensait 11 693 personnes Roms réparties dans 220 campements en Île-de-France, soit près de la moitié de la population Rom recensée en France.



La grande majorité des terrains ou « campements » où sont installées ces populations n’est pas couverte en infrastructures de base (accès à l’eau potable, à l’électricité, ramassage des déchets ménagers, présence de toilettes...). Dans la plupart des situations, l’absence de ramassage des déchets ménagers entraîne un amoncellement de ceux-ci et obligent les populations à vivre dans des conditions sanitaires dramatiques (développement des maladies épidémiques...). En outre, l’absence d’électricité conduit à des installations artisanales (bougies, poêles à bois, gaz butane, etc.) présentant des risques d’accidents majeurs.

Malgré l’importance des enjeux, les dynamiques d’avancement du PO enregistrent **un décalage marqué au regard des objectifs initiaux** et en particulier concernant l’OS 2 « résorption de l’habitat précaire - FEDER ».

Près de 1,8 M€ ont été maquettés par les 4 territoires ayant retenu l’OS 2 au sein de leur stratégie d’intervention. Pour autant, aucun projet n’a été programmé au 12 janvier 2021 et les cibles 2023 ne sont, de fait, pas atteintes à ce jour (49 places créées dans des habitats adaptés et 10 000 personnes insérées).

Concernant l'OS 5 « insertion des populations marginalisée telle que les Roms », si les chiffres clés montrent un avancement plus marqué, taux de programmation d'environ 45% et 3 082 participants accompagnés (soit cible atteinte à 69 %), les cibles des indicateurs de réalisation accusent également un décalage important au 12 janvier 2021 (cf. tableau p 35). Il convient néanmoins de souligner que les objectifs prévus de 1 305 « personnes accompagnées scolarisées » et 1 363 « personnes ROM ayant trouvé un emploi » apparaissent élevés au regard des moyens engagés au sein de cet OS (2,6 M€).

Montants maquetés et taux de programmation par ITI (OS 2 et OS 5)

ITI	Montants prévus	Taux de programmation au 12-01-20 (%)
OS 2 « habitat précaire » - FEDER		
EPT EST ensemble	1 060 015 €	--
Grand Paris Seine et Oise	500 707 €	--
EPT Plaine Commune	161 038 €	--
EPT Grand Orly Seine-Bièvre	76 802 €	--
TOTAL	1 798 502 €	--
OS 5 « dispositifs d'insertion » - FSE		
EPT EST ensemble	432 404 €	-
EPT Plaine Commune	1 231 717 €	18%
EPT Grand Orly Seine-Bièvre	971 079 €	98,6%
TOTAL	2 635 200 €	44,7%

Source : données de suivi Région IDF

> Des écarts vis-à-vis des objectifs initiaux qui s'expliquent par de multiples facteurs

Plusieurs facteurs doivent permettre ici d'appréhender ces écarts :

- **une évolution des modalités de mise en œuvre** : initialement, cet OS devait faire l'objet d'un Appel à Projets ouvert à tous les acteurs (hors ITI). À la suite des élections régionales de fin 2015, il a été acté de dédier cet OS aux ITI qui manifestent l'intérêt de mettre en œuvre en ce type d'action ;
- **le lancement tardif de l'AMI (ITI)** « action à destination des communautés marginalisées telles que les ROMS » : il s'agit d'une conséquence des évolutions stratégiques rappelées ci-dessus. Ainsi, cet AMI « multi fonds – FEDER-FSE » prévoyait un dépôt des candidatures fin 2017, soit une analyse des projets réalisée en 2018 ;
- **le caractère complexe et multi-partenarial des projets** : les projets visant à résorber l'habitat précaire sont souvent complexes et nécessitent un travail amont important avant d'être en mesure de présenter un projet suffisamment abouti pour satisfaire les conditions d'éligibilité aux crédits publics : validation de décisions politiques, analyse des besoins, négociations foncières (terrains

rare et onéreux), prise en compte de contraintes juridiques et réglementaires (en matière de sécurité, sanitaire, d'urbanisme, etc...);

- **des projets importants n'ont pas vu le jour** : c'est par exemple le cas pour certains projets portés par la Préfecture de Paris. En outre, il est important de préciser que l'accompagnement des personnes marginalisées et la lutte contre l'habitat précaire constituent une compétence assurée par l'Etat.
- **des difficultés de mise en œuvre de certaines actions de l'OS 5** : ces actions sont ciblées sur des publics particulièrement fragiles. De nombreux participants se situent en grande précarité et parfois dans une logique de « survie ». Il existe par ailleurs une certaine méfiance vis-à-vis des institutions publiques qui ne facilite pas la collecte et la remontée des pièces justificatives nécessaires aux débloquages des fonds.

> **Des perspectives néanmoins encourageantes en fin de programme**

Les chiffres clés en matière de programmation ainsi que les niveaux d'atteintes des cibles 2023 ne sont pas suffisants à eux seuls pour bien appréhender les dynamiques observées pour ces 2 OS.

Compte tenu des spécificités liées à la mise en œuvre des ITI (en particulier caractérisée par une sélection des opérations par les territoires ITI), l'analyse des taux de sélection revêt ici une importance particulière.

Ces derniers viennent en effet **nuancer les décalages en matière d'avancement** mis en avant dans les parties précédentes :

- **OS 5** : avec un **taux de sélection de près de 104%**, l'OS 5 laisse présager des perspectives encourageantes ;
- **OS 2** : un dossier important porté par la Mairie de Montreuil « *Relogement de ménages Tziganes dans le secteur des Murs-à-Pêches (MAP) à Montreuil* » est en cours d'instruction. Il pourrait mobiliser plus d'1M€ de FEDER. En outre, un projet de « création de terrains familiaux » à Vernouillet pour un montant FEDER de 423 K€ est également identifié. Si la phase d'instruction confirme ces initiatives, **plus de 82% de l'enveloppe dédiée à l'OS 2 pourrait être consommée** d'ici fin 2021. Ainsi, l'état d'avancement de ces 2 OS est fortement conditionné aux moyens et aux capacités qui seront déployés dans les mois à venir en matière d'instruction.

Taux de sélection par ITI (OS 2 et OS 5)

ITI	Montants UE prévus	Taux de programmation 12-01-20 (%)	Taux de sélection 12-01-20 (%)
OS 2 « habitat précaire » - FEDER			
EPT EST ensemble	1 060 015 €	--	100%
Grand Paris Seine et Oise	500 707 €	--	--
EPT Plaine Commune	161 038 €	--	--
EPT Grand Orly Seine-Bièvre	76 802 €	--	--
TOTAL	1 798 502 €	--	59%
OS 5 « dispositifs d'insertion » - FSE			
EPT EST ensemble	432 404 €	-	70,5%
EPT Plaine Commune	1 231 717 €	18%	100%
EPT Grand Orly Seine-Bièvre	971 079 €	98,6%	124%
TOTAL	2 635 200 €	44,7%	104%

Source : données de suivis Région IDF

- > **Une contribution des fonds européens à la réduction des habitats précaires (OS 2) :** modeste au regard de l'Île-de-France mais plus importante à l'échelle des quartiers et des territoires ayant engagé ces initiatives

Le suivi des données sur les populations marginalisées et notamment les Roms vivant dans les bidonvilles franciliens n'est pas exhaustif. Les statistiques ethniques étant interdites en France, la seule donnée disponible concerne le nombre de personnes vivant dans les bidonvilles. En 2013, au moment de l'élaboration du PO, on recensait 11 693 personnes Roms réparties dans 220 campements en Île-de-France. Plusieurs sources émanant de la Préfecture de région d'Ile de France identifiaient quelques années plus tard (1er mars 2019) près de 124 bidonvilles et 6 512 occupants (en majorité des ressortissants d'Europe de l'Est).

Concernant la réduction du nombre de membres des communautés marginalisées vivant dans un habitat précaire, la contribution des cofinancements du PO apparaît limitée dans la mesure où :

- aucun projet n'a été programmé sur l'OS 2 à ce jour ;
- en prenant en compte les dossiers en cours d'instruction et notamment le projet de « Relogement de ménages Tziganes dans le secteur des Murs-à-Pêches (MAP) à Montreuil », 30 ménages (soit entre 120 et 150 personnes) sont ici concernés, ce qui représente moins de 3 % de la population marginalisée telles que les Roms identifiées en région Ile de France.

Ainsi, bien qu'essentiels, les moyens financiers engagés via les crédits européens demeurent trop limités pour avoir un impact significatif sur le relogement des communautés marginalisées à l'échelle régionale. Afin de mettre en perspective ces données, il semble utile de rappeler que la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) a estimé à environ 30 000€ par famille le coût de la

résorption d'un bidonville. Au regard du nombre d'occupants actuels des bidonvilles, les coûts de résorption pourraient s'approcher des 40 millions d'euros (ce qui peut paraître relativement important comparés aux 1,8 millions d'euros de FEDER maquettés au sein des ITI via l'OS 2).

En revanche, **les impacts localisés** (c'est-à-dire à l'échelle des quartiers ou des EPCI) **ne seront pas anodins**. À titre d'exemple, si l'opération de relogements à Montreuil dans le secteur des Murs à Pêches arrive au bout du processus d'instruction, près d'un tiers de la centaine de ménages implantée depuis plusieurs générations sera relogée convenablement dans le même quartier (même s'il s'agit dans un premier temps d'un relogement transitoire).

> **Une contribution du FSE et des effets plus marqués en faveur de l'accompagnement des populations marginalisées vers les dispositifs d'insertion (OS 5 FSE)**

Concernant les initiatives en faveur de l'insertion des populations marginalisées, la contribution du FSE apparaît plus significative. Les données de suivi soulignent ainsi que 3 082 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement vers les dispositifs d'insertion, soit environ 69 % de la cible prévue en 2023. Au regard du taux de sélection qui dépasse les 100 %, on peut penser que la cible sera entièrement atteinte d'ici la fin du programme.

Au-delà de l'atteinte des objectifs, le volume de participants impliqués au sein de l'OS 5 est jugé important comparé aux 6 500 personnes considérées comme des populations marginalisées telles que les ROM identifiées en Ile de France (environ 47 %).

Avancement des indicateurs du PO (OS 5)

Type d'indicateurs	Intitulé	Cibles 2023	Situation au 12-01-21
OS 5 « dispositifs d'insertion » - FSE			
Réalisation	Nombre de personnes accompagnées qui ont été scolarisées ou rescolarisées	1 305	158 (12 %)
Réalisation	Nombre de personnes ROM accompagnées qui ont trouvé un emploi	1 363	150 (11 %)
Participants	Participants accompagnés dans le cadre de l'accompagnement des populations marginalisées telles que les Roms vers les dispositifs d'insertion.	4 487	3 082 (69 %)

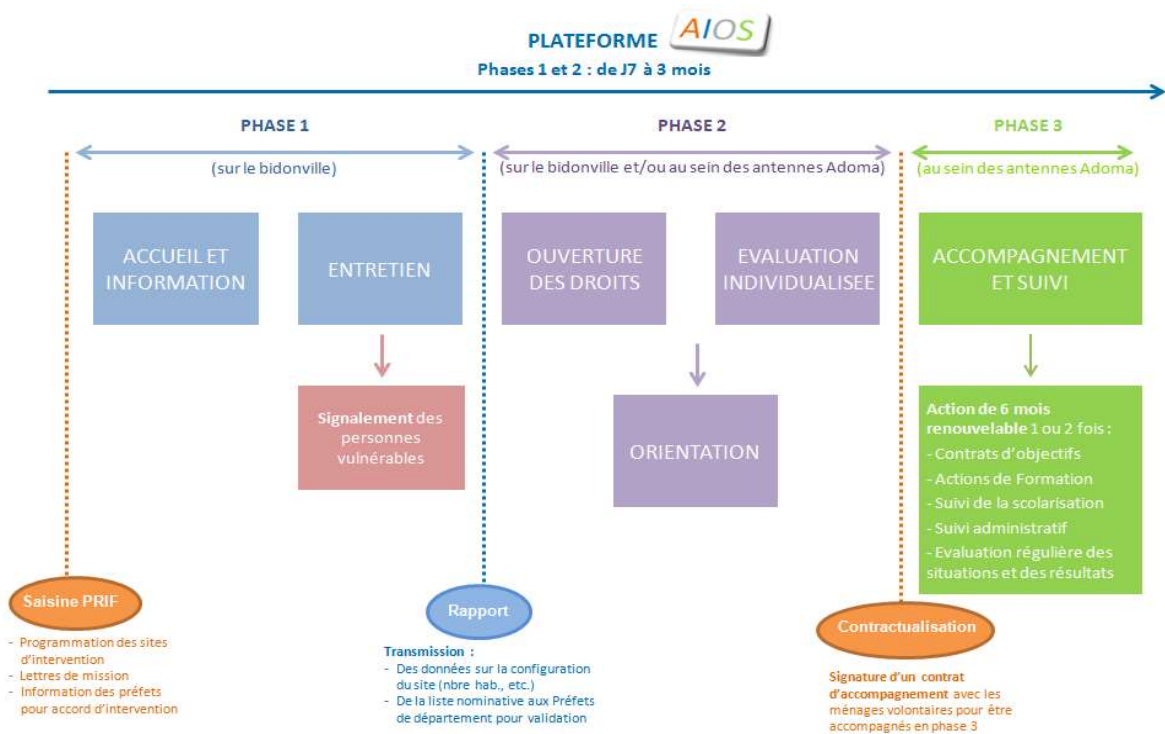
Source : données de suivi Région IDF

Les actions et accompagnement menés auprès des populations concernées peuvent varier d'un territoire à un autre. On retrouve néanmoins des méthodologies d'interventions similaires à l'instar de l'action initiée par ADOMA « Plateforme d'Accueil d'Information, Orientation et de Suivi – AIOS » et ayant fait l'objet de cofinancements européens. L'accompagnement s'articule ici en 3 phases :

- Phase 1 : Accueil et information (au sein du bidonville) ;

- Phase 2 : ouverture des droits / évaluation individualisée (au sein du bidonville et/ou des antennes Adoma) ;
- Phase 3 : Accompagnement et suivi.

Modalités d'intervention de la plateforme AIOS - Adoma



> Des résultats et effets probants en faveur des actions liées à la domiciliation/couverture sociale mais plus en retrait concernant la scolarisation et l'accès à l'emploi

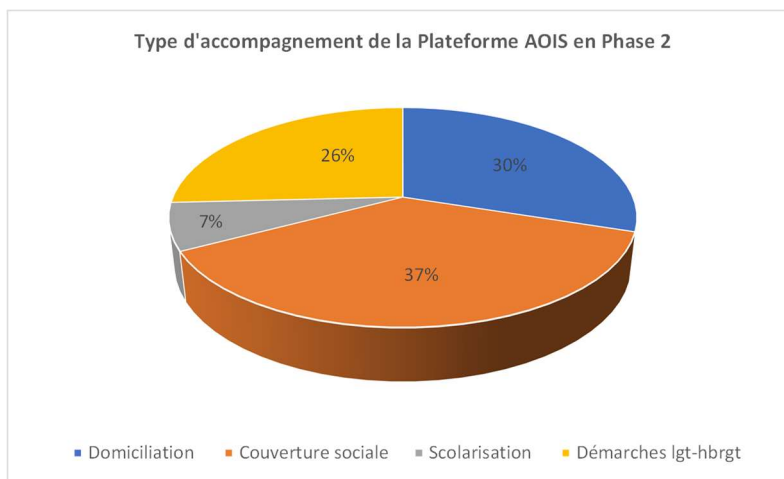
Le déploiement de la plateforme AIOS pilotée jusqu'en 2018 par Adoma constitue une action structurante dans le sens où elle a regroupé plusieurs partenaires engagés en faveur de l'accompagnement des populations marginalisées telles que les ROM (Alteralia, Soliha, GIP Habitat et interventions sociale, etc...) et est intervenue sur la majorité du territoire francilien.

Ses interventions permettent de donner un aperçu des accompagnements initiés. Dans les détails, on note des interventions particulièrement nombreuses sur les domaines suivants :

- **deux tiers des démarches concernent la couverture sociale** (37 % des interventions) ou une **aide à la domiciliation** (30 % des interventions) : les enjeux autour de la domiciliation sont centraux. En effet, pour percevoir un soutien (aides, accompagnement, etc...), cela nécessite de disposer d'une adresse, d'un domicile, défini par le code civil comme le lieu permettant l'exercice des droits.

Néanmoins, pour les personnes les plus en difficulté, qui n'ont pas de domicile stable, ou qui vivent dans des habitats mobiles ou précaires, se pose donc un vrai problème d'accès aux droits. La procédure de domiciliation est alors la première étape permettant de recevoir du courrier et ainsi d'accéder à des droits civils, civiques et sociaux. Les accompagnements des actions cofinancées par les fonds européens ont été particulièrement importants sur ces aspects ;

- o les démarches liées **aux logements/hébergements** concentrent 26 % des interventions : il s'agit souvent d'un accompagnement pour bénéficier d'un hébergement d'urgence ;



En revanche, les initiatives concernant la scolarisation des enfants (7 % des interventions en phase 2) ou encore celles ciblées sur les **dispositifs d'insertion par l'activité économique apparaissent moins importantes.**

- **La scolarisation** : au niveau réglementaire, l'instruction de tout enfant à partir de 3 ans, présent sur le sol national, est obligatoire. Dans les faits, cette obligation n'est pas partout respectée. Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE), dans son étude⁵, conclut que le taux de scolarisation est de 47 %. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la déscolarisation :
 - o les expulsions des lieux de vie rappelées précédemment ;
 - o le temps de présence en France : plus les enfants arrivent jeunes en France, plus ils ont des chances d'être scolarisés ;
 - o les conditions de vie précaires et le contexte familial ;
 - o les obstacles administratifs.
- **L'insertion par l'activité économique** : les accompagnements sont généralement assurés par des Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) qui mobilisent les réseaux et outils existants sur le territoire pour faciliter l'insertion économique des bénéficiaires. Ainsi, il existe **une bonne articulation avec les autres dispositifs existants en matière d'insertion**. En effet, lorsque l'accompagnement est réussi, les bénéficiaires intègrent ainsi des structures de type « chantiers ou

⁵ Ados en bidonville et en squats : l'école impossible ? Étude sur la scolarisation des jeunes âgés de 12 à 18 ans _ Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation

entreprises d'insertion » sous la forme de contrats qui peuvent différer (CDD, CDDI, CDI, Intérim). Sur ce point, il semble également utile de rappeler les échanges quotidiens entre les structures d'accompagnement présentes au sein des bidonvilles et les conseillers intervenant dans les structures d'aides à l'emploi (ex-Pôle emploi, etc...). Ces échanges, pas toujours contractualisés, présentent un double intérêt :

- informer et former les conseillers intervenants sur les territoires (Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, CAF, etc...) afin de mieux appréhender les enjeux et besoins spécifiques des populations marginalisées telles que les ROMS ;
 - permettre de lever plus facilement et rapidement les contraintes pour les bénéficiaires (ouvertures de droits, ...).
- Néanmoins, les contraintes pour accéder à l'activité ou à l'emploi demeurent très importantes et les données chiffrées montrent que peu de personnes accèdent finalement à l'objectif d'insertion durable. À titre d'exemple, le bilan d'activité de la plateforme AIOS précise que sur 302 personnes accompagnées en 2017 sur le volet « insertion par l'activité économique », seulement 11 % ont réussi à accéder à l'emploi un an après (CDI, CDD, CDDI, Intérim).

Parmi les éléments qui contribuent à freiner les objectifs en matière d'insertion économique, on retrouve notamment :

- **les évacuations de bidonvilles** : c'est souvent la première entrave à l'intégration mis en avant par les acteurs de terrains. Les évacuations de bidonvilles (sans réelle solution de relogement) rendent les conditions de vie encore plus difficiles et les parcours d'intégration très compliqués. Une circulaire de 2012 prévoyait la fin des évacuations si des solutions des relogements ne sont pas prévus au même moment. Dans les faits, elle n'est pas toujours appliquée. A chaque expulsion, tout le parcours d'accompagnement social se retrouve déstabilisé et les efforts doivent être reconduits dans la quasi-totalité des situations. A titre informatif, certains accompagnateurs sociaux refusent aujourd'hui de mettre en place des actions si des évacuations sont prévues. C'est par exemple le cas de l'association Acina (Accueil Coopérative et Insertion pour les Nouveaux Arrivants) qui intervient au sein des bidonvilles du territoire francilien ;
- **les impacts des législations précédentes** : en application du protocole de mise en œuvre du traité d'adhésion de leurs pays, les ressortissants roumains et bulgares ont dû passer par la procédure de l'autorisation préalable de travail pour occuper un emploi salarié pendant plus de 20 ans. Cette mesure plus connue sous le nom de "période transitoire" a eu pour conséquence un accès quasi-impossible au marché de l'emploi pour les Roumains et les Bulgares n'ayant pas un niveau d'études supérieur (master). C'est seulement avec la fin des mesures transitoires au 1er janvier 2014 que leur statut administratif a évolué, levant certains blocages (notamment l'accès au travail). S'il est encore trop tôt pour analyser avec le recul nécessaire l'impact de la fin des mesures transitoires, la politique

d'accueil menée pendant ces vingt dernières années a eu pour conséquence un processus d'insertion professionnelle long et très limité.

la faible maîtrise de langue française : les échanges avec les structures en charge de ce type d'accompagnement insistent sur le défaut de maîtrise de la langue française qui constitue ici un frein majeur à l'insertion économique des bénéficiaires des dispositifs d'insertion.

> Une plus-value des fonds européens mise en avant par les bénéficiaires

Les crédits européens fléchés en direction des ITI ne représentent **qu'une faible part de financement au regard des budgets annuels des EPCI**. Pour autant, et même si certains projets auraient vu le jour sans le soutien du FEDER, **ces derniers n'auraient probablement pas été menés dans les mêmes conditions**.

A titre d'exemple, le projet de relogement des familles tziganes implantées dans le secteur des Murs à Pêches à Montreuil (en cours d'instruction) va se dérouler en 2 phases (+/- 1M€ de FEDER positionnés sur la 1^{ère} phase) :

- phase 1 : une étape de relogement transitoire de 30 ménages au sein de modulaires d'habitation ;
- phase 2 : relogement définitif au sein de terrains familiaux (caravanes) et logements adaptés (petit pavillonnaire) ;

Sans les crédits européens, et compte tenu des moyens financiers contraints du porteur de projet et des partenaires, il est probable que seule la phase 1 (relogement temporaire) aurait été initiée. Il est difficile de juger du caractère innovant des projets dans le sens où aucun n'a été programmé au moment de l'évaluation. Néanmoins, les descriptifs des projets présentés leur du dépôt des dossiers laissent penser que les soutiens vont permettre « d'aller plus loin » dans la réflexion, en particulier concernant les logements adaptés (études sociologiques, réflexions autour d'habitats intégrés). A titre d'exemple, le fait de co-construire le projet de relogement avec les futurs habitants pour mieux apprécier les besoins et éviter un phénomène de rejet/abandon, vient confirmer le caractère innovant de ce type d'initiatives.

La plus-value du FSE sur les volets « accompagnement » doit également rappeler. Les crédits sont ici ciblés, dans la majorité des cas, sur le cofinancement de moyens humains (ex : conseillers en insertion professionnelle, ...).

Les fonds européens permettent ainsi :

- de disposer de davantage de moyens sur les territoires ;

- d'améliorer le recrutement (par exemple : orientation du recrutement vers des profils plus expérimentés pour mieux prendre en compte les spécificités et besoins des personnes marginalisées) ;
- de favoriser le lien et l'acceptabilité des interventions/accompagnements : une part importante des populations marginalisées est européenne. Il existe néanmoins une certaine méfiance de ces populations vis-à-vis des institutions publiques et le fait que les accompagnements soient initiés par l'UE contribuent à créer du lien et faciliter l'acceptation des actions menées.

> Une approche territoriale qui présente certains intérêts pour ces problématiques

Enfin, au-delà de la plus-value apportée par les fonds européens, le fait d'avoir mobilisé une approche territoriale (ITI) en faveur de ce type de problématique présente certains intérêts :

- **favoriser l'intégration des projets** : les projets de résorption de l'habitat précaire s'inscrivent généralement dans des projets urbains plus globaux articulés avec les stratégies de développement des territoires et ces derniers nécessitent souvent des compétences et des moyens d'actions propres aux collectivités infra-départementales (en matière d'urbanisme, de sécurité, etc...) ;
- **jouer un rôle de fédérateur** : les projets menés sont la plupart du temps des initiatives multi partenariales nécessitant d'associer de nombreuses forces vives locales : villes, EPCI, tissu association, etc... L'échelon territorial intercommunal semble le plus adapté pour mener à bien ce type de projet.

En revanche, le constat peut différer au regard du prisme de la gestion des crédits européens : si la mobilisation du FEDER ne semble pas poser plus de difficultés au regard de ce que l'on peut observer hors ITI, les contraintes liées à la justification/remontées de dépenses concernant le FSE (OS 5), semblent ici moins adaptées, compte tenu de la spécificité des actions menées et de la fragilité importante des publics bénéficiaires.

2.4 Questionnements ciblés sur les actions en faveur de la lutte contre les discriminations (OS 6 - FSE)

RAPPEL DES QUESTIONS POSEES :

- > Dans quelle mesure l'acquisition des bases de la langue française a-t-elle un impact sur l'ensemble des risques d'exclusion / discrimination ?
- > Quels effets des projets sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes ? (accès à l'emploi, aux services ...)
- > Quelle plus-value des cofinancements FSE ? Les fonds ont-ils permis de financer des projets innovants ?

Réponse synthétique :

De nombreux indicateurs révèlent que toutes formes de **discriminations** persistent voire s'accroissent en France, et les **populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont davantage discriminées en raison de **l'origine**, de **convictions religieuses** ou de **l'apparence physique**, que celles résidant hors des quartiers prioritaires.

Mis en œuvre par les organismes intermédiaires avec subvention globale (GIP académiques) et territoires ITI, l'OS 6 du PO FEDER-FSE IDF 2014-2020 en particulier soutient les actions d'accompagnement et de formation-action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une enveloppe de près de **7M € FSE** a été mise en œuvre par les ITI. 13 des 15 territoires ITI ont bénéficié d'une enveloppe.

40% des crédits FSE de l'OS 6 programmés à ce jour soutiennent des **ateliers sociolinguistiques** (30 % des opérations programmées). Ce type d'action joue un double rôle d'insertion et **sa plus-value pour les bénéficiaires finaux est importante**. La maîtrise du français constitue un prérequis essentiel des parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ces formations participent également à l'information des participants sur leurs droits, les services, la lutte contre les discriminations, contre les inégalités entre les femmes et les hommes, l'accès à la santé ...

La lourdeur administrative des dossiers FSE et leurs contraintes de suivi imposent aux bénéficiaires des investissements rigoureux dans leurs efforts de gestion. Ces contraintes ont participé à **la structuration et la professionnalisation des équipes** (montée en compétences, création de postes ...). Les montants mobilisables sont la source d'un **effet levier non négligeable** pour les acteurs du secteur de l'insertion sociale et de la lutte contre les discriminations. Face à la pénurie de financements publics et au manque de ressources propres de porteurs de projets, les financements européens se révèlent indispensables à la réalisation de la plupart des actions, voire pour la pérennité de certaines structures.

La territorialisation de la mise en œuvre par les ITI s'est avérée une **plus-value pour l'accompagnement de petites structures et acteurs locaux**, mais la mise en œuvre des crédits a néanmoins rencontré plusieurs limites pour les bénéficiaires, qui ne favorisent pas la consommation des crédits : justification des participants et indicateurs **inadaptés aux cas particuliers** et à la réalité des projets, importance des **délais** de traitement des dossiers (instruction, paiements) et **incertitude élevée** sur les montants de subvention réellement perçus à la clôture de l'opération.

> Une dynamique de programmation régulière et en progression

Le PO FEDER-FSE 2014-2020 d'Île-de-France soutient les dynamiques de l'inclusion par le biais de son Axe 4. L'objectif spécifique 6 en particulier cofinance des actions d'accompagnement et de formation-action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'enveloppe de près de **7 millions d'euros de FSE** a été mise en œuvre par les ITI.

13 ITI (sur les 15 territoires retenus) bénéficient d'une enveloppe sur l'OS6. **11 d'entre eux en ont consommé au moins une partie**, dont **4 ont entièrement consommé leur enveloppe**.

63 % de l'enveloppe initiale a été programmé à ce jour⁶, soit 4,4 M€ FSE, sur **38 opérations** programmées.

Près d'un tiers⁷ de celles-ci portent sur des actions **d'apprentissage de la langue française**, levier essentiel de l'insertion et l'accès aux droits pour les populations marginalisées. **L'accès aux droits** et à la **santé** figurent également parmi les types d'actions les plus récurrents.

Typologie de projets				
Axe 4 - OS 6 - Accroître les actions d'accompagnement et de formation-action visant la réduction des discriminations et la promotion de l'égalité F / H	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	Montant UE programmé	Montant UE moyen
Apprentissage du français	11	3 665 336,23 €	1 744 544,84 €	158 594,99 €
Egalité d'accès à la santé	7	981 056,01 €	437 555,62 €	62 507,95 €
Sensibilisation aux discriminations	5	1 358 971,25 €	605 124,31 €	121 024,86 €
Actions à destination des acteurs	2	218 458,69 €	108 875,94 €	54 437,97 €
Accès aux droits	7	1 606 596,73 €	551 686,84 €	78 812,41 €
Egalité Femmes / Hommes	6	1 962 790,15 €	958 519,94 €	159 753,32 €
Total	38	9 793 209,06 €	4 406 307,49 €	115 955,46 €

Le **taux de sélection (88 %** pour l'OS6) est **globalement satisfaisant** et laisse présager d'une bonne consommation de l'enveloppe d'ici la clôture du programme, même si certains ITI n'ont à ce jour pas programmé d'actions (Melun Val de Seine et Grand Paris Sud Est Avenir).

> Des objectifs quantitatifs en partie atteints, dans un contexte global ayant peu évolué

Face au constat de la persistance, voir l'accentuation des discriminations en France, le PO FEDER-FSE d'Île-de-France a ambitionné de soutenir des projets s'adressant aux publics victimes de discrimination, tels que les femmes, les personnes handicapées, les seniors et les immigrés. De nombreux indicateurs révèlent que toutes formes de **discriminations persistent voire s'accroissent en France**. Un tiers des franciliens⁸ a déjà été victime ou témoin de pratiques discriminatoires, le plus souvent constatées dans le **monde du travail** ou **l'accès au logement**. La grande diversité de la région capitale ne semble pas prémunir ses habitants de certaines inégalités de traitement du fait de leur origine, leur sexe, leur âge, leur handicap... Ces discriminations touchent notamment les populations des quartiers en difficulté et cela particulièrement dans **l'accès aux services** (santé, logement, culture...). Parmi l'ensemble des comportements discriminatoires, les Franciliens (tous quartiers confondus) évoquent en premier lieu des discriminations subies dans le cadre

⁶ La présente évaluation s'appuie sur les données Synergie au 12 janvier 2021.

⁷ 11 opérations sur les 38 opérations programmées, soit 29%.

⁸ D'après un sondage Viavoice, réalisé pour le Conseil Régional en 2011.

d'une **recherche d'emploi** ou au **travail**. Les habitants des territoires classés en QPV pointent beaucoup plus souvent une discrimination subie dans le cadre d'une recherche de **logement** ou d'une **demande administrative**⁹. Selon une analyse réalisée par **l'observatoire du Défenseur des droits** sur les dossiers reçus en 2018, près de **12 %** des réclamations adressées au Défenseur des droits proviennent de personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) alors même ceux-ci ne représentent que 8 % de la population française. **Le choix de mettre en œuvre l'OS 6 du PO FEDER-FSE par le biais des ITI et des GIP de la région Île-de-France apparaît donc justifié et toujours d'actualité**. En 2019, l'Île-de-France concentre près de **30 % des réclamations adressées aux Défenseurs des Droits**¹⁰ **concernant la lutte contre les discriminations**, et reste la région la plus concernée avec 14 réclamations liées aux discriminations pour 100 000 habitants (contre 9 en moyenne au niveau national). Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce constat, notamment les caractéristiques sociodémographiques de la population francilienne, ou encore aux caractéristiques socioéconomiques de la région (concentration d'emplois par exemple). Plus spécifiquement, une analyse des dossiers reçus par le Défenseur des Droits en 2018¹¹ fait apparaître que si la fréquence des saisines liées aux discriminations est sensiblement la même quel que soit le quartier de résidence, les **critères de discriminations** évoqués diffèrent : les populations des **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont davantage discriminées en raison de **l'origine**, des **convictions religieuses** ou de **l'apparence physique**, que celles résidant hors des quartiers prioritaires. Bien que leur lieu de résidence ne soit pas le premier critère de discrimination cité par les personnes saisissant le Défenseur des Droits, des études récentes soulèvent l'existence de discriminations liées à la **réputation du lieu de résidence** lors de l'accès à l'emploi par exemple, et ce critère a été introduit dans la législation pour répondre aux situations de discriminations subies par les habitants de ces quartiers. Des actions spécifiques, dédiées à la meilleure prise en compte de l'égalité entre femmes et hommes dans les ITI, ont également été prévues et mise en œuvre par le PO FEDER-FSE avec **des résultats conformes aux attentes en matière de lutte et d'accompagnement à la lutte contre les discrimination et l'inégalité entre les femmes et les hommes**. Les actions de sensibilisation sur ce même thème semblent accuser un retard au regard des objectifs ciblés en termes de participants.

ID	Indicateur	Valeur cible 2023			Valeur cumulée 2014-2020			Taux de réalisation		
		Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	6589	3953	2636	5859	2636	2223	98%	76%	129%
RES25	nombre de participants aux actions d' accompagnement à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes	5573	3343	2230	5448	2496	2952	98%	75%	132%
RES26	nombre de participants aux actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes	1016	610	406	299	66	233	29%	11%	57%

Source : Suivi des indicateurs. Données autorité de gestion. Mars 2021.

⁹ Rapport annuel 2019, Observatoire national de la politique de la ville

¹⁰ Rapport 2019 - L'observatoire du défenseur des droits, Juin 2020

¹¹ Idem.

Les actions soutenues au titre de l'OS6 ont à ce jour permis de mobiliser **11 606 participants**. Les perspectives d'atteintes des cibles 2023 sont encourageantes (**88 %** début 2021), même si le volume de personnes concernées reste limité au regard de la population régionale vivant dans un QPV¹²

> **La maîtrise du français, un levier d'insertion incontournable**

Que ce soit dans une optique d'accès aux droits, à la santé, aux services ou de lutte contre les discriminations, ainsi que, à terme, d'insertion sur le marché du travail, la **maîtrise du français** apparaît comme un facteur déterminant.

Avant même de pouvoir envisager s'inscrire dans un parcours d'insertion, social ou professionnel, maîtriser les bases du français est une étape essentielle de l'**autonomisation** des personnes afin de mieux comprendre ce qui les entoure, de savoir se déplacer dans la ville, utiliser les transports en communs par exemple et communiquer certains messages essentiels : suivre des directions, comprendre des instructions, demander de l'aide, exprimer un besoin ...

Les ateliers sociolinguistiques représentent **30 % des actions soutenues** par l'OS6 (11 opérations sur 38 soutenues) et **40 % des crédits FSE programmés**. C'est un type d'action dont **la mise en œuvre gagne à être territorialisée**, à la fois pour l'organisation des sessions et l'accès des participants, mais également pour la détection et l'information des participants potentiels. Les structures porteuses sont majoritairement communales ou bien associatives et articulent leurs actions avec les autres acteurs publics et associatifs de leur territoire.

> **L'insertion sociale, un prérequis à la lutte contre les discriminations et l'inégalité entre les femmes et les hommes**

Avant de pouvoir accompagner efficacement ces publics vers des actions en faveur de l'accès à l'emploi et d'identifier des effets pour les bénéficiaires finaux, il est essentiel d'avoir la capacité d'accompagner ces publics vers de **premières étapes d'insertion sociale indispensables**. Celles-ci passent par la maîtrise du **français** et de certaines **compétences de base**, mais aussi par un travail sur la **confiance en soi** et son **parcours personnel**. Et ceux-ci doivent pouvoir être articulés avec une démarche en direction de conditions de vie améliorées : un **logement** décent, une garantie de **sécurité** le cas échéant, l'accès à la **santé** et la bonne information et **l'accès aux droits**. Les actions soutenues par l'OS 6 participent activement à l'accompagnement de ce public vers ces prérequis essentiels, qui relèvent de l'insertion sociale.

Les ateliers sociolinguistiques. Au-delà de l'apprentissage du français, ils constituent une porte d'entrée à l'information des participants sur leurs droits et sur les services auxquels ils peuvent avoir accès (santé, culture, médiathèque, accompagnement juridique, espaces publics, services communaux ...). Les formations durent en moyenne 200h, un temps qui permet l'organisation d'ateliers et/ou activités sur de multiples

¹² Selon l'INSEE (2017), 13% de la population régionale vit dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, soit environ 1,6 M d'habitants. Les participants aux actions soutenues représentent 0,7% des habitants des QPV en Île-de-France.

thématiques : sensibilisation aux discriminations (celles dont on peut être victime, mais également celles que l'on peut avoir tendance à reproduire), à la santé, aux principes d'hygiène collective et personnelle, aux écogestes, aux valeurs de la République (droits et devoirs qui en découlent pour tous). Des activités de mise en situation : usage des transports en commun, visite d'une maison de santé, d'une médiathèque, de la mairie ... servent de base à l'apprentissage ludique d'un vocabulaire propre à chaque situation, mais également à la présentation des services disponibles sur leur territoire, des lieux et/ou personnes ressources qu'il peut s'avérer utile de connaître.

Face à la prédominance des femmes parmi les participants à ce type d'action, certains ateliers se sont adaptés pour inclure de la sensibilisation sur des sujets spécifiques tels que les services de garde d'enfants, la compréhension et le suivi de la scolarité de leurs enfants, leurs droits parentaux ...

Ce type d'action se révèle un **levier important de la lutte contre l'inégalité femme-homme**, les participantes ayant ainsi une **présentation globale de potentiels leviers d'autonomisation**. Il est très difficile de mesurer les effets à long termes de la participation à un tel atelier sur les participants, mais les porteurs de projets interrogés citent de nombreux exemples d'effets indirects, ou différés. Par exemple les femmes ne maîtrisant pas le français et vivant seules ou avec leur famille dans un quartier défavorisé se trouvent souvent en situation de dépendance par rapport à un proche (gestion des papiers, des factures, des démarches administratives ...). Elles ont tendance à rester dans un rayon proche de leur domicile / de leur quartier, au quotidien par crainte de l'inconnu, des discriminations ou d'une situation qui lui paraîtra immaîtrisable. Pour ces femmes, la participation à un atelier sociolinguistique permet de mieux comprendre les informations qui les entourent exprimées en français (de l'affichage sur la porte de l'immeuble, aux annonces des transports en commun) et de gagner en confiance en elles et en autonomie (déplacements, donc rencontre de personnes extérieures à leur cercle habituel, découvertes de nouvelles opportunités, normalisation de la possibilité d'occuper un jour un emploi ...). Elles peuvent aussi être plus fortement sensibilisées à la scolarisation de leurs enfants et dépasser la barrière de la langue qu'elles rencontrent parfois avec leurs propres enfants élevés en France.

Les ateliers de **sensibilisation aux discriminations** qui sont organisés dans le cadre de formations sociolinguistiques ont une double plus-value à l'insertion sociale :

- d'une part ils participent à sensibiliser les participants à la réalité des discriminations dont ils peuvent eux-mêmes être victimes et à leur donner des outils pour régir à ce type de situation ;
- d'autre part, ils introduisent la notion de réciprocité et l'importance du respect de la culture des autres pour participer à la qualité de la vie en collectivité.

Accès à la santé. La plupart des actions soutenues en faveur de l'accès à la santé apportent une attention particulière à l'inégalité d'accès aux soins entre les hommes et les femmes. Le ciblage de populations jeunes (2 projets) ou sénior (1 projet) et / ou des populations les plus éloignées du parcours de santé (les femmes et/ou les habitants de quartiers défavorisés) permet d'inscrire ces actions dans une démarche de lutte contre les discriminations et l'exclusion sociale par le biais de la santé.

Accès aux droits. L'un des facteurs explicatifs des inégalités observées sur l'accès aux services ou à l'emploi repose sur le manque d'information et de leviers d'accès au droit. Comment se défendre contre une injustice ou une situation discriminante lorsque l'on n'a pas connaissance de la loi qui nous protège ? Lorsque l'on ne sait pas à qui s'adresser pour signaler la situation ? Les acteurs publics et associatifs des quartiers prioritaires mettent en œuvre des actions de sensibilisation et des lieux d'accueil pour informer et accompagner le public dans leurs démarches. L'OS 6 soutient plus d'une dizaine de projets autour de cette finalité. Ces « points info » et leurs animateurs se positionnent comme interface de confiance pour accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives, face à la barrière de la langue (faible maîtrise du français ou illettrisme) ou bien du numérique (la généralisation des démarches dématérialisées laisse de côté les publics les plus âgés ou défavorisés qui peinent à avoir accès à un ordinateur et/ou une connexion internet). Les demandes sont nombreuses et variées, sur la recherche de logement, les demandes d'aides sociales, l'accompagnement d'urgence face à des situations d'urgence sociale ou matérielle, des procédures d'expulsion ... Les décalages culturels pour les primo-arrivants, le français, le manque de connaissance des procédures, la complexité de l'organisation administrative et parfois simplement la crainte de l'institution sont autant de freins à l'accès aux droits contre lesquels le FSE investit par le biais de l'OS6.

La lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Dans les quartiers prioritaires politique de la ville, comme dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, les femmes déclarent plus souvent avoir été victimes de comportements discriminatoires que les hommes : 15 % en QPV et 12 % hors QPV contre respectivement 9 % et 7 % pour les hommes¹³. Le PO FEDER-FSE Île-de-France participe à la lutte contre ce facteur de discrimination par le biais de ses ITI. La commune de Bagnolet, particulièrement active sur cette thématique a bénéficié de plus de 536 K€ de crédits FSE sur la programmation 2014-2020 (3 opérations visant à former, informer et renseigner sur les inégalités hommes-femmes afin de les diminuer dans l'accès aux services publics locaux). L'accompagnement vers le retour à l'emploi par le biais du gain de confiance en soi est porté par deux opérations originales de l'association *ADAGE* et une **opération innovante** de l'association *Une femme Un toit* dans le but d'accueillir et d'accompagner les jeunes femmes victimes de violences.

L'ensemble de ce type de projet a été porté sur les ITI Ville de Paris ou EPT Est Ensemble, autour de la commune de Bagnolet, particulièrement active sur le sujet.

> **Une plus-value du FSE observée sur la structuration des équipes et la professionnalisation des acteurs**

Les contraintes de suivi et de gestion administrative imposées par la gestion d'une subvention FSE demandent aux bénéficiaires des investissements rigoureux dans leurs efforts de gestion. Afin de collecter correctement et exhaustivement l'ensemble des pièces justificatives nécessaires aux demandes de paiement de la subvention, les acteurs ont dû se former et organiser leurs équipes de manière efficace. Cette

¹³ Rapport annuel 2019, Observatoire national de la politique de la ville

contrainte a donc participé à **la structuration et la professionnalisation des équipes**. Certaines structures ont créé un poste de gestionnaire, d'autres ont formé leurs membres. De manière générale une fois la rigueur administrative apprise et intégrée pour le suivi de l'opération soutenue, celle-ci est maintenue, voir étendue au-delà de l'action subventionnée.

Face à la difficulté de justifier du nombre de participants, certains porteurs de projets ont privilégié de cibler les postes de dépenses soutenus par le FSE sur les ressources humaines : recrutement de postes de chargés de missions, d'animateurs ou même de gestionnaires. Le FSE participe ainsi à la création de postes qualifiés dans ces structures et à la pérennisation de l'action.

Les bénéficiaires soulignent le **caractère « légitimant » du soutien de l'Union européenne** pour leur action et leur structure. Une subvention des fonds européens donne du poids aux acteurs concernés dans leurs échanges avec de potentiels partenaires et avec les pouvoirs publics. Au niveau local (mairies, intercommunalités, acteurs de l'éducation, de la professionnalisation etc. ...) les structures bénéficiant d'un soutien européen constatent un plus fort niveau de confiance de la part de leurs interlocuteurs et estiment parfois que cette légitimation de leur action a pu jouer sur l'attention qui était prêtée à leur message. La capacité à porter un projet financé par du FSE induit la capacité à assurer son suivi qui a la réputation d'être complexe, ce qui est interprété comme un signe de fiabilité et de professionnalisme de la structure bénéficiaire et de ses équipes.

Enfin, les montants mobilisables par le biais du FSE apparaissent indispensables pour de nombreux acteurs du secteur de l'insertion sociale et de la lutte contre les discriminations. Face à la pénurie de financements publics et au manque de ressources propres de porteurs de projets, les financements européens se révèlent essentiels à la réalisation de la plupart des actions, voir pour la pérennité de certaines structures. La plus-value du soutien européen à cette thématique est donc forte et participe à encourager des acteurs locaux à candidater au dispositif en dépit des difficultés que le FSE peut générer.

> **Des contraintes de gestion et de mise en œuvre qui influent sur la dynamique de mobilisation des crédits**

Si la plus-value de l'accompagnement des ITI a été mise en valeur par les bénéficiaires¹⁴ certaines contraintes pouvant avoir des incidences sur les dynamiques de programmation, demeurent :

- **les justificatifs peu adaptés à la situation des participants**. Les paiements de subvention aux bénéficiaires sont conditionnés à la justification d'un nombre de participants conventionnés. Or la collecte des pièces attendues pour justifier de l'identité et ou de la localisation des participants est parfois délicate, voire impossible pour des opérations ciblant certains publics fragiles. Les populations les plus fragiles (notamment les femmes victimes de violence, les migrants, ou les communautés roms ou gitanes) peuvent être réticentes ou bien dans l'impossibilité de **justifier de**

¹⁴ Evaluation des stratégies des ITI et des démarches territoriales – Juillet 2020

leur identité. Les raisons peuvent être multiples : méfiance envers le système administratif, crainte des autorités, migrants en situation irrégulière, difficulté d'accès à leurs papiers d'identité (notamment lorsqu'il sont détenus par un conjoint ou un proche violent). Dans certaines situations, l'anonymat est un facteur clé de l'accompagnement.

Un autre élément à justifier repose sur la **domiciliation des participants**. Le ciblage géographique des ITI nécessite de justifier de la résidence des participants sur un périmètre particulier, or les publics ciblés ne sont pas nécessairement en capacité de fournir un justificatif de domicile. Les populations les plus fragiles ciblées par les actions de l'OS6 peuvent être des personnes sans domicile fixe. Les associations actives sur les camps ou bidonvilles peuvent parfois justifier du lieu de résidence de leurs participants, mais la réalité des évacuations régulières des camps est que les personnes accompagnées sont amenées à changer de communes de résidence tous les 2 à 3 mois, ce qui risque à chaque fois de les faire sortir du périmètre éligible de l'opération soutenue ;

- **une pertinence des indicateurs de suivis jugée parfois délicate.** Les questionnaires d'entrée et sortie que les bénéficiaires doivent faire remplir aux participants ne sont pas facilement transposables à des types d'action très spécifiques sur un type de public ou un type de discrimination donné. Sans remettre en cause le principe de ce suivi à l'entrée et à la sortie de leurs participants, les porteurs de projet sur les thématiques de l'insertion sociale et de la lutte contre les discriminations expriment régulièrement la nécessité de pouvoir les adapter à leurs actions afin d'améliorer leur pertinence et donc leur utilité même.
- **des logiques de mise en œuvre pouvant fragiliser certaines structures.** Les délais d'instruction et la nécessité d'avancer les coûts liés à la conduite des actions constituent un facteur de risque important pour les porteurs de projets, en particulier pour les petites structures (communes ou associations). Par ailleurs, le montant des paiements de la subvention aux bénéficiaires étant soumis à la justification des participants, le bénéficiaire est toujours soumis à une certaine incertitude sur le montant qui lui sera effectivement versé au terme de l'instruction de sa demande de paiement. Cela peut complexifier les plans de financement de petites structures ayant contracté des emprunts pour avancer le montant de leur projet et qui sont à termes dépendantes du versement de la subvention pour les rembourser.

2.5 Questionnements en faveur de la rénovation énergétique – (OS 13 - FEDER)

RAPPEL DES QUESTIONS POSEES :

- > Quels impacts des cofinancements en faveur de la réduction du nombre de personnes en situation de précarité énergétique dans les territoires visés ?
- > Quels sont les impacts sur les factures énergétiques ? Sur le comportement et la consommation des ménages ?
- > Quelle plus-value des cofinancements FEDER ? Les fonds ont-ils permis de financer des projets innovants ?

Réponse synthétique :

Le bâti est le secteur le plus consommateur d'énergie en Île-de-France (65% en 2017) et représente à ce titre un axe prioritaire de la transition énergétique. Le **secteur résidentiel** représente près de 67% de la consommation énergétique du bâti (90,17 TWh par le secteur résidentiel + 45 TWh par le secteur tertiaire), et le **chauffage** est identifié comme l'un des principaux postes de consommation. Le POR soutient la rénovation thermique des logements à travers l'OS13, dans l'objectif de **diminuer les émissions de GES** et **réduire la précarité énergétique** des ménages. Il cible pour cela les **logements sociaux** et les **copropriétés dégradées** situés dans des territoires urbains prioritaires.

Exclusivement mis en œuvre par le biais des ITI, l'**OS 13 a permis de cofinancer 22 opérations de rénovation** thermique de bâtiments résidentiels. Le **taux de programmation atteint 75%** (soit **23 M€ de FEDER**) pour un taux de sélection moyen de **98%**. Les perspectives de consommation de l'enveloppe - d'ailleurs **revue à la hausse à hauteur de 10% en cours de programmation** - sont donc encourageantes. **13 des 15 ITI ont alloué des fonds sur l'axe 8** et 8 d'entre eux ont d'ores et déjà entièrement consommés leur enveloppe.

S'il est difficile de mesurer l'impact du FEDER sur la réduction des factures énergétiques, notamment par **manque de recul sur des travaux** récents ou en cours, on estime que les rénovations soutenues ont permis **l'amélioration du classement en termes de consommation énergétique de plus de 2 450 ménages**. Le POR joue donc bien un rôle de levier contre la précarité énergétique. De plus, il apparaît que la cible pour l'indicateur de résultat concernant la diminution des GES (CO34) a été largement sous-estimée à l'échelle de l'axe.

Le retour d'expérience sur ce type d'opérations une fois achevées montre très souvent que l'influence positive des travaux de rénovation sur la consommation des ménages est fortement liée à **l'accompagnement des résidents dans l'utilisation de leurs nouveaux équipements** et à des **actions de sensibilisation / information aux bonnes pratiques** (écogestes, formation à l'utilisation des thermostats / programmeurs ...). En effet, les locataires ont souvent une perception mitigée du confort induit par les rénovations thermiques. Par ailleurs, la quasi-totalité des bailleurs n'a **pas effectué d'augmentation de loyer à la suite des travaux**.

En termes de **mise en œuvre**, la comparaison entre l'OS13 et les autres OS de l'axe 8 fait clairement apparaître **la plus-value des ITI**. L'**animation territorialisée** et la connaissance de l'écosystème des acteurs a facilité l'articulation des cofinancements et la personnalisation de l'accompagnement a démontré sa **plus-value sur la cible des copropriétés privées** en particulier. Le ciblage des copropriétés dégradées est une **spécificité du POR Île-de-France**, qui répond à des **besoins importants** et pour laquelle la mise en œuvre par ITI prend tout son sens.

> Une dynamique de programmation encourageante et en progression

Dans l'objectif de diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel (OS 13 – Axe 8), le PO FEDER-FSE 2014-2020 d'Île-de-France s'est fixé des objectifs de :

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre ;
- Réduction de la précarité énergétique des ménages ;

Dans ce but, l'objectif spécifique 13, exclusivement mis en œuvre par le biais des ITI, cible la rénovation énergétique des bâtiments à vocation résidentielle et soutient prioritairement les projets visant la diminution de la consommation des habitats situés dans les quartiers prioritaires et dont les occupants sont en situation de forte précarité énergétique. Il cible donc des populations fragiles dans l'objectif de promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur du **logement social** ainsi que dans le **parc privé** notamment **dégradé**.

Initialement fixée dans le programme opérationnel à **28 M€ FEDER**, soit 63 % de l'Axe 8 du PO, la maquette de l'OS 13 a évolué au cours de la programmation. À l'issue de l'exercice de rééquilibrage en vue d'une gestion dynamique de la programmation (appel à projet « gestion dynamique des crédits » - septembre 2020), un nouvel AMI a activé cet OS, abondé d'une enveloppe de 2,8 M€ FEDER, portant la maquette de l'OS 13 à **30,8 M€ FEDER** (soit une augmentation de **10 %**).

À ce jour¹⁵, c'est plus de **23 M€ FEDER** qui ont été programmés par 11 des 13 ITI disposant d'une enveloppe sur cette thématique, soit **75 % de l'enveloppe de l'OS 13**.

		PROGRAMMATION				CERTIFIE	
		Nb. d'opérations programmées	UE	Coût Total	Taux Prog UE	CT	Taux certif.
<u>Données au 12.01.2021</u>							
IDF - Urbain							
AXE 8	PI04c-OS13	23	24 560 511,26 €	91 458 797,21 €	80 %	16 622 653,06 €	27 %

Parmi les 15 ITI mettant en œuvre une stratégie urbaine intégrée en Île-de-France, **13** ont alloué une part de leur enveloppe à l'axe 8. **12 d'entre eux ont programmé** au moins une part de cette enveloppe, dont **8 ont entièrement consommé l'enveloppe** prévue.

¹⁵La présente évaluation s'appuie sur les données Synergie au 12 janvier 2021.

Axe 8								
Données au 12.01.2021	Maquette Axe 8			Programmation FEDER				
	Enveloppe ITI - Axe 8			Nb de projets	Montant UE programmé	Montant CT programmé	Taux de prog. UE	Taux de sélection
	FEDER	CT	Taux cofin UE					
OS13 - Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel								
CA Cergy-Pontoise	2 572 532,00 €	5 145 064,00 €	50%	2	2 572 532,00 €	9 478 641,05 €	100%	100%
CA Cœur d'Essonne	1 367 200,00 €	2 734 400,00 €	50%	1	1 057 352,97 €	6 808 978,05 €	77%	100%
CA Melun Val de Seine	2 000 000,00 €	4 000 000,00 €	50%	2	2 000 000,00 €	5 478 736,83 €	100%	100%
CA Roissy Pays de France	- €	- €						
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	2 500 000,00 €	5 000 000,00 €	50%	5	2 549 539,03 €	11 099 732,07 €	102%	85%
EPT Est Ensemble	3 215 238,00 €	6 430 476,00 €	50%	2	3 481 121,00 €	14 538 828,64 €	108%	108%
EPT Grand Paris Grand Est	1 779 288,00 €	3 558 576,00 €	50%	3	1 314 288,00 €	7 682 406,11 €	74%	74%
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	1 700 000,00 €	3 400 000,00 €	50%	1	1 700 000,00 €	7 460 988,00 €	100%	100%
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	2 895 001,00 €	5 790 002,00 €	50%	2	2 895 001,00 €	6 446 402,93 €	100%	100%
EPT Paris Terre d'Envol	4 333 322,00 €	8 666 644,00 €	50%	1	1 443 322,00 €	2 886 644,00 €	33%	100%
EPT Plaine Commune	2 800 000,00 €	5 600 000,00 €	50%	0	- €	- €	0%	100%
EPT Vallée Sud Grand Paris	3 777 363,00 €	7 554 726,00 €	50%	1	3 777 363,00 €	13 071 075,00 €	100%	100%
Grand Paris Seine et Oise	1 227 656,00 €	2 455 312,00 €	50%	2	1 137 592,26 €	5 003 145,53 €	93%	100%
Grand Paris Sud	632 400,00 €	1 264 800,00 €	50%	1	632 400,00 €	1 503 219,00 €	100%	100%
Ville de Paris	- €	- €						
TOTAL	30 800 000,00 €	61 600 000,00 €		23	24 560 511,26 €	91 458 797,21 €	80%	98%

Les 22 opérations programmées au titre de l'OS13 ont consisté en des travaux de rénovation thermique de bâtiments résidentiels situés dans des quartiers prioritaires :

- 16 opérations sur des logements sociaux (portés par des bailleurs sociaux) ;
- 6 opérations sur des copropriétés dégradées,

À ce stade, on estime que ces projets ont permis d'**améliorer le classement en matière de consommation énergétique de plus de 2 450 ménages** (CO31¹⁶). Si l'on considère que les organismes de logement social possèdent près de 1,3 million de logements locatifs en Île-de-France¹⁷, dont 416 000 en QPV, cela représente 0,6 % de logements sociaux en QPV dont la classe énergétique a été améliorée par une opération cofinancée par le FEDER 2014-2020 par le biais de l'OS 13.

> Les objectifs ambitieux de l'Île-de-France en matière de transition énergétique

Au début des années 2010, la Région Île-de-France dressait le constat que le bâtiment représentait 60 % des consommations énergétiques régionales et que la consommation énergétique des logements a augmenté de 21 % entre 1990 et 2009¹⁸. Cette évolution s'explique notamment par la mauvaise isolation thermique

¹⁶ Source : données de suivi IDF, mars 2021

¹⁷ Chiffres-clés du logement social, Edition régionale Île-de-France 2019, AORIF L'union sociale pour l'habitat d'Île-de-France

¹⁸ Programme opérationnel FEDER-FSE Île-de-France 2014-2020

des bâtiments, ce qui a fait de ce secteur une priorité régionale en matière de réduction des consommations énergétiques.

Aujourd'hui, l'Île-de-France pèse pour 25 % de la consommation nationale et **le bâtiment** (résidentiel et tertiaire) **est à l'origine d'une consommation d'énergie finale de 135 TWh (en 2017), soit 65 % du bilan énergétique régional**. La région recense 1,7 millions de logements très énergivores et estime que les bâtiments résidentiels sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre avec environ 19 200 kteqCO2 (soit 46 % du bilan des émissions régionales)¹⁹.

Le parc immobilier de l'Île-de-France se distingue en effet par l'importance des enjeux en matière de transition énergétique. Tout d'abord, **près de 58,7 % des logements sociaux dans la région ont été construits avant 1980**. Ces bâtiments, n'ayant pas bénéficié d'une réglementation thermique ambitieuse, sont souvent très énergivores et ne satisfont pas les exigences de confort thermique et de performance énergétique actuelles. Ceux-ci se situent majoritairement sur le périmètre de l'agglomération de Paris.

Il s'agit souvent de grands ensembles (17 % sont composés d'au moins 50 lots principaux), dont les performances énergétiques sont « mauvaises ». Ce constat est d'autant plus visible sur les **très grandes copropriétés** (plus de 200 lots), dont près de la moitié ont été **construites entre 1961 et 1974**.

Enfin, qu'il s'agisse du secteur privé ou social, on assiste à une **dégradation matérielle et financière** (dégradation du bâti, endettement, augmentation des charges...).

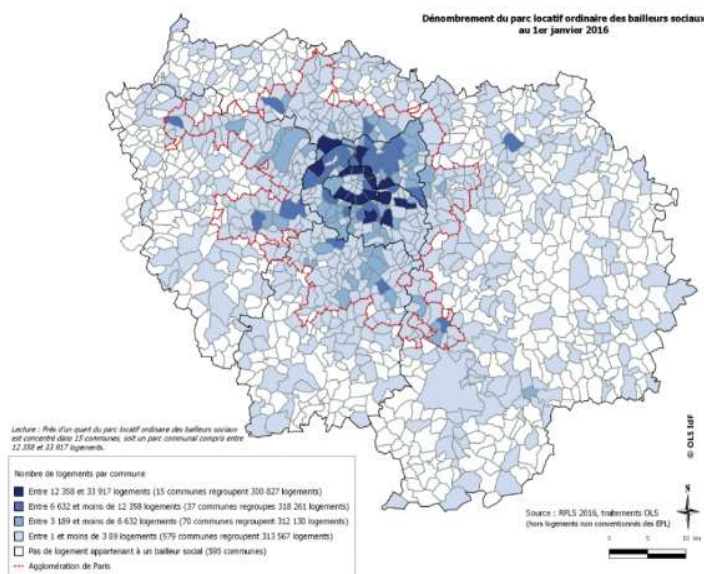
Dans ce contexte, la Région s'est donnée **des objectifs ambitieux pour l'horizon 2020** avec le SRCAE :

- réhabilitation de 125 000 logements par an (dont 35 000 logements sociaux) ;
- réduction de 24 700 GWh de la consommation énergétique des bâtiments par rapport à 2005.

En 2018, à l'occasion de l'adoption de la stratégie énergie-climat, la Région a défini de **nouveaux objectifs pour l'horizon 2030** :

- réduction de la consommation énergétique régionale (-20 %) ;

Nombre de logements sociaux (par commune)



Proportion de résidences principales classées dans une étiquette ou un groupe d'étiquettes, par territoire (en %). Sources : Insee, Phébus, Pegase, recensement de la population 2013, Fidéli 2015.

¹⁹ Proposition de Programme opérationnel 2021-2027 Île-de-France_Version du 22 février 2021

- augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale (40 %) ;
- et réduction des émissions de gaz à effet de serre (-28 %).

En parallèle, le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 fixait des objectifs en accord avec les ambitions régionales, tout en mettant l'accent sur la **réduction des charges correspondantes à l'énergie dans la consommation des ménages** et la **diminution des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques** dans les délais prévus aux niveaux national et européen. Ainsi le POR FEDER-FSE 2014-2020 visait à contribuer à la maîtrise des consommations énergétiques, la réduction des charges correspondantes dans le budget des ménages et la diminution des gaz à effet de serre et polluants atmosphériques et fixait les cibles suivantes pour 2023 :

- **5 582 ménages** dont le classement en matière de consommation énergétique serait amélioré (CO31) ;
- Une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre de **237 Tonnes de CO2eq** (CO34).

Type d'action		Schéma Régional du Climat, de l' Air et de l' Energie	Stratégie énergie-climat de la Région Île-de-France	Plan régional pour la qualité de l' air	Plan de protection de l' atmosphère de l' IDF	Plan régional santé environnement 3	Plan de mobilisation pour la transformation écologique de l' IdF d' ici 2024	Stratégie nationale bas-carbone	Plan national d' adaptation au changement climatique
Os13-Diminution de la précarité énergétique dans les quartiers prioritaires	Rénovation thermique de copropriétés privées	■	■	■	■	■	■	■	■
	Rénovation thermique de logements sociaux	■	■	■	■	■	■	■	■
	Accompagnement des maîtres d'ouvrage à l'efficacité énergétique, la rénovation thermique et à l'utilisation des énergies renouvelables ; études, diagnostics préalables, bilans ; suivi des performances des bâtiments après rénovation...	■	■	■	■	■	■	■	■

Ce tableau a été établi pour l'ensemble de l'Axe 8 du programme dans le cadre de l'évaluation d'impact du PO FEDER-FSE Île-de-France 2014-2020 sur les effets des conditions de développement de la maîtrise énergétique. Nous rappelons ici l'analyse concernant la cohérence de l'OS13 avec les schémas et les stratégies encadrant la politique francilienne en matière de transition énergétique.

La classification distingue entre 1) priorités partagées ■ 2) priorités partiellement partagées ■ 3) priorités non traitées □ et différences d'appréciation majeures/points de vigilance ■.

> L'enjeu de la transition énergétique du logement social et des copropriétés privées

LE BÂTI, SECTEUR LE PLUS CONSOMMATEUR D'ÉNERGIE ET ÉMETTEUR DE GAZ À EFFET DE SERRE

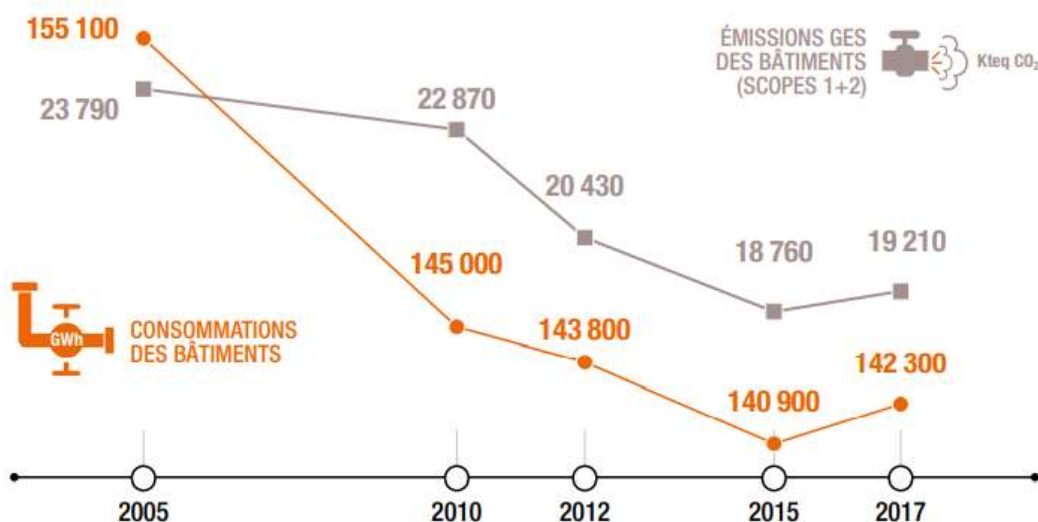
La consommation énergétique totale corrigée des effets du climat de la région Île-de-France s'élève à 212 TWh, soit 12 % des consommations nationales.

Au premier rang des secteurs les plus consommateurs d'Île-de-France, le bâti (résidentiel + tertiaire) est en 2017 responsable de 65 % des consommations régionales d'énergie, avec 135,170 TWh consommés (90,170 TWh par le secteur résidentiel + 45 TWh per le secteur tertiaire). **Deux tiers de ces consommations sont liés au chauffage.**

Malgré cette primauté, les consommations énergétiques du bâti régional diminuent tendanciellement sur la période la période 2005 – 2017 en passant de 155 100 à 142 300 GWh. En particulier, le secteur résidentiel a vu ses **consommations baisser de 12 % entre 2005 et 2017** avec une légère hausse de 1,8 % entre 2015 et 2017, alors que les consommations énergétiques du secteur tertiaire sont demeurées essentiellement stables sur la même période.

Évolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre régionales entre 2005 et 2017.

Source : *Energies et gaz à effet de serre. Bilan des productions, consommations et émissions en Île-de-France*, ROSE.



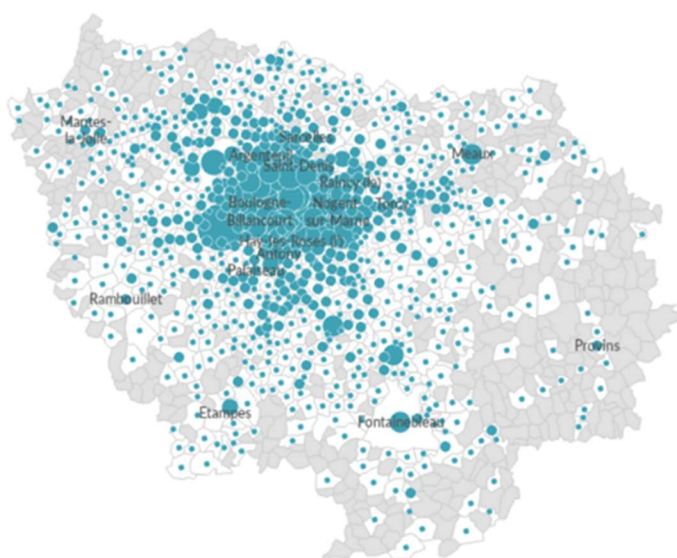
Selon la base de données du Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France (ROSE), ENERGIF, à l'échelle communale, les consommations énergétiques (en MWh, non corrigée des variations climatiques) des appartements du secteur tertiaire franciliens sont particulièrement concentrées à **Paris** (majoritairement entre 600 000 - 5 000 000 MWh) et en **petite couronne** (entre 50 000 - 250 000 MWh).

Le SRCAE fixait un objectif de réhabilitation de 35 000 logements sociaux par an sur 2012-2020. Les bailleurs ont réalisé des efforts conséquents pour adapter leur parc, notamment par la mobilisation des prêts de haut de bilan de la Caisse des Dépôts et de l'éco-prêt logement social. **Depuis 2009, 100 000 logements en Ile-de-France ont été rénovés** avec un saut de **deux à trois classes de l'étiquette énergie** pour **75 % des logements**.

Cependant, **20 % du parc HLM francilien relève encore en 2019 des étiquettes E, F, G du DPE** d'après une enquête AORIF qui porte sur 78 % du parc. Près de 55 000 logements d'étiquettes F et G peuvent être qualifiés de « passoires thermiques ». C'est pourquoi le budget 2021 de la Région Île-de-France adopté le 16 décembre 2020 affiche son ambition d'**éliminer 100 % des passoires thermiques dans les HLM franciliens**²⁰.

On dénombre en Île-de-France **114 000 copropriétés**, dont 17 % de copropriétés d'au moins 50 lots principaux. La performance énergétique de ce parc est donc à la fois un enjeu régional et national majeur. En effet, **la moitié d'entre elles datent d'avant la première réglementation thermique de 1974** et plus de 60 % ont été construites **avant les années 1990**.

Cela est le plus évident pour les très grandes copropriétés qui comptent plus de 200 lots principaux et dont la moitié a été construite en seulement 15 ans entre 1961 et 1974. Cette période, qui correspond à une urbanisation accélérée suite à une explosion démographique dans la plupart des territoires franciliens, se caractérise majoritairement par un urbanisme sur dalle sous forme



de grandes tours et barres. Dans les années 1960 et 1970 la performance énergétique des constructions était peu prise en compte dans les systèmes constructifs.

Pour certaines d'entre elles, les **enjeux de transition énergétique** se couplent avec une **spirale de dégradation matérielle et financière** (dégradation du bâti, endettement, augmentation des charges). Dans la plupart des cas, la mise à niveau énergétique de ces copropriétés ne peut être réalisée sans l'appui d'une action publique volontariste. L'enjeu de la transition énergétique des logements est donc central à la mise en œuvre des ambitions de la région en matière de transition énergétique. Le POR FEDER-FSE 2014-2020 contribue à soutenir cette transition à travers son Axe 8 portant sur la transition énergétique, et, en ce qui concerne cette évaluation, par l'objectif spécifique 13 : Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel.

20 « Le budget 2021 de la Région Île-de-France est voté » : <https://www.iledefrance.fr/le-budget-2021-de-la-region-ile-de-france-est-vote>

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Selon une étude menée par l'INSEE²¹, le parc des logements franciliens se caractérise par les plus mauvaises performances énergétiques de France, avec plus d'une résidence principale francilienne sur trois, soit **1,7 millions de logements, considérée comme « très énergivore » (étiquette « F » ou « G »)**, contre une sur quatre à l'échelle nationale, suivant le Diagnostic de performance énergétique (DPE). La faible efficacité énergétique d'un tiers des logements franciliens est principalement liée à un **parc ancien** (trois logements franciliens sur dix ont été construits avant 1945) n'ayant pas encore fait l'objet de rénovation énergétique.

Répartition des résidences principales selon les étiquettes de performance énergétique (en %). Sources : Insee, Phébus, Pegase, recensement de la population 2013, Fidéli 2015



Aux normes de la réglementation thermique française de 2005, les logements dont l'étiquette est « C » ou « D » représentent 35 % du parc bâti régional : malgré le classement plus élevé, ils ne permettent pas de satisfaire les objectifs en matière de lutte contre la précarité énergétique fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV).

Les logements les plus performants, quant à eux, labellisés « Bâtiment basse consommation » et classés « A » ou « B », ont été construits récemment et ne représentent que 2 % de tous les logements franciliens. Contrairement aux autres classements, le niveau de performance énergétique de ces bâtiments est le seul étant conforme aux objectifs 2050 de la LTECV.

DES PASSOIRS ÉNERGÉTIQUES EN NOMBRE IMPORTANT, MAIS UNE FORTE DYNAMIQUE DE RÉSORPTION

En 2020, sur les 1,3 million de logements qui constituent le parc social francilien, **72 % a fait l'objet d'un diagnostic de performance énergétique (DPE)**. Près de 175 000 d'entre eux, soit 18 % du parc correspondent à des passoires énergétiques (Étiquettes E, F et G).

Étiquette consommation énergie logement social IDF

Année	Nb de logements sociaux	Part des logements sociaux avec DPE (%)	Nb logement sociaux DPE	Étiquette E (%)	Nb logement étiquette E	Étiquette F (%)	Nb logement étiquette F	Étiquette G (%)	Nb logement étiquette G
2020	1 329 265	72,2	959 729	15,2	145 879	2,5	23 993	0,6	5 758
2017	1 263 700	72	912 391	18	164 230	4	36 496	1	9 124

Source : données RPLS – traitement Teritéo

²¹ Se chauffer en Île-de-France : la petite taille des logements atténue le coût d'une performance énergétique médiocre

La situation en termes d'émissions de gaz à effet de serre est encore un peu plus défavorable du fait de la **dépendance aux énergies fossiles du mix énergétique francilien**. Environ 4 logements sociaux sur 10 présentent une étiquette de GES de niveau E ou supérieure.

Étiquette impact énergie sur GES logement social IDF

Année	Nb de logements sociaux	Part des logements sociaux avec DPE (%)	Nb logement sociaux DPE	Étiquette E (%)	Nb logement étiquette E	Étiquette F (%)	Nb logement étiquette F	Étiquette G (%)	Nb logement étiquette G
2020 ²²	1 329 265	72,2	959 729	32,2	309 032	9,6	92 134	1,7	16 315
2017 ²³	1 263 700	72	912 391	34	310 213	12	109 487	2	18 248

Source : données RPLS – traitement Teritéo

Les données montrent toutefois une **évolution positive sur la période 2017 et 2020** : le nombre de logements présentant une étiquette énergétique E ou supérieure a diminué de près de 35 000 (soit près de 20 % sur la période).

- > **Des effets difficilement mesurables mais des impacts à long terme cohérents avec les objectifs régionaux, nationaux et européens**

DES EFFETS QUANTITATIFS NON NÉGLIGEABLES

Il n'existe pas de statistiques précises et actualisées sur le volume de rénovation de logements sociaux en Île-de-France. On estime nationalement que 100 000 rénovations de logements sociaux sont conduites annuellement. L'Île de France représentant ¼ du parc total français, on peut estimer le flux annuel de rénovation à environ 25000 / an.

Dans cette hypothèse, avec 6 985 rénovations de logements prévues sur 7 ans, les projets soutenus par le FEDER représenteraient un effet levier d'environ 4 % sur le volume de rénovation énergétique. Cet effet levier peut être considéré comme significatif, surtout si l'on considère l'ampleur du stock de logements sociaux en région Île-de-France.

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES DIFFICILEMENT QUANTIFIABLES

Si tous les projets visent un gain final supérieur à 40 %, la réalité des économies d'énergies est en pratique difficilement mesurable à ce jour. Au moment de la réalisation de la présente évaluation²⁴, la plupart des porteurs de projets enquêtés ne disposent pas encore de ces données, soit parce que les travaux ne sont pas encore réalisés ou en cours, soit par manque de recul, soit par manque de collecte de données lorsque les factures énergétiques (chauffage, eau chaude, gaz, électricité ...) sont individualisées. Un **délai de 18 à 24**

²² Source : https://dreal.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc_social/2020/ile_de_france/dpe.html#un-parc-social-plus-ancien-quau-niveau-national

²³ Source : http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/le_parco_locatif_social_en_idf_au_1er_janvier_2017.pdf

²⁴ Mars / Avril 2021

mois après la fin d'achèvement physique des travaux est globalement jugé nécessaire pour calculer ces éléments, car plusieurs conditions doivent être remplies :

- l'adaptation du réglage des sous-stations de chauffage urbain pour les projets concernés ;
- un cycle annuel complet de chauffe ;
- la collecte des données et la correction du facteur climatique, avec la mise en place d'un suivi ou une étude dédiée.

Les rares projets ayant pu réaliser ce type de mesures suggèrent que le gain énergétique pratique est susceptible d'être sensiblement inférieur au gain théorique, principalement parce qu'une partie est compensé par des gains de confort thermique (aussi nommé « effet rebond »).

Il est intéressant de noter un exemple d'opération d'envergure achevée sur le périmètre de l'ITI Melun Val de Seine entre 2016 et 2019 : la rénovation de 13 bâtiments dans le quartier Jules Ferry, situés aux squares Ribot et Siegfried et rue Calmette à Melun. La mesure de l'impact des rénovations thermiques sur les factures énergétiques met en avant une réduction de 2 000 € sur la facture de gaz pour un bâtiment donné, ce qui implique une économie non-négligeable sur les charges de habitants. Cette opération et ses résultats sont valorisés sur le site « L'Europe en Île-de-France »²⁵.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Ces rénovations procurent un **confort supplémentaire pour les locataires**, et ce d'autant plus qu'ils s'accompagnent souvent de réhabilitations des parties communes et/ou de réfection des logements (pièces d'eau, peintures...). **Les travaux de rénovation énergétique sécurisent le locataire par rapport à l'évolution du coût de l'énergie et permet une maîtrise des charges énergétiques**. Pour autant, la contribution de ces travaux à la **réduction de la précarité énergétique des ménages apparaît modérée**. L'optimisation des installations prend du temps, et ne semble pas entraîner (tout du moins dans les premières années), une réduction systématique de la facture énergétique.

Si les programmes de réhabilitation s'accompagnent souvent d'actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, des freins liés au comportement des usagers s'observent toujours. Certains bailleurs soulignent **une perception mitigée des locataires concernant les travaux énergétiques** : certains ont l'impression de connaître à la suite des réhabilitations, une baisse de confort dans leur logement (perception souvent occasionnée par la baisse de la température du chauffage du fait d'une meilleure isolation). **Ces perceptions montrent la nécessité de conduire des actions de sensibilisation dans le temps**.

Le retour d'expérience montre que la dimension **d'accompagnement aux changements d'usages** est essentielle pour que les gains énergétiques théoriques se traduisent en économies effectives. Au plan pratique, l'une des questions centrales est celle de l'usage des ventilations doubles flux, qui sont parfois

²⁵ <https://www.europeidf.fr/projets/plus-de-200-logements-sociaux-rehabilites-a-melun>

bouchées par les habitants (perçues comme une entrée d'air froid). La quasi-totalité des projets ont prévu des actions sur la maîtrise des usages en amont et plus rarement, en aval des travaux.

UNE BONNE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE PONDÉRATION DU COUPLE LOYER / CHARGES

De plus, les nouvelles installations sont souvent plus sophistiquées et tendent à générer des coûts de maintenance plus élevés : **les coûts de maintenance et d'abonnement annulent souvent l'économie réalisée sur la baisse des consommations énergétiques**. En outre, **les loyers peuvent faire l'objet d'augmentations, une fois les travaux réalisés**.

En ce qui concerne les opérations cofinancées par l'OS 13 du PO FEDER-FSE 2014-2020 Île-de-France, la quasi-totalité des bailleurs n'a procédé à aucune augmentation de loyers à l'issue des travaux. En revanche une contribution peut être demandée aux locataires sous forme d'une « troisième ligne de quittance » qui couvre généralement 50 % du coût global de la rénovation. **Dans ce cas, les opérations se traduisent in fine par un gain mensuel entre 30 et 50 euros par mois pour les ménages**.

Les rénovations énergétiques présentent également des effets indirects positifs pour les ménages les plus modestes. En effets, les modalités de calcul de **l'aide au logement** prennent en compte les frais liés à l'énergie sous forme de forfait fixe. Ainsi les opérations de renouvellement réduisent la facture énergétique des ménages sans réduire le montant de leur aide au logement.

L'INDICATEUR CO34 - DIMINUTION ANNUELLE ESTIMÉE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

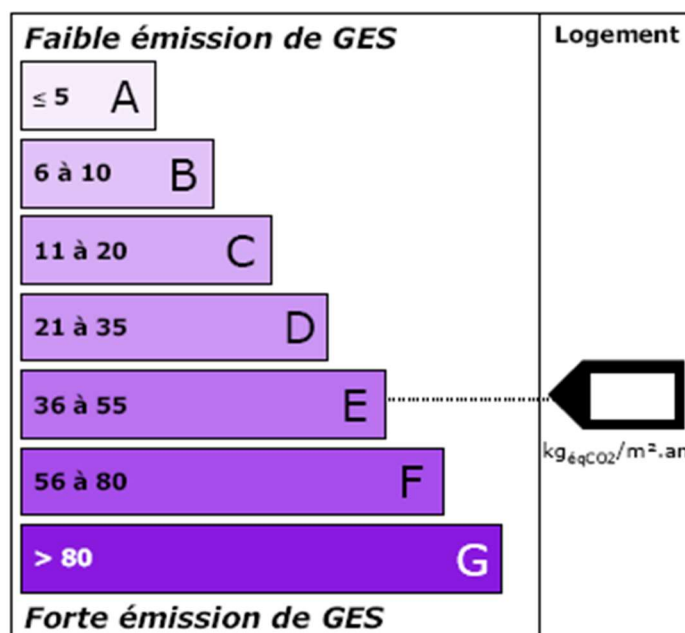
Le programme vise un gain énergétique de **237 TqCO₂** sur la priorité 4c. L'évaluation d'impact sur la transition énergétique du PO FEDER-FSE 2014-2020 conduite par la Région au printemps 2021 conclut que **la cible apparaît clairement sous-estimée d'un facteur 20 à 50**. Cette erreur peut être mise en lumière par le raisonnement suivant

- **Le programme affiche une cible de 5 582 logements sociaux rénovés**— cible qui s'avère adaptée au regard des coûts unitaires nationaux et qui sera atteinte par le programme
- **La surface moyenne d'un logement social en France est de 67 m²**. Les variations entre régions existent mais sont d'ampleur réduite on peut estimer que les surfaces aménagées seraient de 375 000m² (hypothèse basse ne tenant pas compte du volet bâtiment public)

- **Les gains énergétiques par m²**, sur un gain de 2 étiquettes (qui correspond au ciblage global du dispositif) correspondent à une économie de 20 à 50 kgEqCO₂ par m². Ces gains sont établis par les DPE de travaux.

Sur la base de ces hypothèses on aboutirait à une cible de **diminution de CO₂ oscillant entre 7 500 et 18 750 TEqCO₂ économisée**. La variation dans cet intervalle dépend essentiellement des hypothèses retenues sur les cibles du dispositif en termes d'étiquettes de départ.

On relèvera toutefois que les problèmes de calibrage de cible ne concernent pas l'indicateur de performance de l'axe, qui apparaît tout à fait adapté.



Sur la rénovation énergétique du logement, les opérations présentent a priori un niveau de « standardisation » plus important. Pour autant les coûts présentent une variabilité importante, avec un coût par logement qui varie d'un facteur 4 entre les opérations les plus / moins coûteuses.

Différents facteurs peuvent expliquer ces variations :

- **L'étiquette énergétique initiale et le gain de performance visé.** Le coût marginal du gain énergétique augmente tendanciellement, c'est-à-dire qu'il est généralement moins coûteux de faire passer une passoire énergétique vers un niveau de performance moyen, qu'un bâtiment moyen vers la haute performance.
- **Le nombre et les types de gestes prévus dans l'opération.** Corollaire du premier point, le nombre et le types de gestes de rénovation prévus (isolation des toitures, menuiseries, isolation intérieure, extérieures) impacte fortement le coût au logement ou au m². En pratique, c'est souvent le recours à l'ITE (Isolation thermique des murs par l'extérieur) qui est déterminant.
- **Le nombre et la taille des logements :** le coût unitaire de rénovation tend à décroître avec le nombre de lots traités (économies d'échelle) et les logements sociaux sous forme d'habitat individuel sont plus coûteux à rénover.
- **La nature et l'ancienneté du bâti, posent parfois des contraintes spécifiques.** Par exemple, les bâtiments de structure « simple » des années 60 sont parfois moins chers à rénover que les constructions des années 70/80 qui intègrent par exemples souvent des balcons, plus complexes à traiter en isolation par l'extérieur (ponts thermiques).

Sur les copropriétés privées, le coût moyen semble en revanche très homogène, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que tous les projets ciblent des rénovations « lourdes » sur des habitats fortement dégradés, avec une logique de rénovation globale.

Les questions sur les paramètres de coûts sont d'autant plus importantes que l'autorité de gestion envisage de déployer un barème standard de coût unitaire sur la future génération, avec à ce stade une piste de travail autour d'un coût unique au m² couvrant toutes les opérations. Si la mise en place d'un mécanisme d'OCS dit « OCS programme » apparaît extrêmement pertinente dans une logique de simplification de gestion, un coût unique au m² apparaît avoir une capacité prédictive insuffisante, dans la perspective d'une validation par la CICC. Elle ferait également naître des risques de sous- / surfinancement si l'AG décidait d'appliquer l'OCS à l'échelle bénéficiaire.

> De multiples plus-values des ITI sur ce thème : meilleure articulation avec les projets urbains, impact marqué sur les copropriétés dégradées et facilité de mise en œuvre

La plupart des opérations sur l'OS 13 présentent une intégration très forte avec les enjeux de la **politique de la ville**. Les projets ne se limitent généralement pas à la dimension de rénovation énergétique et s'intègrent dans une logique de rénovation globale qui contribue à la **mutation des quartiers des villes et à l'amélioration du cadre de vie**. L'axe 8 du PO (OS 13 + OS 14) prévoit à ce jour la rénovation de 6 985 logements (valeur prévisionnelle indicateur CO31), dont 5 106 par des opérations mise en œuvre via les ITI (soit 73 %).

La rénovation thermique amène souvent à la réfection des façades du fait des changements d'huissieries et d'isolation par l'extérieur et s'accompagne parfois de réhabilitations des espaces extérieurs. Les immeubles après rénovation retrouvent généralement une attractivité plus forte. Un effet d'autant plus fort, qu'en dehors des postes énergétiques, **les opérations de réhabilitation s'inscrivent majoritairement dans une démarche plus globale visant à améliorer l'attractivité des résidences** : embellissement, agrandissement des halls d'entrée pour améliorer la sécurité et la qualité de vie, changement des équipements sanitaires, sécurisation, travaux sur les parties communes, travaux dans les pièces humides (cuisine, salle de bains) ... Et ces opérations s'intègrent par ailleurs généralement dans une **dynamique de renouvellement d'ensemble du quartier** incluant un traitement des espaces publics.

L'intégration des actions de l'OS 13 avec les enjeux urbains portés par la politique de la ville, les NPNRU et les acteurs publics locaux semble **bien s'articuler**, et le ciblage non seulement des logements sociaux mais des copropriétés, en particulier les copropriétés dégradées, apparaît comme ayant été **pertinent** et efficacement **accompagné au niveau local**. Au plan de la gestion, la plus-value ITI a également été soulignée par la quasi-totalité des porteurs de projets.

L'évaluation d'impact sur la transition énergétique du PO FEDER-FSE 2014-2020 d'Île-de-France souligne une faiblesse sur l'articulation entre le FEDER et les autres cofinanceurs, sur les ENR notamment et les démarches « pilotes ». L'OS 13 fait exception à cette conclusion, en grande partie du fait de sa **mise en œuvre par le biais des ITI**. En effet, la mise en œuvre de la rénovation thermique des logements (bailleurs sociaux et

copropriétés privées) par l'intermédiaire des autorités urbaines a permis aux acteurs locaux concernés de bénéficier d'une animation de proximité et d'un niveau d'information ciblé, ce qui a *a priori* permis une **articulation satisfaisante** des interventions des différents acteurs de la transition, notamment entre les cofinanceurs.

Le dispositif ITI a donc démontré sa plus-value sur cette thématique, notamment auprès des **copropriétés** pour lesquelles le niveau de gestion régional reste éloigné et difficile d'accès (difficulté d'accès à l'information, accompagnement moins personnalisable, spectre très large des appels à projets régionaux, saturation des demandes, difficulté d'adaptation aux délais de maturation de ce type de projets ...). L'interlocuteur ITI permet de **sécuriser la programmation de l'opération** à la fois pour le bénéficiaire (accompagnement, information ciblée, sélection préalable au niveau local) et pour l'autorité de gestion (montage de dossier accompagné donc souvent plus solide, sélection préalable au niveau local).

Une plus-value de la mise en œuvre de l'OS 13 par les ITI a également émergé en comparaison avec l'OS 14, mis en œuvre hors-ITI. La largeur du cadre stratégique s'est révélée pénalisante dans le cadre de l'appel à projet sur l'OS 14 (logement social et bâtiment public hors ITI) qui s'est traduit par un afflux de dossiers non contrôlé (75 candidatures pour 17 projets retenus). Compte tenu de l'afflux de dossiers issus de l'appel à projet OS 14, l'autorité de gestion a retenu parmi les critères de priorisation les opérations dont la mise en œuvre était avancée (dépôt du permis de construire). Si cette volonté s'expliquait par des préoccupations de sécurisation de gestion et de contribution à la performance, elle a contribué à abonder des projets sur lesquels la valeur ajoutée financière et stratégique du FEDER semblait plus limitée. En revanche, **la mise en œuvre par ITI a permis aux stratégies locales de « réserver » leur enveloppe ITI**, même si les projets détectés n'étaient pas pleinement matures et prêts pour le dépôt. Les projets une fois montés et sécurisés ont ainsi pu être programmés à hauteur de l'enveloppe FEDER de leur ITI, même en fin de programmation.

> **Une valeur ajoutée reconnue sur l'ensemble de la thématique, mais une plus-value des ITI ciblée sur les copropriétés**

En ce qui concerne l'OS 13 et les opérations d'efficacité énergétique du logement (logements sociaux et copropriétés dégradées) la mobilisation du FEDER est caractérisée par :

Une enveloppe plus conséquente. Même s'ils doivent être mis en perspective avec l'ampleur considérable des besoins en région, les moyens consacrés à cette priorité (28 M€ de FEDER) sont significatifs. Fin 2018, le programme francilien était le second programme en France (après Pays de la Loire) en termes de volumes de dossiers programmés sur cette thématique.

Un cadre stratégique large. À l'échelle du programme opérationnel les actions visées couvraient un périmètre d'intervention élargi : outre les actions classiques se retrouvant dans la plupart des programmes

(logement social), le PO Île-de-France est le seul programme métropolitain intervenant sur les copropriétés privées.

Une plus-value particulièrement marquée sur les copropriétés dégradées. Les grands projets de réhabilitation portés par les bailleurs sociaux sont généralement de grande ampleur et vont souvent au-delà de la réhabilitation thermique pour inclure d'autres postes de travaux, indépendants de la subvention FEDER, tels que de l'aménagement, embellissement, sécurisation des parties communes ... Les bailleurs sociaux sont généralement des porteurs de projet structurés, ayant l'expérience des financements publics (dont UE) et en capacité de répondre à des appels à projets régionaux hors-ITI. Ils ont été associés au début de la programmation à des sessions d'information animés par l'autorité de gestion et sont plutôt bien informés des possibilités de financement et des critères du FEDER.

C'est sur la cible des copropriétés dégradées que l'accompagnement au niveau de l'échelle intercommunale par le biais des ITI se révèle un facteur déterminant pour la détection des projets et leur bonne mise en œuvre.

Des critères clairs ...

- Sur les OS 13 et 14, le critère de gain énergétique de 40 %, a permis une sélectivité qualitative minimale, même s'il semblerait possible à l'avenir de prévoir des critères plus exigeants.
- Sur l'OS 13, le croisement avec les stratégies urbaines intégrées dans le cadre des ITI a permis de concentrer les interventions sur les zones présentant des besoins forts, avec une forte articulation avec les enjeux de la politique de la ville.
- Même si le programme ciblait l'ensemble des copropriétés privées, finalement seules les copropriétés très dégradées ont fait l'objet d'un soutien. Ce choix de mise en œuvre s'est avéré pertinent, avec des projets démontrant une réelle plus-value.

La valeur ajoutée du FEDER aurait pu être plus marquée. Sur le volet accompagnement des copropriétés, **l'absence d'instruments financiers** bénéficiant du FEDER sur le champ de l'efficacité énergétique peut être noté comme une potentielle piste d'amélioration. La stratégie initiale prévoyait la conduite d'une évaluation ex ante instruments financiers sur le champ de l'efficacité énergétique, avec un fonds de caution dans le domaine de la rénovation énergétique des **copropriétés privées** à hauteur de 3 à 4 M€ de FEDER. La procédure de consultation pour la mise en place de ce fonds de caution s'étant avérée infructueuse, **la mise en place de cet outil a été abandonnée.**

Néanmoins, si le FEDER n'a pas été mobilisé sur ce type d'outil, les besoins ont été compensés par l'action sous crédits régionaux. La Région Île-de-France, a développé via la SEM IDF Energie une action pionnière d'accompagnement complet de la rénovation énergétique des copropriétés dégradées, incluant la mise en place des solutions de prêt et de garantie bancaire.



3. Recommandations

3.1 Préambule à la formulation de recommandations

Les hypothèses d'évolution et recommandations ci-après s'appuient sur différentes étapes, outils, et d'analyses :

- les analyses produites au titre de l'évaluation et présentées dans le rapport intermédiaire : bilans des réalisations, entretiens auprès des acteurs impliqués dans la gestion et/ou mise en œuvre des ITI, entretiens OI.
- des éléments de benchmark (figurant à la partie 5.3 du présent rapport).
- des échanges avec d'autres AG, dans le cadre de missions similaires.

Ainsi, 5 recommandations sont proposées. Elles s'articulent en 2 types :

- **Des éléments portant sur la stratégie** : c'est-à-dire en lien avec le positionnement et les orientations clés à donner en faveur de l'Urbain
 - ➔ **Recommandation n°1** : RESSERRER LES CREDITS AUTOUR DU FEDER ET DE QUELQUES THEMATIQUES CLES AUTOUR DES PRIORITES EUROPEENNES
 - ➔ **Recommandation n°2** : CONTENU DES STRATEGIES INTEGREES
 - ➔ **Recommandation n°3** : DONNER UNE PLACE AU FSE+ DANS LES STRATEGIES TERRITORIALES EN DEHORS DU CADRE DES ITI
- **Des éléments portant sur l'amélioration de la mise en œuvre des interventions** :
 - ➔ **Recommandation n°4** : MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES TERRITOIRES URBAINS
 - ➔ **Recommandation n°5** : ORGANISATION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Ces pistes d'évolution et recommandations n'engagent que leurs auteurs.

Pour favoriser une meilleure lisibilité, chaque recommandation est détaillée dans les pages suivantes sous la forme d'une fiche selon le modèle ci-dessous :

<i>Recommandation n° : Titre</i>
<i>Principaux enseignements</i>
<i>Il s'agit ici de rappeler les principaux éléments de contexte et enseignements qui amènent les acteurs à s'interroger sur d'éventuelles modifications ou ajustements à prendre en compte en faveur des territoires urbains</i>

Descriptif de la recommandation	
<i>Cette rubrique est consacrée à l'explicitation de la recommandation proposée</i>	
Pilote (s): <i>sont identifiés ici les organismes en charge du pilotage de la recommandation</i>	- Partenaires associés : <i>sont identifiés ici les principaux partenaires pouvant être associés à la mise en œuvre de la recommandation, compte tenu de leurs expériences ou compétences.</i>

3.2 Recommandations stratégiques

RECOMMANDATION N° 1: RESSERRER LES CREDITS FEDER AUTOUR DES PRIORITES EUROPEENNES

Principaux enseignements

Sur la période 2014-2020, l'orientation du FEDER en matière d'approche urbaine avait pu combiner l'approche « aménagement des territoires » et les priorités communautaires de la stratégie Europe 2020. Ces orientations ont ainsi permis de répondre aux besoins des quartiers « Politique de la ville » en matière d'équipement tout en les incitant à engager leurs territoires dans la croissance intelligente, durable et inclusive.

Sur la période 2021-2027, l'Union européenne a renforcé la concentration de ses fonds sur un nombre plus limité d'objectifs stratégiques, dont le champ se trouve d'autant plus limité dans les orientations Pays figurant à l'annexe D du rapport semestriel de la France de 2019. Tout en tenant compte de l'expérience des territoires urbains, l'autorité de gestion se doit d'adapter les orientations de l'approche urbaine de son programme 2021 – 2027 au nouveau contexte stratégique de l'Union européenne.

Afin d'optimiser la plus-value et retombées des crédits européens au regard des priorités européennes, un resserrement de la stratégie en direction des territoires fait sens. A l'issue de la consultation des territoires lancée au second semestre 2020 pour préparer le futur PO, plusieurs thématiques clés ont émergé pour les territoires : numérique, économie circulaire, mobilités durables et efficacité énergétique dans le logement social.

Descriptif de la recommandation

Afin de préparer le futur PO 2021-2027 et construire une stratégie territoriale, les territoires franciliens ont été consultés. A la suite de cette consultation et en articulation avec les thèmes et types d'actions qui pourront faire l'objet de financements, 4 thématiques clés ont été mises en exergue. Le tableau ci-dessous reprend pour chaque thème, une proposition de types d'actions jugées pertinentes ainsi que les facteurs clés de succès/points de vigilance.

1. Recommandations transversales

Au regard de la complexité des fonds et des difficultés rencontrées au cours de la programmation actuelle, il est important de **rechercher des voies de simplification de l'utilisation des fonds pour les porteurs de projets**, et **lorsque cela n'est pas possible, il peut être pertinent de privilégier les investissements structurants et de limiter l'accès des fonds européens aux structures ayant la capacité et l'ingénierie suffisante** pour gérer ces fonds.

Il est recommandé de recourir, dès que cela est possible, aux options de coûts simplifiés

- Les OCS obligatoires : Les OCS deviennent obligatoires pour les projets (hors aides d'Etat (aides de minimis non comprises)) dont le coût total ne dépasse pas 200 000 € (art. 53.2 du RPDC). Dans ce cas, il sera alors nécessaire de recourir aux options de coûts simplifiés sur la totalité du budget (exception faite de la base de calcul des taux forfaitaires).
- Les OCS non obligatoires :

- o Parmi les OCS possibles, il peut être pertinent d'identifier dans un premier temps les postes de dépenses sur lesquels peuvent être mis en place **des taux forfaitaires réglementaires**, dont la mise en œuvre requière un investissement limité pour l'AG. Dépenses indirectes (art. 54 du RPDC), dépenses de personnel (art. 55.1 du RPDC) peuvent être couvertes par les taux forfaitaires.
Si ces taux n'apparaissent pas adaptés aux spécificités de l'Île-de-France, l'AG peut envisager la mise en place de taux forfaitaires spécifiques via une méthode juste équitable et vérifiable.
- o Pour certains types d'opérations sur lesquelles des données historiques existent, la mise en place **de coûts unitaires** peut être pertinente (cf. Rubrique ci-dessous sur la rénovation énergétique des logements).

2. Numérique

La version 2 du programme prévoit une mobilisation du FEDER dans le cadre des ITI au titre du type d'action n° 2 « Faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services ». Ce type d'action prévoit le soutien des investissements nécessaires au développement du travail à distance, ainsi qu'au déploiement de l'open data et de nouveaux services numériques au bénéfice des citoyens et des acteurs économiques locaux.

Ces orientations paraissent pertinentes. Au regard des réflexions menées par les autorités de gestion dans le cadre des études de mise en œuvre des programmes 2014-2020 et 2021-2027²⁶ pilotées par l'ANCT, quelques précisions peuvent être apportées sur les orientations pouvant être envisagées :

Types d'actions pouvant être pertinentes	Facteurs clés de succès et points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en œuvre de stratégies de territoires sur le numérique, de projets de « smart territoires » et de projets numériques résultant (conseil, études, etc...) - Accompagner les territoires dans leurs projets sur la donnée territoriale (DATA, SIG, etc...) - Accompagner les TPE installés dans les quartiers défavorisés à la transition numérique des entreprises des territoires (conseil, financement d'équipements, etc...) - Développer de services numériques en matière d'e-éducation et d'inclusion numérique : sensibilisation des acteurs et contribution aux équipements des écoles, etc... - Développer les nouveaux lieux et service : (tiers-lieux, télécentres, espaces de coworking, fablabs, médialabs, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les territoires à se doter de stratégie numérique locale ou a minima un volet « numérique » au sein des stratégies ou schémas existants (voir focus « pratique extérieure » ci-dessous) Ces sujets s'avèrent parfois nouveaux, techniques et pas toujours bien appréhendés par les acteurs locaux. NB : La mise en place d'une stratégie numérique doit être anticipée dès le démarrage des stratégies urbaines afin de ne pas retarder la programmation. - Sensibiliser/Former les territoires sur les enjeux du numérique (enjeu d'identifier/sélectionner des projets de qualité) - Susciter des projets sous forme mutualisée pour massifier et optimiser l'utilisation du FEDER et favoriser l'interopérabilité des systèmes²⁷ ; - Sur le volet « e-éducation » : conditionner le financement d'équipements (ENI, TBI, ...) à la réalisation d'un projet pédagogique adapté (pratique expérimentée dans le cadre du PO FEDER-FSE 2014-2020 de la Collectivité de Corse). - Privilégier le recours aux OCS sur cette thématique. Compte tenu de la diversité des actions, il est recommandé de privilégier le recours aux taux forfaitaires.

²⁶ Mise en œuvre des PO FEDER 2014-2020 et 2021-2027 : Approche thématique : Lot 2 : « Numérique » - Rapport « Etat des lieux » et Rapport « Préconisations pour 2021-2027 » - ANCT

²⁷ Voir fiche 5 « REGROUPEMENT, MUTUALISATION DE PROJETS AUTOUR D'UN DOSSIER FEDER UNIQUE » - Etude de mise en œuvre des PO FEDER 2014-2020 et 2021-2027 : Coordination générale - Synthèse des éléments de préconisations - ANCT

Focus Pratique extérieure :

Les stratégies numériques territoriales et l'animation régionale, facteurs de qualité des projets (Hauts-de-France) *

Constatant une difficulté à faire émerger des projets numériques de qualité sur les territoires, la Région Hauts-de-France a décidé de les accompagner dans l'élaboration de stratégies numériques territoriales. Ces stratégies comprennent un diagnostic territorial partagé et des axes de progrès sur 3 ans. Elles doivent aboutir à identifier les projets clefs qui traduiront opérationnellement la stratégie.

Ce dispositif qui a permis à plus de 60 % des territoires de se doter d'une stratégie numérique territoriale a permis de :

- Susciter le développement d'une vision partagée sur les territoires ;
- Identifier des projets et des porteurs de projets ;
- Développer les échanges entre les acteurs du territoire ;
- Faire monter en compétences des acteurs sur le numérique ;
- Améliorer la qualité des projets ;
- Etablir une cohérence territoriale sur le numérique ;
- Faciliter la programmation du FEDER en disposant d'une vision de ce qui est potentiellement finançable en fonction de la maturité des territoires.

Ce dispositif a été assorti d'une mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale sous la forme d'un Club des Numériciens qui se réunit régulièrement. Cette animation favorise les échanges, le repérage des bonnes pratiques, la montée en compétences des acteurs et la recherche de solutions en cas de difficultés. Elle permet également d'enrichir la politique régionale.

* Source : *Mise en œuvre des PO FEDER 2014-2020 et 2021-2027 : Approche thématique : Lot 2 : « Numérique » - Rapport « Etat des lieux » - ANCT*

3. Economie circulaire

La version 2 du programme prévoit une mobilisation du FEDER dans le cadre des ITI au titre des types d'action n° 1 « L'accompagnement à la création de boucles locales et au changement de pratique en faveur de l'économie circulaire sur les territoires franciliens » et n° 2 « Le soutien à l'émergence et au développement des filières de modernisation des installations de valorisation de déchets afin de les convertir en ressources locales ».

La thématique de l'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du pacte vert pour l'Europe et du nouveau plan d'action de la Commission européenne pour une économie circulaire, qui en découle. L'intégration de cette thématique dans le cadre des approches urbaines répond au point 5 « Faire de l'Économie circulaire une réalité pour les individus, les villes et les régions » du plan d'action.

Au regard des actions proposées, certains facteurs clés et points de vigilance sont soulevés :

Types d'actions pouvant être pertinentes	Facteurs clés de succès et points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">- Création de boucles locales et changement de pratique en faveur de l'économie circulaire sur les territoires franciliens : accompagnement des territoires à s'engager dans cette démarche (études, schémas, etc...), soutien aux actions de développement de boucles locales d'utilisation des ressources, actions de formation, animation, communication autour de l'économie circulaire, actions visant le réemploi et le recyclage des matériaux dans le secteur du bâtiment et des travaux publics	<ul style="list-style-type: none">- Faibles retours sur cette thématique non présente dans les précédentes générations de PO, mais expérimentation d'un projet d'économie circulaire en Ile-de-France dans le cadre des actions innovatrices urbaines (UIA) : Cycle de la terre - Processus de recyclage sur site des terres extraites des travaux du métro de SEVRAN et son impact sur l'économie circulaire, pour lesquels il pourrait être pertinent d'analyser les enseignements.

<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la création et/ou modernisation des installations de valorisation des déchets : unités de préparation ou transformation pour la production de Matières Premières Issues du Recyclage (MPIR), modernisation de déchèteries, de points de collecte professionnels et de centres de tri de déchets issus d'activités économiques mais aussi aux plateformes de tri et de recyclage des déchets de chantiers, etc.. 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets qui nécessitent d'être anticipés compte tenu des délais de réalisations pouvant être importants (création d'installations notamment) : l'intégration dans la candidature d'une liste des projets structurants pré identifiés et d'un échéancier de réalisation pourrait permettre de fiabiliser une partie de l'enveloppe affectée à ce domaine. - Certains types d'installations peuvent rencontrer des oppositions locales et freiner la mise en œuvre du projet (recours juridiques). - Vigilance sur la cohérence entre les types d'actions envisagées et les limites posées en termes d'éligibilité des grandes entreprises (notamment en matière de déchèteries, de centres de tri...). - Simplification : Le manque d'expérience dans le soutien de cette thématique par les fonds européens rend difficile la mise en place de coûts unitaires et pour certaines actions d'investissement, les taux forfaitaires pourraient ne pas être une solution pertinente. Il convient donc de privilégier le financement des investissements structurants (notamment en établissant un coût total plancher des opérations).
---	---

4. Mobilité durable

Le programme 21-27 d'Ile-de-France prévoit le soutien de la mobilité durable dans le cadre du type d'action n°1 « Les projets visant à augmenter l'offre et l'utilisation des transports « zéro émission » collectifs et les mobilités individuelles durables, passagers et marchandises ». La moitié de l'enveloppe sera consacrée aux approches territoriales.

Cette thématique ne constitue pas une priorité pour la Commission et le champ d'éligibilité devrait être limité dans l'accord de partenariat, notamment en ce qui concerne le matériel roulant. Elle répond néanmoins à un besoin des territoires.

Quelques points de vigilance sont avancés sur cette thématique :

Types d'actions pouvant être pertinentes	Facteurs clés de succès et points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions de développement des infrastructures de transports urbains propres, - Soutenir les actions de développement des infrastructures cyclistes ; - Soutenir les expérimentations de solutions de mobilités propres à zéro émission - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Anticipation des projets tout en prenant en compte les délais incompressibles liés au montage des opérations (acquisitions foncières, application de la réglementation environnementale, dépollution...) : l'intégration dans la candidature d'une liste des projets d'infrastructures pré-identifiés et d'un échéancier de réalisation pourrait permettre de fiabiliser une partie de l'enveloppe affectée à ce domaine. - Eviter les critères d'éligibilité ou de sélection très restrictifs ou imprécis dans l'appel à projets, qui restreindraient l'éligibilité des projets (ex : caractère innovant de l'opération, plus-value environnementale liée à des exigences de biodiversité par exemple...) - Une liste trop restrictive de porteurs de projets éligibles ne permettant pas l'éligibilité notamment

		<p>des établissements publics fonciers (dans le cadre d'une réhabilitation de friches notamment).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inéligibilité du matériel roulant et des grandes entreprises (SNCF, RATP...) - Soutien des expérimentations : Vigilance sur la pérennité des actions innovantes au-delà de la période subventionnée (coût d'opérations innovantes, notamment en matière de covoiturage qui ne peuvent pas s'autofinancer à l'issue de la période de subvention) et sur les procédures de marchés publics qui ne facilitent pas la reconduite d'opérations à l'issue de la période d'expérimentation (solutions informatiques dépendant d'un seul prestataire) Soutien des expérimentations : Nécessité d'analyser les retours d'expérimentation et de capitaliser sur les solutions expérimentées afin de diffuser les solutions pertinentes et d'éviter de soutenir une même expérimentation sur plusieurs territoires. - Simplification : Privilégier les investissements structurants 	
--	--	--	--

5. Efficacité énergétique

Le programme 21-27 prévoit la reconduite des types d'action concernant le soutien à la rénovation énergétique des logements à destination des publics fragiles et de copropriétés dégradées du parc privé.

Il s'agit d'une thématique particulièrement dynamique sur le volet urbain 2014-2020 (+ de 30M€ FEDER prévus, soit 27% du volet urbain). Si presque toutes les AG métropolitaines ont soutenu la rénovation énergétique des logements sociaux, l'Île-de-France a été la seule à soutenir également les copropriétés dégradées. Or la plus-value du FEDER apparaît particulièrement significative sur cette cible de bénéficiaires. Cette bonne pratique s'articule particulièrement bien avec les ambitions régionales de rénovation massive du parc de logements.

Un travail de préparation, cadrage et information des bénéficiaires (notamment les bailleurs sociaux) autour de critères clairs et d'exigences partagées a été conduit sur 2014-2020 et pourra être capitalisé pour la prochaine programmation.

Types d'actions pouvant être pertinentes	Facteurs clés de succès et points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la rénovation énergétique des logements (publics fragiles et/ou copropriétés dégradées) : réalisation d'études, de diagnostics des besoins énergétiques, de travaux liés à ces rénovations thermiques (permettant de favoriser le gain de deux classes énergétiques). 	<ul style="list-style-type: none"> - Logique d'Options de coûts simplifiés envisageable sur la rénovation énergétique des logements, en s'inspirant des OCS venant d'être validées par la CICC en Pays de la Loire notamment (système de coût unitaire par logement). D'autres régions (Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes) réfléchissent également à des OCS dans ce domaine. - Vigilance sur la mise en place d'instruments financiers dans le domaine de la rénovation énergétique des logements et notamment des copropriétés, qui n'apparaît pas constituer un outil approprié pour les copropriétaires qui n'ont pas la capacité financière de rembourser les prêts

		<ul style="list-style-type: none"> - Des enjeux d'articulation risquent d'apparaître à court et moyen terme entre la fin de programmation 2014-2020 (notamment les crédits REACT-EU), la FRR du plan de relance, et la future programmation 2021-2027. <p>En effet, les actions de rénovation énergétique étant éligibles à l'ensemble de ces fonds selon des modalités variables, un phénomène de concurrence risque d'apparaître, en particulier sur le logement social, avec des modalités d'accès et de mise en œuvre plus aisées que sur le FEDER (sauf si OCS).</p>	
Acteurs concernés			
<p>- Chef de file : Région</p>	<p>- Partenaires associés : En fonction des thèmes (services de l'Etat, Collectivités locales, Bailleurs, etc...)</p>		

Principaux enseignements

Principe de stratégie intégrée

Les analyses menées dans le cadre du réseau Europe urbain²⁸ mettent en évidence les faiblesses de certaines stratégies urbaines, liées principalement à un manque de recul sur la notion de stratégie urbaine, à une vision de ces approches exclusivement comme des opportunités financières.

La période de programmation actuelle a permis une acculturation des techniciens et des élus à la logique de stratégie intégrée qui laisse penser qu'un saut qualitatif est envisageable dans les prochains programmes

Rappel de la notion de stratégie intégrée urbaine²⁹

Les différents défis qui se posent en milieu urbain, qu'ils soient économiques, environnementaux, climatiques, sociaux ou démographiques, sont entremêlés et la réussite du développement urbain n'est envisageable qu'au travers d'une « approche intégrée ».

Par conséquent, les mesures de rénovation physique urbaine doivent être couplées à des mesures en faveur de l'éducation, du développement économique, de l'inclusion sociale et de la protection de l'environnement. Les opérations de rénovation peuvent par ailleurs dès leur conception intégrer des clauses sociales, des exigences environnementales et associer différents acteurs permettant d'aller dans ce sens. La mise en place de partenariats solides entre les citoyens, la société civile, l'économie locale et les différents niveaux de pouvoir est une condition essentielle.

De façon plus large, une stratégie intégrée vise à dépasser les frontières administratives, institutionnelles, sectorielles, thématiques, territoriales pour proposer des réponses plus adaptées aux enjeux du développement actuel. Cela implique une gouvernance structurée, une volonté politique et une capacité à animer le partenariat territorial.

Dans le contexte européen, la promotion de stratégies urbaines intégrées doit permettre de renforcer la résilience des villes et de garantir des synergies entre les divers investissements de la politique de cohésion, des politiques nationales et régionales.

L'article 11 du règlement FEDER soutient les stratégies urbaines intégrées pour relever les défis d'ordre économique, environnemental, climatique, démographique et social. Il accorde une attention particulière au relèvement des défis environnementaux et climatiques, notamment la transition vers une économie neutre pour le climat à l'horizon 2050,

²⁸ Boîte à outils du Réseau Europe Urbain – Facteurs de réussite et de blocage de la mise en œuvre des stratégies urbaines et enseignements à tirer – Décembre 2019 - ANCT

²⁹ Boîte à outils méthodologique – Introduction - Qu'est-ce qu'une stratégie urbaine intégrée ? Réseau Europe Urbain – Juin 2016 - ANCT

à l'exploitation du potentiel des technologies numériques à des fins d'innovation et au soutien en faveur du développement de zones urbaines fonctionnelles.

Lors du séminaire du 12 mars 2020 sur la programmation du développement territorial intégré, la Commission européenne a mis en avant que les stratégies de développement territorial ou local intégrées devaient être multi-acteurs, multi-thématiques et avoir une gouvernance multi-niveaux.

Sur la période 2021 – 2027, au-delà du respect des principes d'une stratégie urbaine intégrée, un enjeu fort d'articulation du FEDER existe au regard des différents financements déployés à la suite de la crise sanitaire. Les stratégies urbaines devraient mettre en exergue les objectifs pouvant être soutenus via le FEDER ITI au regard d'un ensemble d'objectifs fixés sur le territoire et montrer la combinaison du FEDER avec les autres fonds, et notamment le fonds REACT EU, la Facilité pour la reprise et la résilience du plan de relance qui seront incompatibles avec le FEDER (les fonds d'origine européenne ne pouvant être cumulés sur une même assiette éligible).

Périmètre géographique :

L'appel à candidature contenait un critère de recevabilité des territoires candidats, dès lors qu'ils comprenaient au moins un quartier relevant de la nouvelle géographie prioritaire. En termes d'éligibilité des projets, la notion de quartier prioritaire apportait une certaine souplesse, permettant la prise en compte d'opérations extérieures aux quartiers prioritaires, dès lors que l'opération restait au bénéfice du quartier.

Sur la période 2021 – 2027, il sera nécessaire de veiller à l'adéquation de ce critère au regard des nouvelles thématiques.

Descriptif de la recommandation

1. Notion de périmètre géographique

Les règlements communautaires n'apportent pas de définition des zones urbaines. La Commission a précisé lors du séminaire du 12 mars 2020 que les zones urbaines pouvaient être un quartier urbain, une unité administrative d'une ville, ville ou zone péri-urbaine, une zone urbaine fonctionnelle (pouvant également couvrir toutes les actions visant à promouvoir les liens entre les zones urbaines et les zones rurales).

⇒ En Ile-de-France, compte tenu de l'étendue des zones urbaines, il peut paraître pertinent de concentrer l'action, comme sur la période 14-20, sur les quartiers concentrant la pauvreté. Une réflexion doit néanmoins être menée en fonction des thématiques. Les thématiques de la mobilité durable et de l'économie circulaire peuvent nécessiter une continuité de l'action au-delà du quartier « prioritaire » ou desservir plusieurs quartiers (ex : cas d'une déchetterie). La limitation trop stricte aux quartiers les plus pauvres amènerait alors à la mise en place de clés d'affectation / de répartition, réduisant ainsi l'intervention du FEDER et complexifiant le montage de l'opération. Sur la rénovation énergétique des logements, il peut être pertinent de limiter l'éligibilité aux quartiers prioritaires. Ainsi, il conviendrait sans doute **de déterminer le périmètre géographique selon l'objectif spécifique et non de manière globale, tout en respectant l'orientation prioritaire de l'Union européenne rappelée dans l'article 11 du règlement FEDER : la transition vers une économie neutre pour le climat à l'horizon 2050.**

2. Conception des stratégies locales

La mise en place d'une stratégie urbaine intégrée ne devrait pas se réduire aux seules enveloppes susceptibles d'être pré-affectées dans le cadre du programme FEDER - FSE. Elle devrait afficher l'ensemble des priorités du territoire, tout en identifiant les différents fonds qui y seront affectés. **Cette logique permettra de vérifier l'articulation entre les différents dispositifs de financement.**

Il conviendrait donc de demander aux autorités urbaines de travailler à une véritable stratégie intégrée, telle qu'évoquée à l'article 29 du RPDC, en présentant :

- a) la zone géographique concernée par la stratégie ;
- b) une analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales : celle-ci peut être globale et non limitée aux champs d'intervention du FEDER ;
- c) une description d'une approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement recensés de la zone : Cette partie n'est pas clairement précisée dans les règlements. Elle pourrait se décliner en :
 - o Un chapitre présentant les objectifs répondant aux besoins prioritaires du territoire (cette partie pourrait ainsi permettre de préciser les différents objectifs quel que soit la source de financement envisagée)
 - o Un diagramme logique précisant le mode de financement envisagé pour chaque objectif (FEDER, FSE+, Plan de relance, REACT EU, politique de la ville, ANRU...)
 - o Un plan d'actions de l'ITI resserré exclusivement sur le FEDER (actions relevant de la sélection par l'autorité urbaine).
- d) une description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.

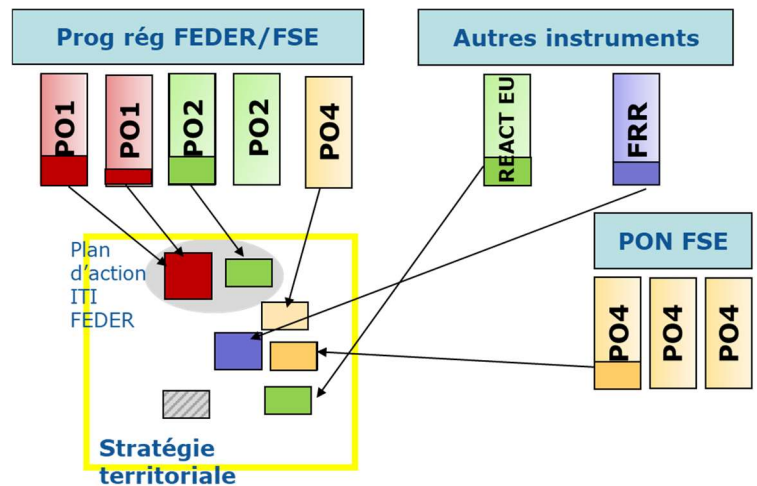
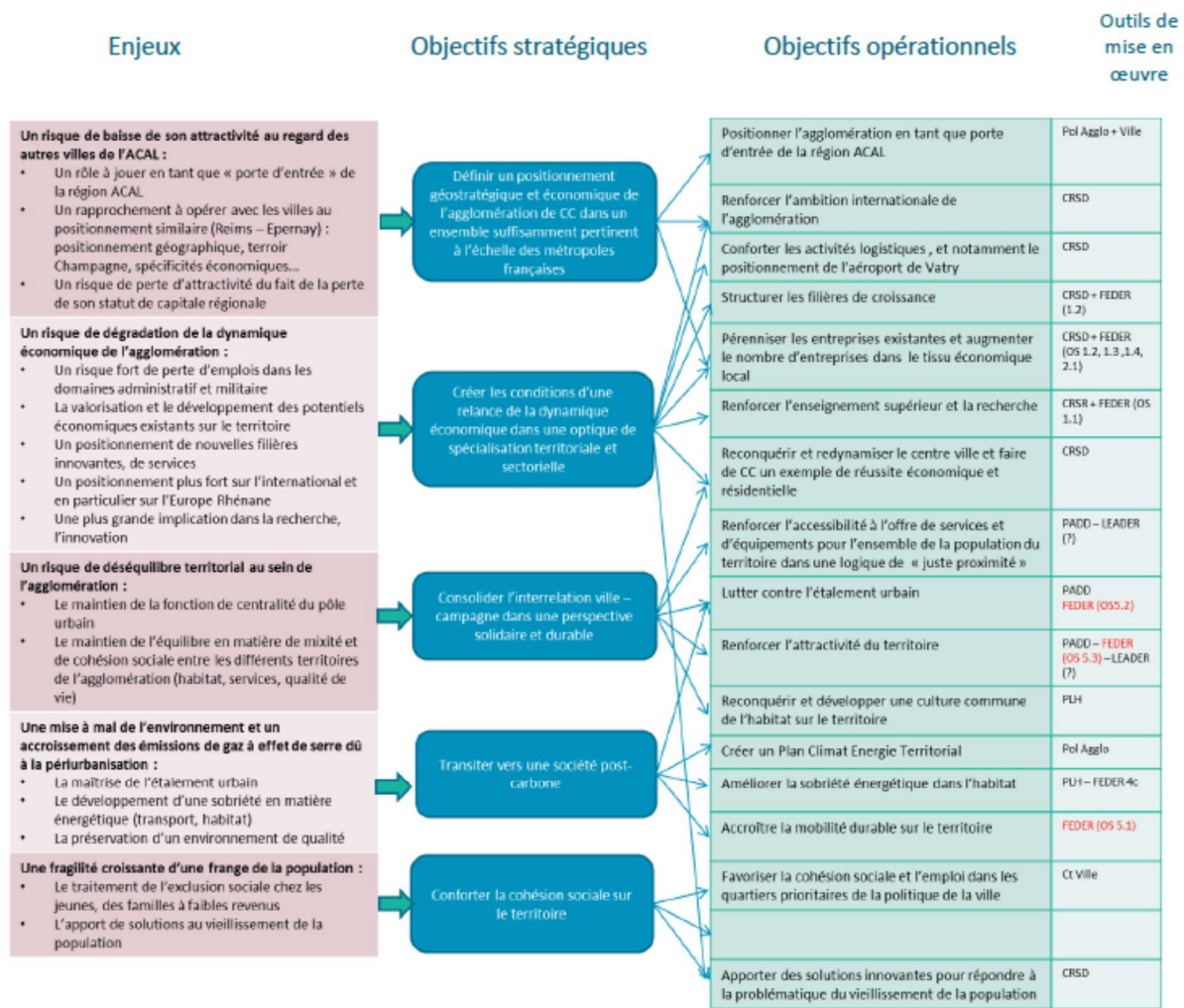


Schéma illustrant les différentes priorités de la stratégie territoriale soutenue par différents dispositifs financiers

⇒ **Point de vigilance** : Une des exigences précisées dans l'article 29 du RPDC est que l'autorité territoriale sélectionne les opérations ou soit associée à leur sélection. Afin que l'autorité urbaine ne soit en charge de la sélection que des seules actions de l'ITI, il est préférable de faire le distinguo entre les fonds et priorités qui relèvent de l'ITI et ceux qui n'en relèvent pas, dans le cadre du plan d'actions.

Exemple de diagramme logique précisant les modes de financement des différents objectifs



Acteurs concernés

- Chef de file : Région

- Partenaires associés : autorités urbaines candidates à l'ITI

Principaux enseignements

L'Île-de-France a choisi de mobiliser le FSE via ses dispositifs ITI, ce qui est un modèle de mise en œuvre rare dans les PO français (seul le PO Picardie a également privilégié cette approche sur 2014-2020, sans pour autant connaître une programmation performante).

Si **l'approche multifonds a montré son intérêt dans l'approche intégrée des stratégies urbaines**, notamment pour appréhender de manière complémentaire certains enjeux (ex : Equipements économiques et de formation soutenus par le FEDER et mise en œuvre des actions soutenues par le FSE ; financement d'actions en faveur de l'amélioration des logements des populations marginalisées, combinées à des actions d'accompagnement social), les travaux d'évaluation ont également mis en exergue les difficultés prégnantes observées en matière de mise en œuvre (en particulier concernant les remontées d'information pas toujours compatibles avec le profil des participants sur les thématiques de la lutte contre les discriminations et l'accompagnement des populations marginalisées).

Le retour de l'enquête menée dans le cadre de l'évaluation des stratégies des investissements territoriaux intégrés et des démarches territoriales menée par Edater montre **un réel effet de mobilisation du FSE grâce aux ITI** : 63 % des porteurs de projets ont eu connaissance des fonds européens via les ITI et que 67,4 % des bénéficiaires du FSE auraient renoncé à au FSE sans l'accompagnement de l'ITI.

Néanmoins, le retour d'expérience des AG ayant mis en œuvre une enveloppe FSE sur leurs ITI atteste d'**un effet déstabilisant sur la gestion. Le constat à l'échelle de l'AG Ile de France mérite d'être plus nuancé**. La mobilisation de porteurs de projet reste difficile sur le FSE et l'obligation de faire remonter des projets pour consommer les enveloppes pré-affectées, peut amener dans certains cas à identifier des porteurs de projet qui n'ont pas la capacité et les moyens nécessaires pour gérer des fonds européens, amenant ainsi des complexités dans la mise en œuvre des projets et la justification des dépenses et beaucoup de déconvenues pour les porteurs de projet.

Ce bilan contrasté soulève des interrogations techniques au sein des AG sur l'opportunité de maintien d'une enveloppe FSE sur les ITI pour 2021-2027.

Si le FSE+ a sa place dans des démarches intégrées et peut s'avérer pertinent sur certains champs d'action (comme l'accompagnement à la création d'entreprises ou l'employabilité et la qualification des franciliens notamment³⁰), il n'en demeure pas moins qu'**une certaine souplesse doit être intégrée afin de réduire le caractère obligatoire de consommation de l'enveloppe FSE+ par les OI, qui entraîne des complications dans la gestion**.

Pour les actions relevant du FSE+, l'autorité de gestion propose la **mise en place d'AAP territorialisés** pilotés au niveau régional. Cette technique permettrait de **dissocier la notion d'enveloppe préaffectée impliquant des exigences en termes de consommation pour le FEDER et la notion d'enveloppes mobilisables en fonction des besoins identifiés au fil du temps pour le FSE+, sans exigence de consommation en cas d'absence de projets ou de porteurs de projets en capacité de gérer du FSE+**. Ceci est rendu d'autant plus possible que pour le FSE+, il n'existe pas d'exigence d'affecter un pourcentage minimum aux approches territoriales urbaines.

³⁰ Sous réserve des conclusions de l'évaluation d'impact en lien avec ces sujets.

Cette distinction d'enveloppe peut néanmoins rester compatible avec une approche intégrée.

Descriptif de la recommandation

1. Des stratégies urbaines intégrées qui intègrent les champs d'intervention du FSE+, même s'il n'y a pas d'enveloppe dédiée pré-affectée

L'article 29 du RPDC relatif aux stratégies territoriales n'oblige pas à l'affectation d'enveloppes de fonds européens dédiées.

Comme indiqué dans la recommandation n° 2, la mise en place d'une approche intégrée ne doit pas se réduire aux seules enveloppes susceptibles d'être pré-affectées. Même si l'approche urbaine intégrée ne permet pas le déclenchement d'une enveloppe FSE+, sa mobilisation peut être envisagée dans les objectifs de la stratégie intégrée. Il convient donc de demander aux autorités urbaines d'établir :

- **Une analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone**, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales qui aborderait notamment les sujets de la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale, la réussite éducative, la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion des jeunes, ainsi que l'apprentissage et le renforcement des compétences pour accompagner les transitions économiques, numériques et écologiques ;
- **Une description d'une approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement recensés de la zone** qui préciserait les objectifs répondant aux besoins prioritaires identifiés dans ces domaines. Cette partie pourrait ainsi permettre de préciser les différents objectifs quel que soit la source de financement envisagée. Le diagramme logique pourrait alors préciser les objectifs sur lesquels le FSE+ serait attendu à l'échelle du territoire.

Le plan d'action resterait par contre resserré sur le FEDER et n'aborderait pas le FSE +.

La description des objectifs et le diagramme logique permettront d'identifier les orientations susceptibles d'être soutenues le FSE+. Ces éléments constitueront une base à la rédaction et au ciblage des appels à projets territoriaux du FSE+.

2. Points de vigilance dans la rédaction des appels à projets territoriaux du FSE+

Au-delà des orientations que pourront apporter les stratégies globales, il peut être pertinent de mener une concertation avec les autorités urbaines (retenues au titre des ITI ou se montrant intéressées par les AAP territorialisés du FSE+) pour affiner le contenu des appels à propositions territorialisés. Cela peut permettre de recueillir l'information du terrain pour éviter certains écueils. Il convient notamment d'être vigilant sur le choix des thématiques au regard :

- **des exigences de gestion et notamment en termes de renseignement des indicateurs** : Les opérations où l'identité des bénéficiaires ne peut être renseignée, où les indicateurs sont inadaptés sont à éviter.
- **du profil des porteurs de projets potentiels** : Le FSE ne s'est pas avéré un outil approprié pour le soutien des opérations menées par de petites structures associatives (ex : domaine de la lutte contre les discriminations). Il convient donc de vérifier en amont avec les autorités urbaines, le profil des porteurs de projets potentiel.

3. La question de la mobilisation des équipes des ITI et de leur rôle sur le FSE+

La mobilisation des équipes des ITI a été nécessaire pour faire remonter des projets et le travail d'accompagnement des porteurs de projets a été apprécié par ces derniers. **Le maintien de leur rôle dans la détection de projets, l'accompagnement dans le montage et le suivi des opérations peut s'avérer pertinent.**

Il pourrait être envisagé dans le cadre de la convention de délégation de tâches aux OI, un article spécifique évoquant le rôle des équipes ITI (qui se voudrait simplifié au regard des tâches menées sur le FEDER) en cas de mobilisation de crédits FSE+ dans le cadre des AAP territorialisés.

Le fait qu'il n'y ait pas d'enveloppe dédiée sur le FSE+ peut cependant réduire la motivation des équipes pour faire remonter des projets. La mobilisation d'une enveloppe d'assistance technique FSE+ à destination des équipes des ITI (ou autorités urbaines hors ITI acceptant de se mobiliser dans la détection d'opérations) pourrait être envisagée au prorata des enveloppes de FSE+ qui seraient mobilisées dans le cadre des AAP.

Acteurs concernés

- **Chef de file** : Région

- **Partenaires associés** : autorités urbaines mobilisées dans le cadre des ITI et autorités urbaines non mobilisées dans le cadre des ITI

3.3 Recommandations en matière de mise en œuvre

RECOMMANDATION N° 4 : MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES TERRITOIRES URBAINS

Principaux enseignements

Sur la période 2014 - 2020, la Région Ile-de-France a procédé à un appel à candidature amenant à la sélection de 12 territoires urbains dans un premier temps et trois complémentaires par la suite.

Les délais de lancement des ITI avait fortement contribué au retard de programmation des ITI. Le conventionnement et l'élaboration des descriptifs de gestion et de contrôles (DSGC) avaient particulièrement ralenti le processus de validation des ITI. Ces DSGC pourront, sur cette nouvelle période, être en partie, repris pour les territoires déjà sélectionnés sur 2014-2020, pouvant amener à un gain de temps, mais ils devront être établis pour les nouveaux territoires.

Descriptif de la recommandation

3. Calendrier

L'anticipation reste nécessaire pour éviter un trop grand retard dans la programmation des ITI. Le calendrier doit être adapté en fonction des négociations avec la Commission sur les éléments relevant des approches urbaines. Les échéances pourraient être les suivantes :

- 4^{ème} trimestre 2021 : Préparation de l'appel à candidatures et des éléments de sensibilisation
- Fin 2021 / Début 2022 : Lancement de l'appel à candidatures (avant validation du PO)
- Dépôt des candidatures : fin 1^{er} trimestre 2022
- Sélection et conventionnement : trois mois à l'issue de la date de dépôt.

4. Appel à candidature

Modalités mises en place par l'Ile-de-France sur la période 2014 - 2020	Facteurs de succès, points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de candidature : 1 appel à candidature en vue de la sélection des ITI et une sélection en deux temps 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle que soit la région, les appels à candidature se sont révélés un outil approprié pour faire émerger les candidatures des territoires urbains. Cela permet une plus forte implication des territoires dès le démarrage. ⇒ Privilégier une sélection en un seul temps
<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges détaillé 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'établir un cahier des charges précis ⇒ S'appuyer sur l'expérience du cahier des charges IDF de la période 2014-2020
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, appui à l'élaboration des candidatures : Réunion de lancement, série d'ateliers techniques et thématiques, élaboration d'un guide pratique du volet urbain... 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de réaliser une sensibilisation renforcée lors de la période de candidature pour permettre aux territoires de présenter une candidature en adéquation avec les attentes de l'AG : Dans un

principe d'égalité des territoires, il convient que tous les territoires aient le même niveau d'information

⇒ S'appuyer sur l'expérience IDF de 2014-2020 qui a permis un bon niveau d'information des candidats et qui s'avère adaptée à l'information d'un grand nombre de candidats

⇒ Autre pratique : Champagne-Ardenne : réalisation d'un séminaire d'information général et une réunion dans chaque territoire ayant montré un intérêt pour candidater pour répondre aux questions spécifiques des territoires.

5. Modalités de sélection

Modalités mises en place par l'Île-de-France sur la période 2014 - 2020	Facteurs de succès, points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de critères de recevabilité (critères géographiques et socio-économiques, critères de mobilisation et de concentration des financements européens, critères de maturité et de réalisme de la stratégie présentée) et de sélectivité (qualité du diagnostic, Conception et mise en œuvre d'un projet intégré de territoire, élaboration d'une stratégie urbaine intégrée, mature et réaliste, concentration des financements, pertinence et structuration de la gouvernance locale, dispositifs de gestion, de valorisation, de communication et d'évaluation, capacité de valorisation et de mutualisation des bonnes pratiques à l'échelle communautaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des grandes orientations des critères énoncés en 2014 – 2020 : Les articles 28 à 30 du RPDC relatifs au développement territorial et l'article 11 du règlement FEDER (développement urbain durable) ne nécessitent pas une remise en cause des critères de recevabilité et de sélectivité proposés dans le cahier des charges de la période 2014 – 2020. • Quelques points de vigilance sur les critères de recevabilité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Critère géographique : Maintenir une approche souple de la recevabilité (lié à l'existence de quartiers QPV sur le territoire) comme dans le précédent appel à candidature, ouvrant largement la possibilité de candidater. ○ Critère de mobilisation et de concentration des financements européens : Notion difficile à évaluer en matière de recevabilité de la candidature – relève plutôt d'un engagement de l'OI de concentrer les crédits sur un nombre limité de projets. ○ Critère de maturité et de réalisme : Pertinent de maintenir la liste de projets prêts à démarrer afin d'avoir la capacité d'estimer les enveloppes financières à attribuer.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ajout d'un critère sur la justification de l'articulation des financements FEDER avec les autres financements (FSE+, FRR, REACT EU...).
<ul style="list-style-type: none"> ● Procédure de sélection : 	<ul style="list-style-type: none"> ● Importance de la sélection au regard de la qualité de la stratégie (au regard des critères de sélection) : La sélection des territoires reste difficile d'un point de vue politique. Certaines AG ayant fait le choix de retenir l'ensemble des territoires ayant répondu à l'appel à candidatures ont pu constater que les territoires les plus dynamiques étaient ceux qui avaient présenté les meilleures candidatures ● Mettre en place un comité technique d'expertise chargé d'analyser la qualité des candidatures <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Constituer un comité pluridisciplinaire regroupant des partenaires de différentes structures (services Région, CICC, services de l'Etat) avec signature d'une Déclaration d'absence de conflits d'intérêts (DACI) ⇒ Autre pratique : Champagne-Ardenne : Mobilisation d'un cabinet externe pour analyser les candidatures ● Décision finale relevant de l'autorité de gestion

Acteurs concernés

<p>- Chef de file : Région</p>	<p>- Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Candidature</u> : autorités urbaines répondant aux critères de recevabilité ● <u>Sélection</u> : Services de l'Etat (politique de la ville, DRIEAT, DRIEETS), CICC, Services de la Région concernés par les thématiques
--------------------------------	---

Principaux enseignements

En comparaison avec les autres organisations mises en place dans les autres régions françaises³¹ pour mettre en œuvre les approches urbaines intégrées, l'organisation de l'Ile-de-France fait figure de bonne pratique en matière d'animation et de pilotage des ITI.

La Région Ile-de-France est notamment citée en exemple pour :

- Son système de référents ITI au niveau régional qui assurent un rôle de coordination pour l'autorité de gestion et d'interlocuteur des OI. Ce système existe également en Occitanie (PO Languedoc-Roussillon). Il amène dans les deux régions à une dynamique des territoires urbains et de programmation plus forte que dans les autres régions.
- Son dispositif de formation des OI mis en place dans les premières années du programme
- Sa plus grande maîtrise de l'atteinte des objectifs en termes de programmation et d'indicateurs du fait notamment de la responsabilisation des OI prévue dans les conventions de délégation sur des objectifs de sélection des dossiers.

La Région Ile-de-France fait partie des quelques régions (avec les Régions Sud PACA et la Champagne-Ardenne) ayant opté pour une délégation renforcée des OI, tout en restant au plus fort niveau de délégation (exception faite de l'ITI de l'Eurométropole de Strasbourg qui dispose d'une subvention globale). Cette délégation renforcée intègre des tâches complémentaires par rapport au modèle de délégation de tâches prévue dans la convention type élaborée en début de programmation par le CGET (ANCT) : vérification de la conformité des dossiers de demande de subvention, accompagnement dans les demandes de paiement, appui dans les vérifications de gestion, lancement d'appels à projets interne à l'OI (en Sud PACA) nécessitant un renforcement des actions d'animation.

Les fonctions d'accompagnement des porteurs, de vérification de la conformité des dossiers amènent à la réalisation de tâches plus complexes pour les OI, qui ne peuvent se faire avec efficacité que si les OI sont formés, accompagnés par l'AG. Elles nécessitent, par ailleurs, un personnel permanent qui justifie l'attribution de crédits d'assistance technique. Un tel niveau de délégation ne s'avère pertinent que dans les plus grosses collectivités disposant d'enveloppes conséquentes justifiant le recrutement d'un personnel suffisant et disposant d'un pouvoir suffisamment attractif pour faire venir du personnel compétent dans les fonds européens.

Même si des améliorations peuvent être apportées au dispositif ITI de l'Ile-de-France, les orientations prises jusqu'à présent en termes d'organisation et de mise en œuvre se sont avérées pertinentes.

Descriptif de la recommandation

³¹ Boîte à outils du Réseau Europe Urbain – Facteurs de réussite et de blocage de la mise en œuvre des stratégies urbaines et enseignements à tirer – Décembre 2019 - ANCT

1. Délégation de tâches

Modalités mises en place par l'Île-de-France sur la période 2014 - 2020	Facteurs de succès, points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Tâches déléguées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pilotage et animation de la stratégie intégrée ○ Gestion et suivi de la convention de délégation de tâches, conformément aux principes de bonne gestion financière ○ Pré-sélection et suivi des opérations (dont contrôle de la conformité des éléments constitutifs d'une demande de subvention et contrôle et analyse des critères de pré-sélection) ○ Participation à la gouvernance du programme ○ Archivage ○ Suivi renforcé DDP 	<p>Délégation renforcée nécessitant un niveau de compétences renforcées en matière de fonds européens.</p> <p>⇒ <u>Points de vigilance</u> : Difficulté de recrutement de personnel qualifié en fonds européens dans les territoires moins attractifs d'Île-de-France, avec risque important de turnover</p> <p>⇒ <u>Facteurs de succès</u> : L'AG doit contribuer en continu à la montée en compétences des ITI : Assurer des formations régulières du personnel, développer les outils nécessaires à la bonne mise en œuvre des tâches déléguées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et accompagnement des porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, mobilisation des porteurs : Manque de légitimité dans certains ITI pour intervenir auprès des acteurs locaux, dès lors qu'ils ne sont pas rattachés aux services opérationnels de leur collectivité. <p>⇒ <u>Facteurs de succès</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier au sein des OI, un positionnement transversal au positionnement en silo des animateurs en charge de l'ITI - Inciter les animateurs des ITI à organiser un réseau de partenaires techniques en associant notamment les autres directions opérationnelles de l'EPCI et autres services des principaux membres de comités de sélection (ex : pratique expérimentée sur l'ITI Grand Paris Sud Est Avenir) <ul style="list-style-type: none"> • Appui au montage de projets, vérification de la conformité des dossiers : Complexité du montage des dossiers (points de complexité : aides d'Etat, marchés publics, éligibilité des dépenses) <p>⇒ <u>Facteurs de succès</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation régulière des OI (ouvrir l'accès aux formations dispensées aux instructeurs de l'AG)

	<ul style="list-style-type: none"> - Appui des AG aux OI, notamment sur les questions d'ordre réglementaire (commande publique, aides d'Etat...) - Mise à disposition de guides, manuels par les autorités de gestion (comme sur période précédente) <p>• Mise en œuvre et accompagnement au paiement :</p> <p>⇒ <u>Facteurs de succès :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'échanges entre les AG et les OI sur l'avancement des dossiers en cas de besoin et non pas uniquement les référents ITI - Pratique à diffuser : Mise en place d'un kit du bénéficiaire permettant de répertorier toutes les pièces nécessaires lors d'une demande de paiement (pratique mise en place à la Ville de Paris), - Actualisation de l'outil Concretiz
--	---

2. Modalités d'organisation et outillage de l'OI

Modalités mises en place par l'Ile-de-France sur la période 2014 - 2020	Facteurs de succès, points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique : Mise en place d'une enveloppe d'assistance technique 	<p>Pertinence de l'attribution d'une enveloppe d'assistance technique qui tend à maintenir en place des équipes en charge de l'ITI. Enveloppe d'autant plus pertinente que la délégation de tâches en Ile-de-France s'est avérée conséquent.</p> <p>⇒ <u>Facteur de succès :</u> Maintenir l'assistance technique sur la période 21 – 27, tout en adaptant au nouveau contexte de l'attribution des crédits d'assistance technique (% de l'enveloppe justifiée sur le territoire de l'ITI)</p> <p>⇒ Détermination du % d'assistance technique en se basant sur le prorata moyen du montant d'AT 14-20 / montant total des dépenses éligibles des projets FEDER-FSE sélectionnés)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Séparation fonctionnelle 	<p><u>Point de vigilance :</u> Une interprétation plus stricte des règles de séparation fonctionnelle est souhaitée par la Commission européenne. La Communication de la Commission du 7 avril 2021 – Orientations relatives à la</p>

	<p>prévention et à la gestion des conflits d'intérêts en vertu du règlement financier (p. 42-43) reprecise les limites.</p> <p>⇒ A l'échelle des OI, il sera notamment nécessaire de veiller à ce qu'il n'existe aucun lien hiérarchique entre le service déposant une demande de subvention et le service assurant la sélection.</p> <p>⇒ De même, la personne qui assure la sélection ne peut venir en appui de l'AG lors des vérifications de gestion.</p> <p>La Communication rappelle que chaque organisme devrait disposer : i) de modalités écrites relatives à l'exercice des différentes fonctions et à l'exécution du processus décisionnel, ii) d'une répartition claire des fonctions et de descriptions de postes claires pour le personnel ; iii) d'un nombre adéquat de ressources humaines suffisamment qualifiées, aux différents niveaux et pour les différentes fonctions.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Outils de pilotage pour le suivi de la stratégie urbaine à l'échelle de l'OI 	<p>Manque d'outils harmonisés permettant le suivi de l'avancement de la programmation à l'échelle de l'OI, Les OI n'ayant pas accès directement à Synergie.</p> <p>⇒ Identifier les perspectives d'amélioration de Synergie dans ce domaine</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Comité de sélection 	<p>⇒ <u>Facteurs de réussite</u> : mobiliser les élus dès le démarrage des stratégies urbaines afin de les mobiliser par la suite dans la mise en œuvre des stratégies</p>

3. Pilotage et animation régionale

Modalités mises en place par l'Île-de-France sur la période 2014 - 2020	Facteurs de succès, points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage, animation des ITI 	<p>Dispositif d'animation avec les référents ITI adapté sur la période 2014 – 2020</p> <p>⇒ <u>Facteur de succès</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer un soutien et une formation des OI tout au long de la période du programme afin de pouvoir former les nouveaux personnels arrivant dans les ITI. ○ Autoriser les contacts entre animateur ITI et services instructeurs sur les questions d'ordre réglementaire spécifique aux projets

<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle interne : 	<p>Point de vigilance : évolution du système des vérifications de gestion qui ne seront plus systématiques, mais « <i>fondées sur une évaluation des risques et seront proportionnées aux risques recensés ex ante</i> » (art. 74.2 du RPDC). A terme, les CSF ne se feront donc plus sur 100% des opérations.</p> <p>⇒ Etablir une cartographie des risques adaptées aux spécificités des ITI (ex : accompagnement supplémentaire des porteurs de projet qui peut notamment minimiser le risque).</p> <p>⇒ Prévoir une nouvelle méthodologie de contrôle des opérations en lien avec le service en charge du contrôle interne.</p>
--	--

Acteurs concernés

<p>- Chef de file : Région</p>	<p>- Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorités urbaines /Territoires ITI • Service en charge du contrôle interne pour l’adaptation des modalités (vérifications de gestion, conflits d’intérêts, séparation fonctionnelle)
--------------------------------	--



4. ANALYSES DETAILLEES

4.1 Bilan des réalisations

4.1 a - Notice de lecture du bilan

Le présent bilan de la programmation du volet urbain du PO FEDER-FSE Île-de-France 2014-2020, s'articule autour des priorités d'investissements concernées par l'évaluation « Aménagement durable des territoires, revitalisation urbaine et inclusion sociale » :

- Pi 4c : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
- Pi 6d : Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
- Pi 9b : Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
- Pi 9ii : L'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms
- Pi 9iii : La lutte contre toutes les formes de discriminations et la promotion de l'égalité des chances

Chacun des chapitres portant sur la mise en œuvre d'un axe (décliné en objectif spécifique selon le périmètre de l'étude) **est articulé en 3 temps** :

- le rappel des enjeux de l'objectif spécifique et sa maquette,
- les chiffres clés de la programmation (avancement, répartition territoriale ...)
- l'analyse des typologies de projets et des types de porteurs de projet,

Concernant les données, **les sources suivantes ont été mobilisées** :

- Les analyses à l'échelle des axes et des typologies s'appuient sur les **données de programmation au 12/01/2021**.

Nota : A titre informatif, l'axe urbain du PO FEDER-FSE Île-de-France soutient également les priorités d'investissement 1b « investissements R&D dans les entreprises » et 2c « usages numériques ». Néanmoins ces dernières ne figurent pas dans le périmètre de la présente évaluation.

4.1 b - Périmètre de l'évaluation et vision globale de l'avancement

PERIMETRE D'INTERVENTION

Le PO FEDER-FSE 2014-2020 d'Île-de-France soutient le développement urbain sur un périmètre présentant une **concentration d'enjeux urbains** sans comparaison en France, du fait de caractéristiques propres au territoire (forte densité de population, espaces fortement urbanisés soumis à des pressions endogènes importantes ...).

Le PO soutient le développement territorial via des **Investissement Territoriaux Intégrés** (par opposition à un axe « urbain »), qui permettent une mise en œuvre flexible visant à proposer des approches stratégiques répondant à des besoins différenciés sur le territoire. Pour rappel, aucune subvention globale n'a été accordée aux Territoires ITI, mais ceux-ci se sont vu accorder **un niveau de délégation des tâches parmi les plus élevés** (au même titre que PACA ou Grand Est). L'autorité de gestion a donc sélectionné **15 territoire ITI** pour porter un Investissement Territorial Intégré (ITI), soit un instrument de territorialisation de l'aide européenne contribuant à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 selon des spécificités locales.

Les stratégies des ITI tiennent compte d'enjeux spécifiques tels que l'intégration des populations roms migrantes, des enjeux de continuités écologiques en milieu urbain, l'accompagnement de populations fragiles, la lutte contre les discriminations ...

L'Île-de-France a notamment choisi de **mobiliser le FSE via ses dispositifs ITI**, ce qui est un modèle de mise en œuvre rare dans les PO français (seul le PO Picardie a privilégié cette approche).

Dans ce contexte, les territoires candidats à la mise en œuvre d'un ITI étaient invités à inscrire leurs stratégies dans les axes prioritaires retenus pour le volet urbain dans le POR :

- **Axe 1 : Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens (FEDER)**
- **Axe 2 : Préserver la biodiversité (FEDER)**
- **Axe 3 : Favoriser la création et reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi (FSE)**
- **Axe 4 : Favoriser les dynamiques de l'inclusion (FSE)**
- **Axe 5 : Investir dans l'éducation et adapter les compétences (FSE)**
- **Axe 6 : Renforcer les facteurs de compétitivité (FEDER)**
- **Axe 7 : Diversifier et améliorer les applications TIC (FEDER)**
- **Axe 8 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs (FEDER)**

La présente évaluation porte sur les thématiques de **l'aménagement durable**, la **revitalisation urbaine** et **l'inclusion sociale** (soit les axes 1, 2, 4 et 8). A ce titre, elle portera exclusivement sur les objectifs spécifiques suivants :

Axe	OS	Fonds
AXE 1	OS 1 – Renforcer la diversité des fonctions dans les QPV	FEDER
	OS 2 – Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	
AXE 2	OS 3 – Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	FEDER
AXE 4	OS 5 – Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms vers les dispositifs d'insertion	FSE
	OS 6 – Accroître les actions d'accompagnement et de formation – action visant la réduction des discriminations et la promotion de l'égalité F/H	
AXE 8	OS 13 – Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	FEDER

Les dispositions financières du volet urbain ont été amenées à évoluer au cours de la programmation. Le volet urbain mobilisait initialement 112,5 M€ UE, soit **23% des crédits UE du PO**. Environ les deux tiers, soit **73M€ UE**, étaient alloués aux six OS ciblant l'**aménagement durable des territoires**, la **revitalisation urbaine** et l'**inclusion sociale**, et concernés par la présente évaluation.

Cette dotation du volet urbain, mise en œuvre au moyen d'investissements territoriaux intégrés (ITI), mobilise **71,8 M€ FEDER et 40,2 M€ FSE**, ce qui marque une progression sensible des moyens dédiés à l'axe urbain par rapport aux précédentes programmations européennes, et répond au constat de l'aggravation des fractures territoriales dans les zones urbaines franciliennes. Le volet urbain mobilise **38,7 % des crédits FEDER disponibles**, soit une part très largement supérieure au seuil (5%) fixé dans le règlement 1301/2013 relatif au FEDER.

En 2019, trois avenants ont permis aux ITI Est Ensemble, Plaine Commune et Grand Orly Seine Bièvre d'ouvrir des enveloppes sur les OS 2 et 5.

Courant 2020, un AMI « Gestion dynamique » a servi de base à une révision globale de la répartition des enveloppes au sein de l'axe urbain. L'avancement de la programmation par chaque ITI a été prise en compte pour proposer des rééquilibrages financiers et des révisions d'indicateurs, afin d'assurer la gestion de la fin de programmation 2014-2020 dans les meilleures conditions. Le volet urbain mobilise, au 22 janvier 2021, **114,4 M€ UE**, dont **61,8 M€ UE** sont alloués aux six OS ciblant l'**aménagement durable des territoires**, la **revitalisation urbaine** et l'**inclusion sociale**, et concernés par la présente évaluation.

Au 12 janvier 2021, le taux de programmation pour l'axe urbain est de 61,57 %. Pour les OS du périmètre d'évaluation (OS 1, 2, 3, 5, 6, et 13), on observe les dynamiques d'avancement suivantes :

- Taux de programmation FEDER : **65 %**
- Taux de sélection : **96,73 %** (avec 59,8 M€ UE sélectionnés et 40,2 M€ UE programmés).

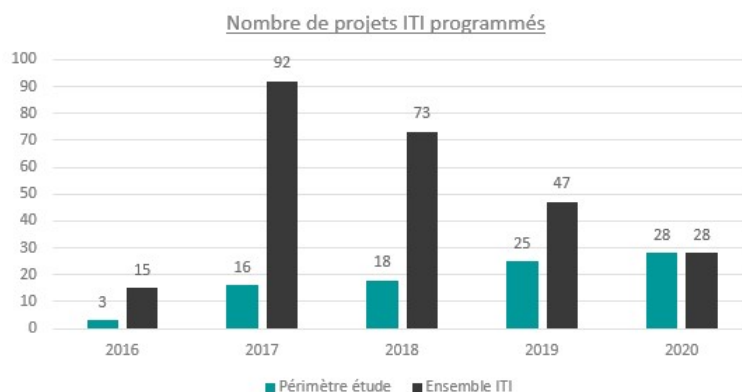
LES CHIFFRES CLES DE LA PROGRAMMATION

L'avancement de la programmation des fonds européens sur les enjeux d'aménagement durable des territoires, revitalisation urbaine et inclusion sociale présente une dynamique positive, mais encore trop limitée à l'approche de la clôture du programme.

Une montée en puissance significative de la dynamique de programmation à partir de 2017, n'a pas suffi à combler un certain retard dans la consommation des crédits.

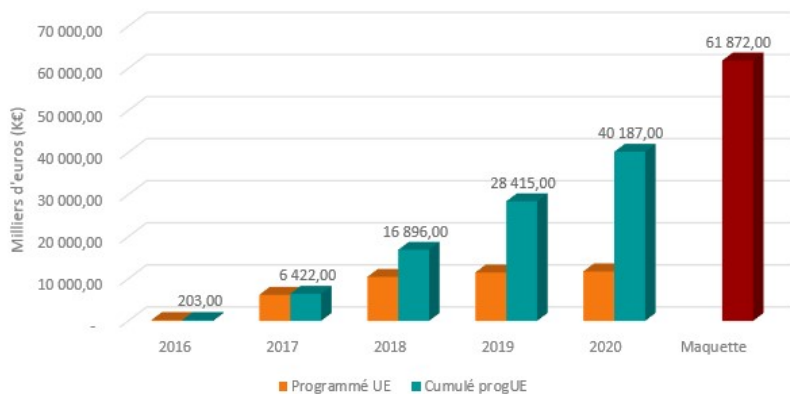
Nota : le graphique ci-contre permet de mettre en regard les 90 opérations

programmées concernés par la présente étude avec la programmation globale des 291 opérations programmés sur le périmètre des ITI, toutes thématiques confondues (soit y compris les OT 1 et 2).



Montants UE des projets ITI programmés par année

* sur le périmètre de la présente étude



Les 90 projets programmés à ce jour³² consomment que 65 % des crédits UE alloués aux OS 1, OS 2, OS 3, OS 5, OS 6 et OS 13, soit 67 % des crédits FEDER (sur 45 projets) et 56 % des crédits FSE (sur 45 projets).

³² La présente évaluation s'appuie sur les données Synergie au 12 janvier 2021.

			MAQUETTE			SELECTION		PROGRAMMATION			CERTIFIE		
			UE	Coût Total	Taux UE	Montant UE sélectionné	Taux de sélection	Nb. d'opérations programmées	UE	Coût Total	Taux Prog UE	CT	Taux certif.
Données au 12.01.2021													
IDF - Urbain													
AXE 1	OS1	PI09b-OS1	14 146 000,00 €	28 292 000,00 €	50%	13 939 608,89 €	99%	17	7 888 077,27 €	25 066 714,95 €	56%	13 473 865,69 €	48%
	OS2	PI09b-OS2	1 798 562,00 €	3 597 124,00 €	50%	1 482 755,45 €	82%	0	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Axe 2	OS3	PI06d-OS3	5 499 999,00 €	10 999 998,00 €	50%	5 284 749,29 €	96%	6	3 333 930,08 €	8 614 401,20 €	61%	1 508 512,50 €	14%
Axe 4	OS5	PI09ii-OS5	2 635 200,00 €	5 270 400,00 €	50%	2 738 825,38 €	104%	7	1 441 850,82 €	3 246 290,66 €	55%	672 674,96 €	13%
	OS6	PI09iii-OS6	6 992 452,81 €	13 984 905,62 €	50%	6 181 940,54 €	88%	38	4 406 307,49 €	9 793 209,06 €	63%	1 741 790,62 €	12%
Axe 8	OS13	PI04c-OS13	30 800 000,00 €	61 600 000,00 €	50%	30 222 050,31 €	98%	22	23 117 189,26 €	88 572 153,21 €	75%	16 622 653,06 €	27%
TOTAL			61 872 213,81 €	123 744 427,62 €		59 849 929,86 €	97%	90	40 187 354,92 €	135 292 769,08 €	65%	34 019 496,83 €	27%

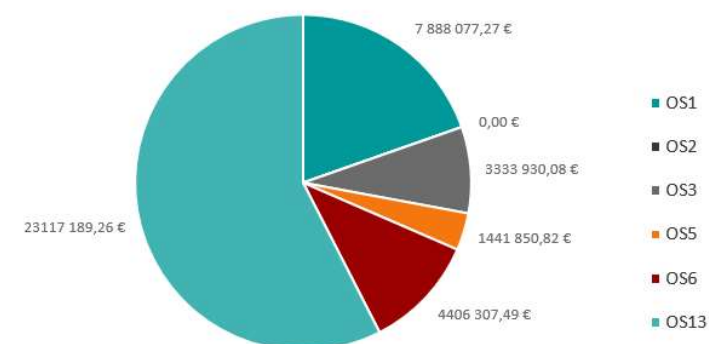
Le taux de programmation global de 65% des crédits alloués à ces thématiques cache certaines **disparités** dans la consommation des crédits.

L'OS 13 sur la rénovation énergétique a connu une programmation relativement dynamique (75% de l'enveloppe programmée, 27% certifiés). L'OS 1 sur les équipements publics se démarque par l'avancement de la certification des dépenses (56% programmé, 48% certifiés).

À contrario, les thématiques les moins actives accusent un retard significatif dans la consommation des crédits maquetés. L'OS 2 sur les « habitats précaires » semble particulièrement concerné (0% programmé), mais également l'OS5 sur l'accompagnement par le FSE des populations marginalisées : seules 7 actions programmées au 12 janvier 2021, et une enveloppe revue à la baisse (7,2 M€ initialement prévus).

Néanmoins, les retards de programmation peuvent être nuancés dans la perspective de la clôture du programme par des taux de sélection satisfaisants sur l'ensemble des thématiques. Bien que non encore programmés, ces projets engagés (actuellement en cours d'instruction) ouvrent des perspectives de consommation des crédits encourageantes. L'OS2 par exemple, malgré l'absence de programmation à ce jour, pourrait encore potentiellement programmer près de 1,5 M€, soit 82 % de l'enveloppe, ce qui porterait cet OS à un taux de consommation acceptable en fin de programmation.

Répartition des montants programmés par OS



ZOOM sur les OI en subvention globale

En plus des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), la région Île-de-France a également sélectionné 3 organismes intermédiaires (OI) avec subvention globale : GIP Versailles, GIP Créteil et GIP Paris.

Les actions FSE portés par les GIP s'articulent avec le périmètre de la présente évaluation, notamment sur l'axe 4, car les GIP gèrent des enveloppes sur l'OS6

			MAQUETTE			Nb. d'opérations programmées	PROGRAMMATION			CERTIFIÉ	
			UE	Coût Total	Taux UE		UE	Coût Total	Taux Prog UE	CT	Taux certif.
Données au 12.01.2021											
IDF - OI avec subvention globale											
Axe 4	OS6	PI09iii	699 002,00 €	1 398 004,00 €	50%	8	378 860,34 €	909 628,33 €	54%	283 880,35 €	20%
TOTAL			699 002,00 €	1 398 004,00 €		8	378 860,34 €	909 628,33 €	54%	283 880,35 €	20%

AXE 1 – SOUTENIR L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES FRANCILIENS

PÉRIMÈTRE ET MAQUETTE

L'axe prioritaire 1 du POR porte sur la mise en œuvre de la Pi 9b, qui vise à *fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales.*

Le choix de cette priorité repose sur l'identification d'importantes disparités régionales en Île-de-France, où coexistent des quartiers particulièrement défavorisés et d'autres à forte attractivité. Pour adresser ces enjeux de cohésion et d'équité territoriale, le POR 2014-2020 a ciblé ses actions sur :

- Les poches de précarités qui cumulent des discriminations face au logement, à la formation, à l'emploi, à l'accès aux services et équipements publics...
- la résorption des bidonvilles et des campements, afin d'orienter ces populations vers des solutions de logements pérennes

Cette priorité a été retenue en Île-de-France en cohérence avec l'objectif 2020 : *Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.*

L'axe urbain mis en œuvre par les ITI d'Île-de-France s'articule autour de deux objectifs spécifiques :

OS 1 : Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires

Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont moins dotées que les autres zones urbaines en commerces et équipements économiques³³. La densité des établissements commerciaux par rapport à la population est ainsi plus faible dans les ZUS que dans d'autres zones urbaines. L'écart est faible pour les commerces d'alimentation générale et supérettes, mais il est plus important pour les commerces non alimentaires. L'enquête « *Vie de quartier* » de l'INSEE montre que le problème majeur est moins celui de l'absence d'une offre commerciale de proximité que celui du faible choix parmi cette offre, soit le manque de variété dans les types de commerces présents.

Afin de favoriser la mixité fonctionnelle dans les quartiers sensibles, l'action publique intervient sur l'introduction ou le développement de fonctions très diverses dans les quartiers prioritaires : commerciales, administratives, politiques, de loisirs, de services sociaux et publics, de santé, de garde d'enfants, d'activités économiques et artisanales ... En Île-de-France en particulier, en matière de diversification des fonctions dans les quartiers prioritaires, la situation est caractérisée par un retard du développement du volet activités économiques et artisanales. L'objectif est d'accompagner ces quartiers dans la diversification de leurs activités en soutenant les investissements d'équipements, de services, de commerces et d'activités économiques, propices à l'amélioration des conditions de vie et d'accès à l'emploi des habitants.

En termes de résultats attendus, le POR vise :

- **L'amélioration de la diversité des fonctions** dans les quartiers prioritaires en termes de **bureaux, commerces et d'activités économiques**

³³ D'après l'ONZUS (Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles)

- L'amélioration de l'ouverture des **équipements publics** aux habitants des ITI en limitant les freins physiques et psychologiques à leur fréquentation
- Favoriser l'**attractivité des quartiers**

OS 2 : Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms

Selon le rapport d'« [évaluation des dispositifs d'accompagnement des personnes présentes dans les campements](#) » du gouvernement en date de mai 2013, il y aurait 11 693 personnes Roms réparties dans 220 campements en Île-de-France. Ce qui représente la moitié de la population Rom recensée en France.

En Île-de-France, cette population (en 2013) était ainsi répartie :

- 64 % en Seine-Saint-Denis (116 campements)
- 14 % en Essonne (26 campements)
- 10 % en Val-de-Marne (56 campements)
- 6 % en Seine et Marne (12 campements)
- 4 % en Val d'Oise (7 campements)
- 1 % dans les Yvelines (2 campements)

La grande majorité des terrains ou « campements » où sont installées ces populations n'est pas couverte en infrastructures de base (accès à l'eau potable, à l'électricité, ramassage des déchets ménagers, présence de toilettes...). Dans la plupart des situations, l'absence de ramassage des déchets ménagers entraîne un amoncellement de ceux-ci et une prolifération des rongeurs sur les terrains et obligent les populations à vivre dans des conditions sanitaires dramatiques (développement des maladies épidémiques...). L'absence d'électricité conduit à des installations artisanales (bougies, poêles à bois, gaz butane, etc.) présentant des risques d'accidents majeurs.

Le POR vise donc à **réduire le nombre de personnes des communautés marginalisées telles que les Roms vivant dans un habitat précaire**.

Maquette :

Initialement fixée dans le programme opérationnel à près 17,5 M€ UE, la maquette de l'axe 1 a évolué au cours de la programmation. À l'issue de l'exercice de rééquilibrage en vue d'une gestion dynamique (septembre 2020), les maquettes de l'axe 1 portées par les ITI prévoient **15,9 M€ FEDER**.

		MAQUETTE		
		UE	Coût Total	Taux UE
IDF - Urbain				
AXE 1	PI09b-OS1	14 146 000,00 €	28 292 000,00 €	50%
	PI09b-OS2	1 798 562,00 €	3 597 124,00 €	50%
Total Axe 1		15 944 562,00 €	31 889 124,00 €	

AVANCEMENT AXE 1

15,9 M€ FEDER ont été alloués à l'axe 1, dont 89% à l'OS 1 et 11% à l'OS 2.

À ce jour, **56%** de cette enveloppe a été programmé (sur l'OS 1 exclusivement), sur **16 projets**, et **48% certifiés**.

Si le taux de certification reste correct, la remontée des pièces justificatives devra se poursuivre à un rythme soutenu dans les mois à venir. Aucune difficulté majeure pouvant amener à des sous-réalisations conséquentes, n'a cependant été détectée à ce stade sur l'OS 1.

Données au 12.01.2021		PROGRAMMATION			CERTIFIE		PAYE		
		Nb. opérations programmées	UE	Coût Total	Taux Prog UE	CT	Taux certif.	Payé UE	Taux Paiement
IDF - Urbain									
AXE 1	PI09b-OS1	17	7 888 077,27 €	25 066 714,95 €	56%	13 473 865,69 €	48%	4 008 167,81 €	28%
	PI09b-OS2	0	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%

Parmi les 15 ITI mettant en œuvre une stratégie urbaine intégrée en Île-de-France, **12** ont alloué une part de leur enveloppe à l'axe 1. **9 d'entre eux ont programmé** au moins une part de cette enveloppe, dont **5 ont entièrement consommé l'enveloppe** prévue : Est Ensemble, Paris Terre d'Envol, Vallée Sud Grand Paris, Grand Paris Seine et Oise et la Ville de Paris.

L'OS 2, portant sur la résorption de l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms connaît de particulières difficultés de programmation. À ce jour³⁴, **aucune opération n'a été programmée**, et l'enveloppe initiale de près de 5M€ FEDER a été révisée à la baisse. Deux projets déposés en 2018 ont été **abandonnés**, un projet déposé en 2019 a été **refusé**.

Deux ITI ont sélectionné des projets sur cette enveloppe : Est Ensemble et Grand Paris Seine et Oise, portant leurs taux de sélection respectivement à 100% et 84% et offrant ainsi des perspectives encourageantes sur cette thématique car ils représentent **1,5 M€ sélectionnés**, ce qui porterait le taux de programmation de l'OS 2 à 82% dans l'éventualité de leur programmation.

Axe1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens -										
Données au 12.01.2021	Maquette Axe 1			Programmation FEDER						
	Enveloppe ITI - Axe 1			Nb de projets	Montant UE programmé	Montant CT programmé	Taux de prog. UE	Taux de sélection		
	FEDER	CT	Taux cofin UE							
OS1 - Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires										
CA Cergy-Pontoise	- €	- €								
CA Cœur d'Essonne	- €	- €								
CA Melun Val de Seine	1 524 408,00 €	3 048 816,00 €	50%	2	365 439,91 €	730 879,81 €	24,0%	100%		
CA Roissy Pays de France	2 300 000,00 €	4 600 000,00 €	50%	0	- €	- €	0,0%	100%		
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	- €	- €								
EPT Est Ensemble	970 000,00 €	1 940 000,00 €	50%	1	970 000,00 €	1 950 440,00 €	100,0%	100%		
EPT Grand Paris Grand Est	2 400 000,00 €	4 800 000,00 €	50%	3	1 517 104,86 €	5 986 225,79 €	63,2%	100%		
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	140 000,00 €	280 000,00 €	50%	0	- €	- €	0,0%	100%		
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	2 121 592,00 €	4 243 184,00 €	50%	2	1 750 000,00 €	4 285 103,20 €	82,5%	82%		
EPT Paris Terre d'Envol	1 270 000,00 €	2 540 000,00 €	50%	2	1 270 000,00 €	5 221 484,64 €	100,0%	100%		
EPT Plaine Commune	1 086 000,00 €	2 172 000,00 €	50%	3	569 532,50 €	1 296 219,45 €	52,4%	114%		
EPT Vallée Sud Grand Paris	32 000,00 €	64 000,00 €	50%	1	32 000,00 €	154 964,84 €	100,0%	100%		
Grand Paris Seine et Oise	502 000,00 €	1 004 000,00 €	50%	1	514 000,00 €	2 563 490,22 €	102,4%	102%		
Grand Paris Sud	900 000,00 €	1 800 000,00 €	50%	0	- €	- €	0,0%	100%		
Ville de Paris	900 000,00 €	1 800 000,00 €	50%	1	900 000,00 €	2 877 907,00 €	100,0%	100%		

³⁴ La présente évaluation s'appuie sur les données Synergie au 12 janvier 2021.

OS2 - Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms							
CA Caron-Pontoise	- €	- €					
CA Creur d'Essonne	- €	- €					
CA Melun Val de Seine	- €	- €					
CA Roissy Pays de France	- €	- €					
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	- €	- €					
EPT Est Ensemble	1 060 015,00 €	2 120 030,00 €	50%	0	- €	- €	0%
EPT Grand Paris Grand Est	- €	- €					
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	- €	- €					
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	76 802,00 €	153 604,00 €	50%	0	- €	- €	0%
EPT Paris Terre d'Envol	- €	- €					
EPT Plaine Commune	161 038,00 €	322 076,00 €	50%	0	- €	- €	0%
EPT Vallée Sud Grand Paris	- €	- €					
Grand Paris Seine et Oise	500 707,00 €	1 001 414,00 €	50%	0	- €	- €	0%
Grand Paris Sud	- €	- €					
Ville de Paris	- €	- €					
TOTAL	15 944 562,00 €	31 889 124,00 €	16	7 888 077,27 €	25 066 714,95 €	49%	99%

TYPLOGIE DE PROJETS ET DE BÉNÉFICIAIRES

Types d'actions cibles

L'OS1 permet de soutenir les types d'actions suivantes :

- Construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité
- Construction, aménagement ou rénovation de locaux en vue de l'accueil d'activités économiques, commerciales ou artisanales

L'OS2 permet de soutenir les types d'actions suivants :

- Création de structures type « Village d'insertion » : sites où les populations sont logées dans des bungalows ou habitations légères et où toutes les infrastructures de bases sont prévues (accès l'électricité et à l'eau, local buanderie, local à ordures ménagères...)
- Soutien aux programmes dits « d'habitat adapté » : construction de petits pavillons avec cuisine/salon et une caravane attenante pour les chambres.

Les porteurs de projet ciblés :

- Collectivités territoriales,
- EPCI
- tout opérateur public ou privé intervenant dans le projet de renouvellement urbain

Les porteurs de projet ciblés :

- Collectivités territoriales

Réalisations

Les 16 projets programmés sur l'axe 1 relèvent exclusivement de l'OS 1 - Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires – et majoritairement (12/17 opérations) de la **construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité**.

Typologie de projets							
Axe 1 - OS 1 - Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT	Taux de réalisation
Construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité	11	20 024 799,85 €	1 820 436,35 €	6 316 054,50 €	574 186,77 €	10 633 936,79 €	53%
Construction, aménagement ou rénovation de locaux en vue de l'accueil d'activités économiques, commerciales ou artisanales	5	5 041 915,10 €	1 008 383,02 €	1 572 022,77 €	314 404,55 €	2 839 928,90 €	56%
Total	16	25066714,95	1566669,684	7888077,27	493004,8294	13473865,69	54%

Avec plus de **20 M€ CT engagés sur les équipements publics** et **5 M€ FEDER sur des locaux en vue de l'accueil d'activités économiques**, l'OS 1 consomme **56 %** de son enveloppe.

Un certain équilibre entre porteurs privés et publics s'établit sur cet axe entre **6 acteurs privés** et **10 acteurs publics** dont 1 collectivité territoriale récurrente (2 dossiers).

Typologie de porteurs				
Axe 1 - OS 1 - Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires -	Collectivités territoriales	EPCI	Autre opérateur public	Autre opérateur privé
Construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité	7			4
Construction, aménagement ou rénovation de locaux en vue de l'accueil d'activités économiques, commerciales ou artisanales		3		2

ZOOM RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

Les cibles de réalisations ont toutes été atteintes pour l'axe 1 - OS1.

ID	Indicateur	Type d'indicateur	Valeur cible (2023)	Taux de réalisation	Valeur 2020
RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	Indicateur de réalisation	10	130%	13
C037	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Indicateur de réalisation	2 758 281	115%	3 166 074

Mais tant qu'aucune opération ne contribue à l'OS2, les cibles restent inatteignables.

ID	Indicateur	Type d'indicateur	Valeur cible (2023)	Taux de réalisation	Valeur 2020
RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion et habitats adaptés créés	Indicateur de réalisation	49	0%	0

PÉRIMÈTRE ET MAQUETTE

L'axe prioritaire 2 du POR porte sur la mise en œuvre de la Pi 6d, qui vise à *protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes*.

Le choix de cette priorité est en lien avec les priorités de la Commission européenne sur l'amélioration de la prévention et la gestion des risques, ainsi que la préservation de l'environnement. Pour adresser ces enjeux, le POR 2014-2020 a ciblé ses actions sur :

- Les zones urbaines relevant de l'ITI, pour lesquelles il s'agit de maîtriser l'anthropisation et la banalisation des espaces naturels, paysagers et bâtis, via la **restauration de continuités écologiques** et une meilleure prise en compte des milieux et de la biodiversité dans les documents d'urbanisme
- Le bassin de la Seine relevant de l'axe 5 pour lequel il s'agit de répondre aux enjeux complexes de gestion des usages de l'eau, dans un bassin soumis à d'importantes pressions urbaines, mais aussi agricoles, industrielles et liées au transport fluvial.

L'axe urbain mis en œuvre par les ITI d'Île-de-France porte sur l'objectif spécifique 3 :

OS 3 : Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire

Les écosystèmes en zone urbaine francilienne centrale sont particulièrement dégradés. Etendue sur 760 km², cette zone ne représente que 6 % de la surface totale de l'Île-de-France mais elle concentre plus du quart des espaces urbains de la région et accueille à elle seule 56 % de la population et 67 % des emplois de la région³⁵. Avec plus de 8 600 habitants/km², la densité de population y est près de 20 fois supérieure à ce que l'on recense en grande couronne (450 habitants/km²). Dans un tel contexte de pression humaine sur le territoire, les milieux naturels fonctionnels, accueillant une biodiversité variée et remarquable, sont limités et souvent réduits à quelques reliquats isolés.

Néanmoins, près de 10 % (74 km²) de cette zone est identifié comme réservoir de biodiversité par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Île-de-France. La stratégie du PO en faveur de la biodiversité est en cohérence avec la trame verte et bleue (TVB) du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et s'inscrit dans la volonté de poursuivre les démarches de connaissance et opérationnelles en faveur des continuités écologiques pour la zone urbaine dense en particulier.

En termes de résultats attendus, le POR vise :

- La **sauvegarde, restauration et valorisation de la biodiversité**, des trames vertes et bleues dans les QPV
- La **limitation des effets de l'anthropisation et de la banalisation des espaces naturels** par une meilleure prise en compte des milieux et de la biodiversité.

³⁵ Données 2011

Maquette :

Une maquette de **5 M€ FEDER** initialement identifiée dans le POR a été abondée de 500K€ en 2020. Elle contribue aux enveloppes de 8 ITI.

		MAQUETTE		
		UE	Coût Total	Taux UE
IDF - Urbain				
AXE 2	PI06d-OS3	5 500 000,00 €	11 000 000,00 €	50%

AVANCEMENT AXE 2

5,5 M€ FEDER ont été alloués à l'axe 2 pour une mise en œuvre par ITI. A ce jour, 61 % ont été programmés sur 6 projets, 14% sont certifiés et seulement 10% (UE) payés.

Ce taux de certification reste faible. Celui-ci est lié principalement à des opérations qui présentent des temps de réalisation longs. Aucune difficulté majeure pouvant amener à des sous-réalisations conséquentes, n'a cependant été détectée chez les porteurs de projet interrogés.

Données au 12.01.2021		PROGRAMMATION				CERTIFIE		PAYE	
		Nb. opérations programmées	UE	Coût Total	Taux Prog UE	CT	Taux certif.	Payé UE	Taux Paiement
IDF - Urbain									
AXE 2	PI06d-OS3	6	3 333 930,08 €	8 614 401,20 €	61%	1 508 512,50 €	14%	540 304,99 €	10%

Parmi les 15 ITI mettant en œuvre une stratégie urbaine intégrée en Île-de-France, **8** ont alloué une part de leur enveloppe à l'axe 2. **6 d'entre eux ont programmé** au moins une part de cette enveloppe au titre d'une opération chacun, dont **5 ont entièrement consommé l'enveloppe** prévue : Est Ensemble, Grand Orly Seine et Bièvre, Paris Terre d'Envol, Grand Paris Sud et la Ville de Paris.

Données au 12.01.2021		Axe2							
		Maquette Axe 2			Programmation FEDER				
		Enveloppe ITI - Axe 2			Nb de projets	Montant UE programmé	Montant CT programmé	Taux de prog. UE	Taux de sélection
		FEDER	CT	Taux cofin UE					
OS3 - Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire									
CA Cergy-Pontoise		- €	- €		0	- €	- €	0,0%	100%
CA Cœur d'Essonne	1 200 000,00 €		2 400 000,00 €	50%					
CA Melun Val de Seine		- €	- €						
CA Roissy Pays de France		- €	- €						
CA Saint-Quentin-en-Yvelines		- €	- €						
EPT Est Ensemble	617 200,00 €		1 234 400,00 €	50%	1	617 140,29 €	1 263 596,00 €	99,99%	99,99%
EPT Grand Paris Grand Est		- €	- €						
EPT Grand Paris Sud Est Avenir		- €	- €						
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	735 691,00 €		1 471 382,00 €	50%	1	735 690,79	1 471 381,58	100,0%	70,75%
EPT Paris Terre d'Envol	230 000,00 €		460 000,00 €	50%	1	230 000,00	524 977,5	100,0%	100%
EPT Plaine Commune	834 809,00 €		1 669 618,00 €	50%	1	351 099,00	1 755 495	42,1%	100%
EPT Vallée Sud Grand Paris		- €	- €						
Grand Paris Seine et Oise	482 300,00 €		964 600,00 €	50%	0	- €	- €	0,0%	100%
Grand Paris Sud	170 000,00 €		340 000,00 €	50%	1	170 000,00	860 626	100,0%	100%
Ville de Paris	1 230 000,00 €		2 460 000,00 €	50%	1	1 230 000,00	2 738 325,12	100,0%	100%
TOTAL	5 500 000,00 €		11 000 000,00 €		6	3 333 930,08 €	8 614 401,20 €	61%	96%

TYPOLOGIE DE PROJETS

L'ensemble des opérations soutenues au titre de l'OS 3 portent sur la réalisation de TVB dans les zones ITI et contribuent donc à créer ou sécuriser une zone de continuité écologique.

Types d'actions ciblées :

L'OS3 permet de soutenir les types d'actions suivants :

- Études et travaux de restauration et de création de continuités écologiques :
 - o Éléments les composant : sous-trame arborée ou herbacée notamment
 - o Liaisons d'intérêt écologique particulier en milieu urbain (exemple liaison douce multifonctionnelle, espace géré de façon différenciée et écologique...)
 - o Réalisation de passages faune ou amélioration de fonctionnement de passages au niveau d'infrastructures existantes

Les porteurs de projet ciblés :

- Tous les porteurs de projets publics et privés

Réalisations

Les 6 projets programmés au titre de l'OS 3 - Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire – représentent plus de 8,6 M€ CT (dont 3,3 M€ FEDER). Leur taux de réalisation reste faible au vu de l'avancée de la programmation.

Typologie de projets							
Axe 2 - OS 3 - Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT	Taux de réalisation
Continuités écologiques	6	8 614 401,20 €	1 435 733,53 €	3 333 930,08 €	555 655,01 €	1 508 512,50 €	18%

Les projets de TVB sont majoritairement portés par des acteurs privés. Le seul porteur privé est une Société d'Economie Mixte.

Typologie de porteurs				
Axe 2 - OS 3 - Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	Collectivités territoriales	EPCI	Autre opérateur public	Autre opérateur privé
Continuités écologiques	4	1		1

ZOOM RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

La cible de réalisation de l'OS 3 a été dépassée dès 2017.

ID	Indicateur	Type d'indicateur	Valeur cible (2023)	Taux de réalisation	Valeur 2020
RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Indicateur de réalisation	5	140%	7

PÉRIMÈTRE ET MAQUETTE

L'axe prioritaire 4 du POR porte sur la mise en œuvre de la Pi 9ii, qui vise à *l'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms* (OS 5), et la Pi 9iii, qui vise à *accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositifs d'insertion* (OS6).

L'Île-de-France concentre la moitié de la population Rom recensée en France, réparties dans 220 campements (ces derniers étant pour la grande majorité dépourvus d'infrastructures de base). D'autres publics sont également touchés par ces phénomènes, tels que les femmes, les personnes handicapées, les seniors et les immigrés. Le soutien spécifique aux populations Roms migrantes est une spécificité du POR Île-de-France par rapport à d'autres régions françaises. Le choix de la priorité 9ii est cohérent avec la Stratégie pour l'inclusion des Roms dans le cadre de la communication de la Commission européenne du 5/04/2011.

De nombreux indicateurs révèlent que toutes formes de discriminations persistent voire s'accroissent en France. Un tiers des franciliens a déjà été victime ou témoin de pratiques discriminatoires, le plus souvent constatées dans le **monde du travail** ou **l'accès au logement**. Ces discriminations touchent un grand nombre de Franciliennes et Franciliens, notamment les populations des quartiers en difficulté et cela particulièrement dans l'accès aux services (santé, logement...). Des actions spécifiques, dédiées à la meilleure prise en compte de l'égalité femmes hommes dans les ITI, ont donc été prévues. Cette priorité a été retenue en cohérence avec l'objectif 2020 : Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'axe urbain mis en œuvre par les ITI d'Île-de-France s'articule autour de deux objectifs spécifiques :

OS 5 : Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositifs d'insertion (Pi 9ii)

L'engagement dans un parcours d'insertion pour ces populations très précarisées, ne maîtrisant pas ou très mal la langue française nécessite un accompagnement adapté. La politique nationale conduite par les services de l'Etat vise à favoriser l'inclusion sociale des populations marginalisées et migrantes, en particulier celles qui résident dans des bidonvilles et des campements illicites. Le Conseil Régional d'Île-de-France mène depuis de nombreuses années une politique en faveur de l'inclusion des populations marginalisées, soutient et accompagne les initiatives portées par les collectivités locales et l'Etat, notamment dans le cadre des villages d'insertion. Il accompagne également le travail des associations qui soutiennent ces populations. Les principaux domaines de cette politique sont :

- **la scolarisation des enfants** (moins de 20 % des enfants présents sur les campements en Île-de-France sont scolarisés, avec des conséquences sur l'alphabétisation, l'accès à l'emploi, la santé ...)
- **l'insertion socio-économique et l'accès aux dispositifs de droit commun** (L'engagement dans un parcours d'insertion pour ces populations très précarisées, ne maîtrisant pas ou très mal la langue française nécessite des dispositifs d'accompagnement et une ingénierie sociale adaptés.)

Les résultats attendus par le POR sur cet objectif portent sur une **meilleure insertion sociale** des populations marginalisées d'origine et de culture rom résidant dans les campements.

OS 6 : Accroître les actions d'accompagnement et de formation-action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (Pi 9iii)

De nombreux franciliens restent confrontés au quotidien à au moins une forme de discrimination. La grande diversité de la région capitale ne semble pas prémunir ses habitants de certaines inégalités de traitement du fait de leur origine, leur sexe, leur âge, leur handicap ...

Un tiers des Franciliens a déjà été victime ou témoin de pratiques discriminantes. En Seine-Saint-Denis, le département le plus pauvre et le plus jeune de France, une grande majorité (78%) s'inquiète d'une recrudescence des discriminations. Les ouvriers (66%) et les employés (61%) partagent ce sentiment ainsi que les femmes (60%)³⁶.

Les actes de discrimination se produisent le plus souvent au travail, surtout lors de l'embauche (70%) et dans le déroulement des carrières (34%). L'accès au logement arrive en deuxième position. 17% des Franciliens remarquent aussi ces faits dans les scènes de la vie quotidienne.

Parmi les publics les plus concernés par les discriminations on trouve : les **femmes**, les **personnes handicapées**, les **séniors** et les **immigrés**.

Les résultats attendus par le POR sur ces enjeux de lutte contre toutes formes de discriminations visent :

- le **développement de l'expertise et de la connaissance des phénomènes discriminatoires**
- la **réduction des discriminations** liées au sexe, au handicap, à l'origine, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la religion...
- une meilleure prise en compte par l'ensemble des acteurs économiques de **l'égalité entre les Femmes et les Hommes**.

Maquette :

L'axe 4 représente une enveloppe de 11,3 M€ FSE à l'échelle du PO. 8,71 M€ de cette enveloppe devait initialement être attribuée au volet urbain, celle-ci a été revue à la hausse avec l'ouverture de l'OS 5 par 3 ITI. L'axe 4 dispose donc aujourd'hui d'une maquette de 9,6 M€.

		MAQUETTE		
		UE	Coût Total	Taux UE
IDF - Urbain				
AXE 4	PI09ii-OS5	2 635 200,00 €	5 270 400,00 €	50%
	PI09iii-OS6	6 992 452,81 €	13 984 905,62 €	50%
Total Axe 4		9 627 652,81 €	19 255 305,62 €	50%

³⁶ D'après un sondage Viavoice, réalisé pour le Conseil Régional en 2011

AVANCEMENT AXE 4

9,6 M€ UE ont été alloués à l'axe 4. Il s'agit de la part FSE de l'enveloppe de l'axe urbain et représente 16 % de l'enveloppe destinée aux ITI : 61 % de cette enveloppe sont programmés à ce jour et 13 % sont certifiés.

Données au 12.01.2021		PROGRAMMATION			CERTIFIE		PAYE		
		Nb. opérations programmées	UE	Coût Total	Taux Prog UE	CT	Taux certif.	Payé UE	Taux de paiement
IDF - Urbain									
AXE 4	PI09ii-OS5	7	1 441 850,82 €	3 246 290,66 €	55%	672 674,96 €	13%	301 731,26 €	11%
	PI09iii-OS6	38	4 406 307,49 €	9 793 209,06 €	63%	1 741 790,62 €	12%	1 221 605,58 €	17%

Parmi les 15 ITI mettant en œuvre une stratégie urbaine intégrée en Île-de-France, 13 ont alloué une part de leur enveloppe à l'axe 4 : 3 à l'OS 5 et 13 à l'OS 6.

En ce qui concerne l'accompagnement des populations marginalisées telles que les Roms migrants vers les dispositifs d'insertion (OS5), aucun ITI n'avait initialement prévu d'enveloppe sur cet objectif. À la suite d'un AMI « public marginalisé » portant sur les OS 2 et 5 proposé par l'autorité de gestion en 2017, 3 structures porteuses d'ITI ont signé un avenant ouvrant une enveloppe sur l'OS 5 sur leurs territoires. 2 d'entre eux ont programmé au moins une part de cette enveloppe, dont 1 à hauteur de 98,6 %. Les taux de sélection sont également très encourageants pour la consommation de ces enveloppes sur ces trois ITI : Est Ensemble, Grand Orly, Seine et Bièvre et Plaine Commune.

En ce qui concerne les actions d'accompagnement ou de formation-action visant la réduction des discriminations (OS 6), 13 IT ont prévu une enveloppe, et 11 d'entre eux en ont consommé au moins une partie, dont 4 ont entièrement consommé leur enveloppe. Les taux de sélections sont globalement satisfaisants et laissent présager d'une bonne consommation de l'enveloppe d'ici la clôture du programme.

Axe 4								
Données au 12.01.2021	Maquette Axe 4			Programmation FEDER				
	Enveloppe ITI - Axe 4			Nb de projets	Montant UE programmé	Montant CT programmé	Taux de prog. UE	Taux de sélection
	FSE	CT	Taux cofin					
OS5 - Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers les dispositifs d'insertion								
CA Cergy-Pontoise	- €	- €						
CA Cœur d'Essonne	- €	- €						
CA Melun Val de Seine	- €	- €						
CA Roissy Pays de France	- €	- €						
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	- €	- €						
EPT Est Ensemble	432 404,00 €	864 808,00 €	50%	0	- €	- €	0,0%	70,55%
EPT Grand Paris Grand Est	- €	- €						
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	- €	- €						
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	971 079,00 €	1 942 158,00 €	50%	5	1 041 850,82 €	2 084 966,93 €	107,3%	123,78%
EPT Paris Terre d'Envol	- €	- €						
EPT Plaine Commune	1 231 717,00 €	2 463 434,00 €	50%	2	400 000,00 €	1 161 323,73 €	32,5%	100,00%
EPT Vallée Sud Grand Paris	- €	- €						
Grand Paris Seine et Oise	- €	- €						
Grand Paris Sud	- €	- €						
Ville de Paris	- €	- €						
OS6 - Accroître les actions d'accompagnement et de formation-action visant la réduction des discriminations et la promotion de l'égalité entre femmes et hommes								
CA Cergy-Pontoise	148 476,26 €	296 952,52 €	50%	3	148 476,26 €	296 952,55 €	100%	100%
CA Cœur d'Essonne	- €	- €						
CA Melun Val de Seine	269 308,55 €	538 617,10 €	50%	0	- €	- €	0%	0%
CA Roissy Pays de France	1 305 629,00 €	2 611 258,00 €	50%	7	865 342,39 €	1 828 131,11 €	66%	87%
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	120 000,00 €	240 000,00 €	50%	1	53 263,37 €	106 526,76 €	44%	79%
EPT Est Ensemble	1 144 511,00 €	2 289 022,00 €	50%	7	1 145 492,93 €	2 431 391,79 €	100%	116%
EPT Grand Paris Grand Est	785 275,00 €	1 570 550,00 €	50%	2	498 793,52 €	998 997,04 €	64%	112%
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	75 000,00 €	150 000,00 €	50%	0	- €	- €	0%	100%
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	440 050,00 €	880 100,00 €	50%	3	436 929,00 €	874 203,81 €	99%	44%
EPT Paris Terre d'Envol	546 429,00 €	1 092 858,00 €	50%	1	110 000,00 €	368 376,83 €	20%	67%
EPT Plaine Commune	1 539 377,00 €	3 078 754,00 €	50%	6	646 968,47 €	1 874 550,15 €	42%	97%
EPT Vallée Sud Grand Paris	69 270,00 €	138 540,00 €	50%	2	35 066,67 €	70 133,33 €	51%	0%
Grand Paris Seine et Oise	240 065,00 €	480 130,00 €	50%	1	156 916,97 €	313 833,95 €	65%	65%
Grand Paris Sud	- €	- €						
Ville de Paris	309 062,00 €	618 124,00 €	50%	5	309 057,91 €	630 111,74 €	100%	100%
TOTAL	9 627 652,81 €	19 255 305,62 €		45	5 848 158,31 €	13 039 499,72 €	61%	88%

ZOOM sur les OI en subvention globale

En plus des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), la région Île-de-France a également sélectionné 3 organismes intermédiaires (OI) avec subvention globale : GIP Versailles, GIP Créteil et GIP Paris. Ce modèle de délégation concerne également la CCI et le CD 94 pour l'IEJ.

Les actions FSE portés par les GIP s'articulent avec le périmètre de la présente évaluation, notamment sur l'axe 4, car les GIP gèrent des enveloppes sur l'OS6.

Les GIP ont programmé 8 opérations au titre de l'OS6³⁷, pour un montant UE de 379 K€ FSE.

³⁷ Au 12 janvier 2021

Axe 4								
Données au 12.01.2021		Maquette Axe 4			Programmation FSE			
Enveloppe ITI - Axe 4					Nb de projets	Montant UE programmé	Montant CT programmé	Taux de prog. UE
FSE	CT	Taux cofin UE						
OS6 - Accroître les actions d'accompagnement et de formation-action visant la réduction des discriminations et la promotion de l'égalité entre femmes et hommes								
GIP Paris	194 000,00 €	388 000,00 €	50%	3	178 060,35 €	500 187,90 €	92%	
GIP Versailles	243 002,00 €	486 004,00 €	50%	4	179 965,50 €	367 475,20 €	74%	
GIP Créteil	262 000,00 €	524 000,00 €	50%	1	20 834,49 €	41 965,23 €	8%	
TOTAL	699 002,00 €	1 398 004,00 €		8	378 860,34 €	909 628,33 €	54%	

TYPLOGIE DE PROJETS

Types d'actions ciblés :

L'OS5 permet de soutenir les types d'actions suivants :

- Mise en place de la plateforme préfectorale AIOS (accueil, information, orientation, suivi) (*hors ITI*)
- Appui à la parentalité et à la scolarisation des enfants ; actions de médiation scolaire
- Apprentissage du français et insertion professionnelle ;
- Gestion de l'habitat et gestion budgétaire ;
- Accès aux droits ;
- Accès à aux soins
- Dispositifs d'ingénierie sociale adaptés, notamment en lien avec les projets FEDER de l'objectif spécifique n°2 « Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms »
- Mesures favorisant l'insertion socioprofessionnelle et la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi.

Les porteurs de projet ciblés :

- Acteurs publics ou privés intervenant dans des bidonvilles et des campements illicites en Île-de-France

Les publics ciblés :

- Populations marginalisées d'origine et de culture rom résidant dans des bidonvilles et des campements illicites

L'OS6 permet de soutenir les types d'actions suivants :

- Actions d'apprentissage de la langue française
- Actions en faveur de l'égalité d'accès à la santé
- Actions de soutien à l'accès aux droits
- Actions à destination des acteurs

Les porteurs de projet ciblés :

- Les acteurs de l'emploi
- Acteurs de l'insertion socioprofessionnelle,
- Structures publiques ou privées agissant dans ce domaine

Les publics ciblés :

- Ces actions peuvent concerner l'ensemble des publics discriminés.

Réalisations

Parmi les 45 projets FSE programmés au titre de l'Axe 4, 7 relèvent de l'OS 5 et 38 de l'OS 6.

- Les projets de l'OS5 représentent plus de 3,2 M€ CT (dont 1,4 M€ FSE). Seuls certains projets portant sur l'accès aux droits ont commencé à être certifié et le taux de réalisation global reste faible au vu de l'avancée de la programmation.

Typologie de projets							
Axe 4 - OS 5 - Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrant vers les dispositifs d'insertion	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT	Taux de réalisation
Accès aux droits	4	2 463 647,17 €	615 911,79 €	1 071 818,15 €	267 954,54 €	498 145,61 €	20%
Résorption habitat indigne	2	382 574,18 €	191 287,09 €	191 287,09 €	95 643,55 €	- €	0%
Ingénierie sociale adaptée	1	400 069,31 €	400 069,31 €	178 745,58 €	178 745,58 €	- €	0%
Total	7	3 246 290,66 €	463 755,81 €	1 441 850,82 €	205 978,69 €	498 145,61 €	15%

Ces projets sont majoritairement portés par des acteurs privés, notamment des associations, et l'unique acteur public (récurrent) est une commune.

Typologie de porteurs		
Axe 4 - OS 5 - Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrant vers les dispositifs d'insertion	Acteurs publics	Acteurs privés
Accès aux droits	1	2 (dont 1 récurrent)
Résorption habitat indigne		2
Ingénierie sociale adaptée	1	

- Les projets de l'OS6 représentent plus de 9,8 M€ CT (dont 4,4 M€ FSE). Près d'un tiers des projets (11/38 projets, soit 29%) portent sur des actions **d'apprentissage de la langue française**, levier essentiel de l'insertion et l'accès aux droits pour les populations marginalisées. L'accès aux droits et à la santé sont également des types d'actions récurrents.

Typologie de projets							
Axe 4 - OS 6 - Accroître les actions d'accompagnement et de formation-action visant la réduction des discriminations et la promotion de l'égalité F / H	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT	Taux de réalisation
Apprentissage du français	11	3 665 336,23 €	333 212,38 €	1 744 544,84 €	158 594,99 €	783 342,20 €	21%
Egalité d'accès à la santé	7	981 056,01 €	140 150,86 €	437 555,62 €	62 507,95 €	91 585,02 €	9%
Sensibilisation aux discriminations	5	1 358 971,25 €	271 794,25 €	605 124,31 €	121 024,86 €	379 485,98 €	28%
Actions à destination des acteurs	2	218 458,69 €	109 229,35 €	108 875,94 €	54 437,97 €	55 305,03 €	25%
Accès aux droits	7	1 606 596,73 €	229 513,82 €	551 686,84 €	78 812,41 €	76 632,93 €	5%
Egalité Femmes / Hommes	6	1 962 790,15 €	327 131,69 €	958 519,94 €	159 753,32 €	71 559,11 €	4%
Total	38	9 793 209,06 €	257 716,03 €	4 406 307,49 €	115 955,46 €	1 457 910,27 €	15%

Ces projets sont portés tant par des acteurs publics que privés. Les porteurs de ce type de projets tendent à présenter des dossiers de manière récurrente. Les 38 projets de l'OS 6 sont portés par 25 acteurs. Parmi les

porteurs récurrents, des associations (2 à 3 opérations) et des acteurs publics : communes ou collectivités territoriales (2 à 3 dossiers)

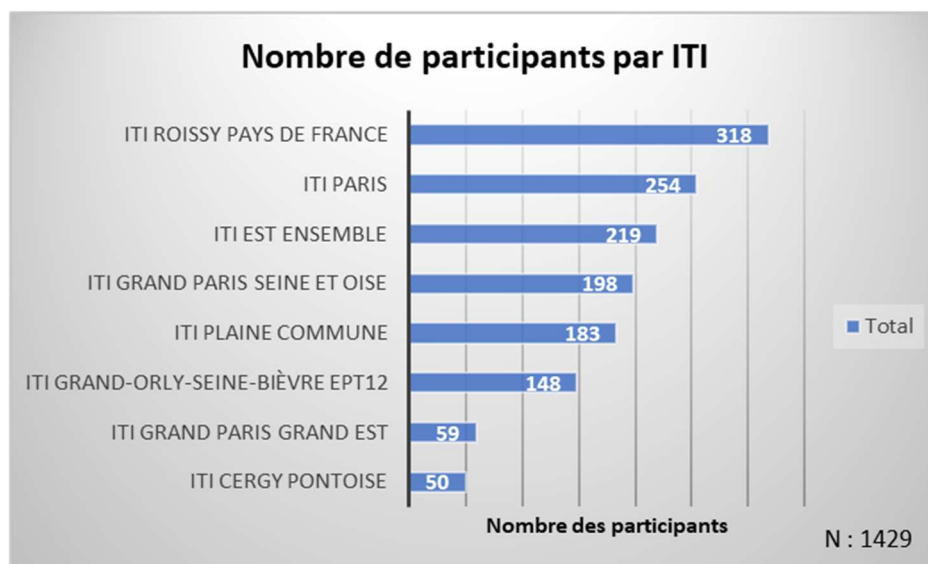
Typologie de porteurs				
Axe 4 - OS 6 - Accroître les actions d'accompagnement et de formation-action visant la réduction des discriminations et la promotion de l'égalité F / H	Acteurs de l'emploi	Acteurs de l'insertion professionnelle	Autres acteurs privés	Structures publiques
Apprentissage du français	1 (récurrent)			9 (dont 1 récurrent)
Egalité d'accès à la santé			4	3
Sensibilisation aux discriminations		1 (récurrent)		
Actions à destination des acteurs				
Accès aux droits			3 (dont 2 récurrents)	
Egalité Femmes / Hommes	1 (récurrent)		1	

ZOOM PARTICIPANTS

Les opérations soutenues par le FSE font l'objet d'un suivi particulier du parcours des participants (ou bénéficiaires finaux). En ce qui concerne les actions soutenues par les ITI d'Île-de-France durant la période de programmation 2014-2020, la grande majorité des personnes ont bénéficié de projets soutenus par l'OS 6 (97%).

Nombre de Participants

6 103 personnes ont bénéficié d'une action programmée par un ITI ou un GIP d'Île-de-France sur les Objectifs Spécifiques 5 et 6. Cependant, certaines informations manquent au sujet de 3 591 personnes. Il est donc impossible de savoir si elles ont suivi la



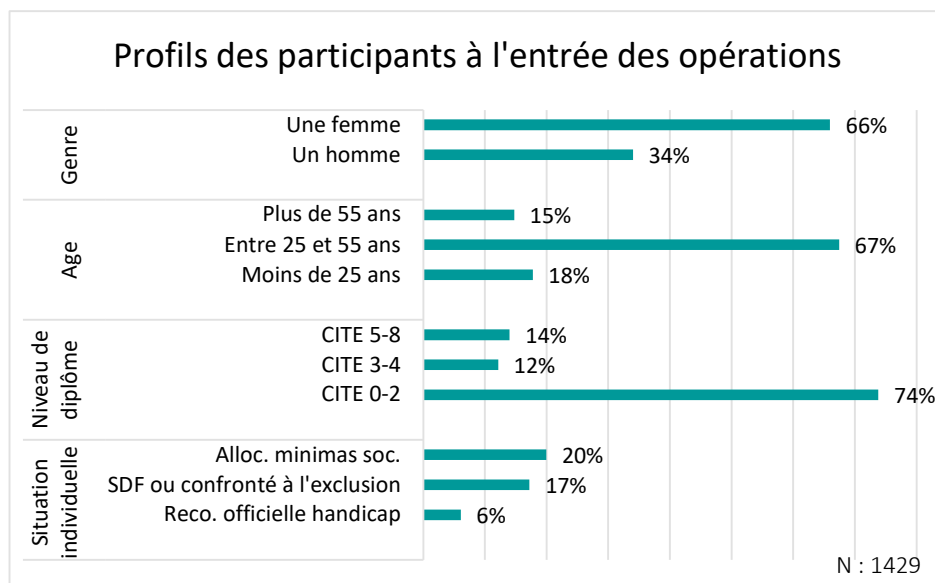
formation jusqu'au bout. Dès lors, cette partie ne prendra en compte que les bénéficiaires qui ont assurément été au terme de la formation, avec les ITI, afin d'avoir des éléments de comparaison entre leur statut avant et après l'entrée dans le dispositif. Ainsi, parmi les 6 103 personnes, seules 1 429 font parties de l'échantillon retenu ici.

Au total, 1 308 participants ont bénéficié d'actions programmées sur l'OS 6. Seul l'ITI Grand-Orly-Seine-Bièvre a programmé des actions sur l'OS 5, qui ont concernées 121 personnes. Avec 791 participants qui sont allés au

bout de la formation, les ITI de Roissy-Pays-de-France, de Paris et Est ensemble sont les plus représentés dans notre échantillon.

Profil des participants

Puisque l'ensemble des publics « fragiles » sont concernés par ces actions, les profils des participants sont très hétérogènes. Cependant, quelques tendances se dégagent. La majorité des bénéficiaires ont entre 25 et 55 ans (67%) et sont des femmes (66%). La plupart des participants (74%) ont un niveau



d'étude compris entre CITE 0 et 2, c'est-à-dire jusqu'au collège. Le décrochage scolaire apparaît ainsi comme caractéristique majeure des bénéficiaires des projets. Cependant, cette donnée est à relativiser, car une part non-négligeable des individus a moins de 25 ans et est encore à l'école ou en formation et donc en voie d'obtenir un diplôme et/ou un niveau d'étude supérieur.

La proportion des personnes ayant moins de 25 ans influe indéniablement sur le statut des participants à l'entrée. Ainsi, 191 participants se trouvaient en formation et/ou à l'école au moment de l'entrée dans l'opération, ce qui correspond à 13% de notre ensemble (voir graphique « Répartition des participants selon leur statut à l'entrée et à la sortie », page 24). Néanmoins, le nombre d'inactifs et de chômeurs reste très élevé, puisqu'ils sont respectivement 531 (37%) et 418 (29%). Le nombre de personnes en emploi est assez faible (289), ce qui correspond à 20% de l'échantillon. Par ailleurs, seuls 285 (20%) participants bénéficiaient des minimas sociaux. Ce chiffre apparaît peu élevé au regard du statut des personnes à l'entrée dans l'opération.

Le tableau ci-dessous présente le profil des participants par ITI à l'entrée dans l'opération. Il permet de mettre en avant les disparités existantes entre les publics bénéficiaires des actions portées par les ITI. Ainsi, les ITI Est-Ensemble et Grand-Paris-Grand-Est ont une proportion de femme (> 84%) bien supérieure à la moyenne de 66%. Ceux de Grand—Paris-Seine-et-Oise et Grand-Orly-Seine-Bièvre ont, quant à eux, davantage ciblées leurs actions sur les personnes de moins de 25 ans, puisqu'ils ont une proportion de bénéficiaires plus élevée sur cette catégorie d'âge (>40%) que la moyenne des ITI (18%). Enfin, les ITI de Paris et de Grand-Paris-Grand-Est sont ceux où le taux de personnes avec un niveau CITE 0-2 est le plus fort (> 86%).

	ITI Cergy Pontoise		ITI Est Ensemble		ITI Grand Paris Grand Est		ITI Grand paris Seine et Oise		ITI Grand- Orly-Seine- Bièvre EPT12		ITI Paris		ITI Plaine Commune		ITI Roissy Pays de France		Total général
Profil	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb
Un homme	17	34%	35	16%	2	3%	57	29%	75	51%	139	55%	53	29%	108	34%	486
Une femme	33	66%	184	84%	57	97%	141	71%	73	49%	115	45%	130	71%	210	66%	943
Total général	50	100%	219	100%	59	100%	198	100%	148	100%	254	100%	183	100%	318	100%	1429
Moins de 25 ans	10	20%	14	6%	9	15%	80	40%	73	49%	6	2%	14	8%	48	15%	254
Entre 25 et 55 ans	38	76%	171	78%	44	75%	91	46%	71	48%	172	68%	149	81%	228	72%	964
Plus de 55 ans	2	4%	34	16%	6	10%	27	14%	4	3%	76	30%	20	11%	42	13%	211
Total général	50	100%	219	100%	59	100%	198	100%	148	100%	254	100%	183	100%	318	100%	1429
CITE 0-2	37	74%	144	66%	51	86%	135	68%	119	80%	228	90%	130	71%	211	66%	1055
CITE 3-4	7	14%	29	13%	6	10%	46	23%	3	2%	7	3%	22	12%	54	17%	174
CITE 5-8	6	12%	46	21%	2	3%	17	9%	26	18%	19	7%	31	17%	53	17%	200
Total général	50	100%	219	100%	59	100%	198	100%	148	100%	254	100%	183	100%	318	100%	1429

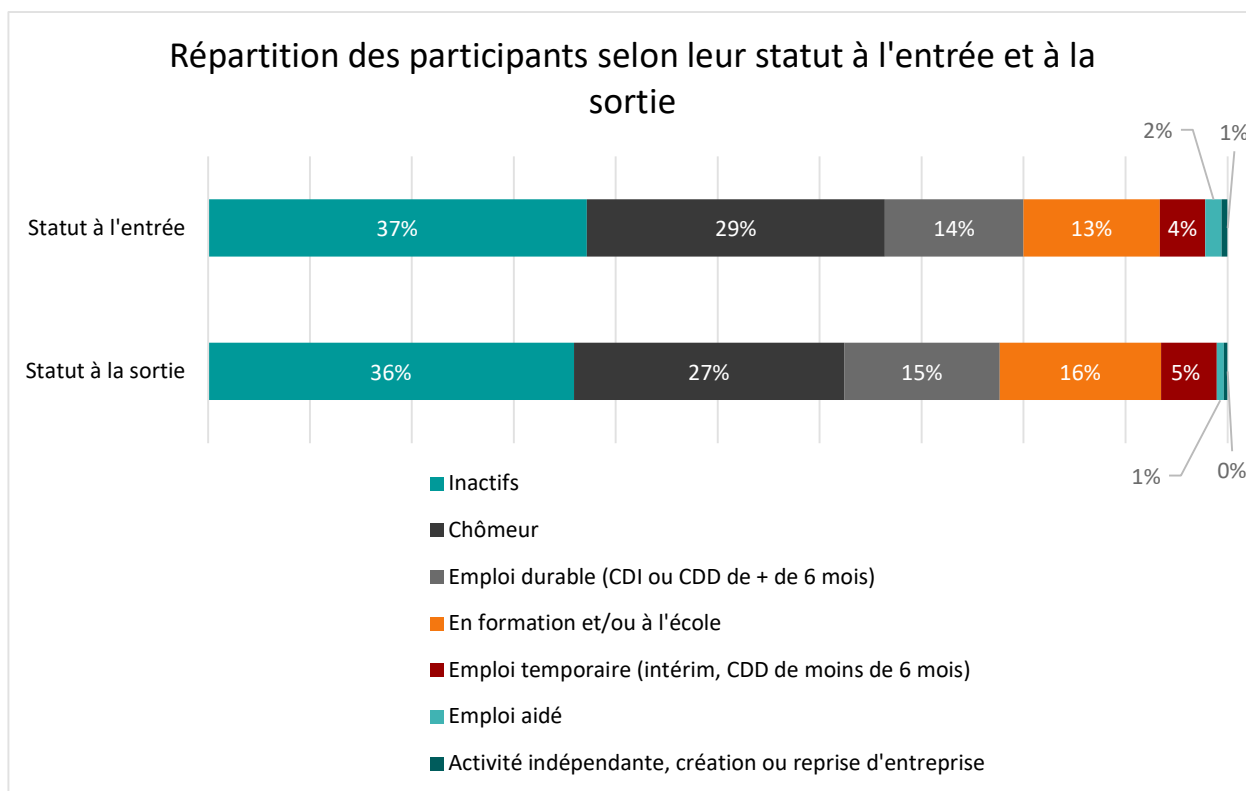
Résultats

Quelques évolutions peuvent être observées entre l'entrée et la sortie du participant de l'opération :

- Le taux de personnes inactives et au chômage diminue de 6%
- La catégorie « en formation et/ou à l'école » augmente de 12%
- La proportion de personnes en emploi augmente de 8%

Statut	A l'entrée		A la sortie	
	Nb	%	Nb	%
Inactifs	531	37%	513	36%
Chômeur	418	29%	379	27%
Emploi durable (CDI ou CDD de + de 6 mois)	194	14%	218	15%
En formation et/ou à l'école	191	13%	226	16%
Emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois)	64	4%	78	5%
Emploi aidé	23	2%	10	1%
Activité indépendante, création ou reprise d'entreprise	8	1%	5	0%
Total	1429	100%	1429	100%

La répartition ci-dessous met en avant que la majorité des personnes restent inactives ou en situation de chômage malgré le passage par le dispositif. Cependant, une plus grande partie des personnes se trouvent désormais en « Formation ou à l'école » et les catégories emplois augmentent également.



PÉRIMÈTRE ET MAQUETTE

L'axe prioritaire 8 du POR porte sur la mise en œuvre des Pi 4a et 4c. Cette dernière *soutien l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement.*

L'investissement dans cette priorité est cohérent avec les **besoins du territoire** (le bâtiment représente 60% des consommations énergétiques régionales en Île-de-France, et plus de 2 420 000 logements (soit 53%) relèvent des classes les plus énergivores (E, F, G) du Diagnostic de Performance Énergétique) **et de ses habitants** (330 000 ménages franciliens sous le seuil de précarité énergétique). Il s'agit également de s'inscrire dans les objectifs de la France et de l'Union européenne en matière de réduction des émissions de CO₂ : la **stratégie Europe 2020** fixe cet objectif à 14% pour la France en 2020 par rapport au niveau de 1990.

Pour contribuer à cette priorité, le POR 2014-2020 s'est fixé des objectifs de :

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction de la précarité énergétique des ménages

L'objectif spécifique 13 est entièrement mobilisé par les ITI :

OS 13 : Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel

Premier poste de consommation en Île-de-France, le bâtiment représente 60% des consommations énergétiques régionales. La consommation énergétique des logements a augmenté de 21% entre 1990 et 2009, et si la tendance globale est à une relative stabilisation depuis, il s'agit du secteur prioritaire en matière de réduction des consommations énergétiques en Île-de-France. On considère qu'un ménage dépasse le seuil de précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10% de ses revenus aux dépenses énergétiques de son habitat. En Île-de-France, cela concerne 330 000 ménages.

L'OS 13 soutient prioritairement les projets visant la diminution de la consommation des habitats situés dans les quartiers prioritaires et dont les occupants sont en situation de forte précarité énergétique, et s'adresse donc à des populations fragiles dans l'objectif de promouvoir l'efficacité énergétique dans le **parc privé dégradé** et dans le secteur du **logement social**.

En termes de résultats attendus, le POR vise :

- La maîtrise des consommations énergétiques
- La réduction des charges correspondantes dans les budgets des ménages
- La diminution des gaz à effets de serre et des polluants atmosphériques (afin de respecter les délais prévus aux niveaux nationaux et européens).

Maquette :

Initialement fixée dans le programme opérationnel à 28 M€ FEDER, la maquette de l'OS13 a évolué au cours de la programmation. À l'issue de l'exercice de rééquilibrage en vue d'une gestion dynamique (septembre 2020), un nouvel ITI a activé cet OS, abondé d'une enveloppe de 2,8 M€ FEDER, portant la maquette de l'OS 13 à **30,8 M€ FEDER**.

		MAQUETTE		
		UE	Coût Total	Taux UE
IDF - Urbain				
AXE 8	PI06d-OS13	30 800 000,00 €	61 600 000,00 €	50%

AVANCEMENT AXE 8

30,8 M€ FEDER ont été alloués à l'OS 13, mis en œuvre par les ITI, au sein de l'Axe 8. À ce jour³⁸, **75%** de cette enveloppe ont été programmés et 27% sont certifiés, mais seulement 9% (UE) ont été payés.

		PROGRAMMATION			CERTIFIE		PAYE		
		Nb. opérations programmées	UE	Coût Total	Taux Prog UE	CT	Taux certif.	Payé UE	Taux paiement
IDF - Urbain									
AXE 8	PI04c-OS13	23	24 560 511,26 €	91 458 797,21 €	80 %	16 622 653,06 €	27%	2 740 137,46 €	9%

³⁸ La présente évaluation s'appuie sur les données Synergie au 12 janvier 2021.

Parmi les 15 ITI mettant en œuvre une stratégie urbaine intégrée en Île-de-France, **13** ont alloué une part de leur enveloppe à l'axe 8. **11 d'entre eux ont programmé** au moins une part de cette enveloppe, dont **8 ont entièrement consommé l'enveloppe** prévue.

Axe 8								
Données au 12.01.2022	Maquette Axe 8			Programmation FEDER				
	Enveloppe ITI - Axe 8			Nb de projets	Montant UE programmé	Montant CT programmé	Taux de prog. UE	Taux de sélection
	FEDER	CT	Taux cofin UE					
OS13 - Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel								
CA Cergy-Pontoise	2 572 532,00 €	5 145 064,00 €	50%	2	2 572 532,00 €	9 478 641,05 €	100%	100%
CA Cœur d'Essonne	1 367 200,00 €	2 734 400,00 €	50%	1	1 057 352,97 €	6 808 978,05 €	77%	100%
CA Melun Val de Seine	2 000 000,00 €	4 000 000,00 €	50%	2	2 000 000,00 €	5 478 736,83 €	100%	100%
CA Roissy Pays de France	- €	- €						
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	2 500 000,00 €	5 000 000,00 €	50%	5	2 549 539,03 €	11 099 732,07 €	102%	85%
EPT Est Ensemble	3 215 238,00 €	6 430 476,00 €	50%	2	3 481 121,00 €	14 538 828,64 €	108%	108%
EPT Grand Paris Grand Est	1 779 288,00 €	3 558 576,00 €	50%	3	1 314 288,00 €	7 682 406,11 €	74%	74%
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	1 700 000,00 €	3 400 000,00 €	50%	1	1 700 000,00 €	7 460 988,00 €	100%	100%
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	2 895 001,00 €	5 790 002,00 €	50%	2	2 895 001,00 €	6 446 402,93 €	100%	100%
EPT Paris-Terre d'Envol	4 333 322,00 €	8 666 644,00 €	50%	1	1 443 322,00 €	2 886 644,00 €	33%	100%
EPT Plaine Commune	2 800 000,00 €	5 600 000,00 €	50%	0	- €	- €	0%	100%
EPT Vallée Sud Grand Paris	3 777 363,00 €	7 554 726,00 €	50%	1	3 777 363,00 €	13 071 075,00 €	100%	100%
Grand Paris Seine et Oise	1 227 656,00 €	2 455 312,00 €	50%	2	1 137 592,26 €	5 003 145,53 €	93%	100%
Grand Paris Sud	632 400,00 €	1 264 800,00 €	50%	1	632 400,00 €	1 503 219,00 €	100%	100%
Ville de Paris	- €	- €						
TOTAL	30 800 000,00 €	61 600 000,00 €		23	24 560 511,26 €	91 458 797,21 €	80%	98%

TYPLOGIE DE PROJETS

L'ensemble des opérations soutenues au titre de l'OS 13 portent sur la rénovation thermique de bâtiments résidentiels dans les zones ITI et contribuent à la diminution des consommations énergétiques du parc de logements.

Types d'actions ciblées :

L'OS13 permet de soutenir les types d'actions suivants :

- Actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage :
 - o à l'efficacité énergétique
 - o à la rénovation thermique
 - o à l'utilisation des énergies renouvelables
 - o aide au bouclage des projets et au montage des dossiers
- Études, diagnostics préalables, bilans
- Projets de rénovation thermique de copropriétés
- Projets de rénovation thermique de logements sociaux
- Suivi des performances des bâtiments après rénovation

Les porteurs de projet ciblés :

- Les copropriétés, notamment dégradées

- Les bailleurs sociaux

Réalisations

Les 22 projets programmés au titre de l'OS 13 - Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel – relèvent tous de travaux de réhabilitation thermique, soit de copropriétés, soit de logements sociaux. Ils représentent plus de 88,5 M€ CT (dont 23 M€ FEDER). Leur taux de réalisation reste faible au vu de l'avancée de la programmation.

Typologie de projets							
Axe 8 - OS 13 - Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	CT moyen	Montant UE programmé	Montant UE moyen	Montant Certifié CT	Taux de réalisation
Rénovations thermiques copropriétés dégradées	6	19 619 835,21 €	3 269 972,54 €	4 229 276,67 €	704 879,45 €	203 849,40 €	1%
Rénovations thermiques logements sociaux	16	68 952 318,00 €	4 309 519,88 €	18 887 912,59 €	1 180 494,54 €	16 418 803,66 €	24%
Total	22	88 572 153,21 €	4 026 006,96 €	23 117 189,26 €	1 050 781,33 €	16 622 653,06 €	19%

Typologie de porteurs		
Axe 8 - OS 13 - Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	Copropriétés, notamment dégradées	Bailleurs sociaux
Rénovations thermiques copropriétés dégradées	6	
Rénovations thermiques logements sociaux		16

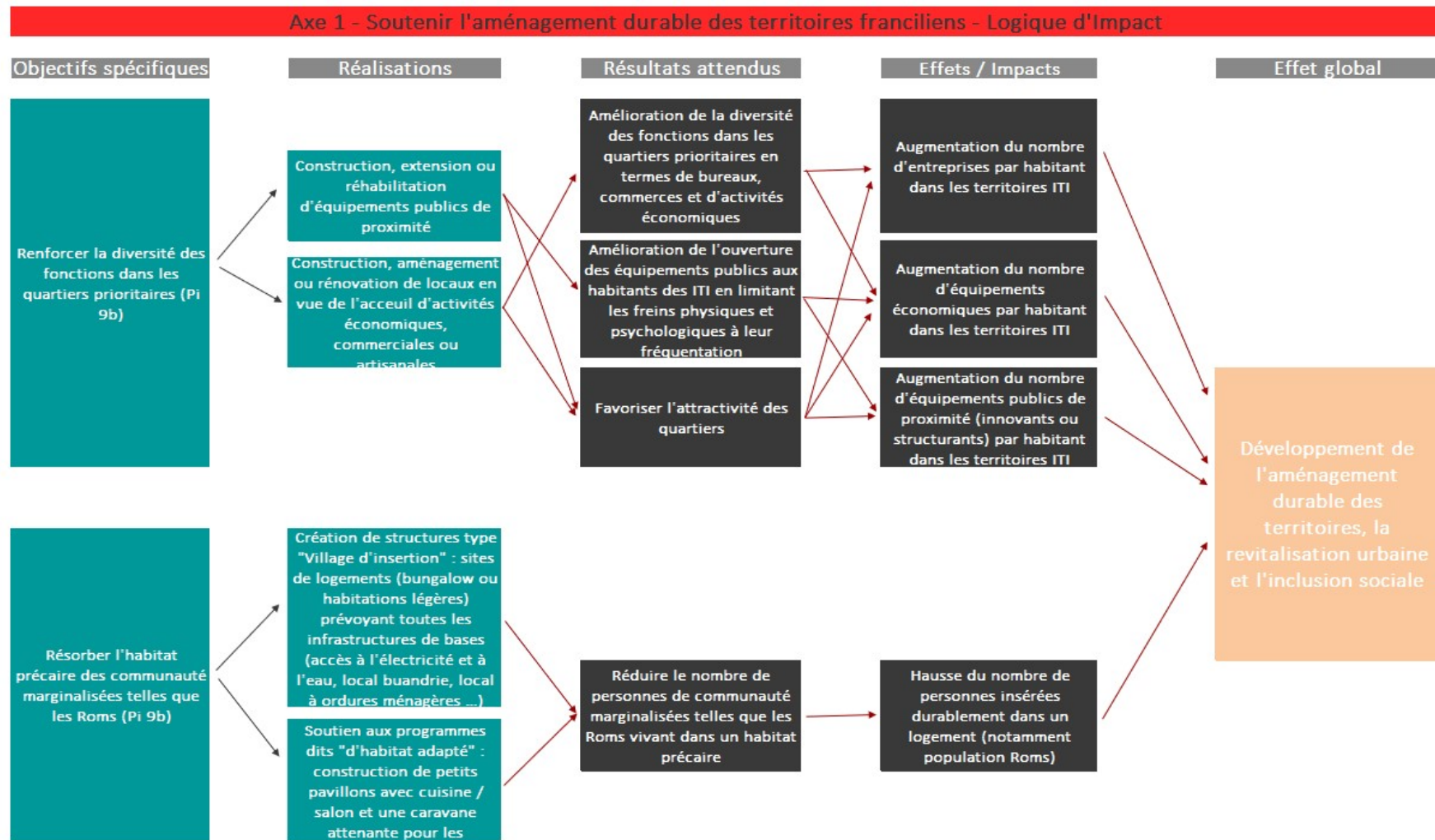
ZOOM RÉALISATIONS ET RÉSULTATS

La cible de réalisation de l'OS 13 n'est pas atteinte à ce stade.

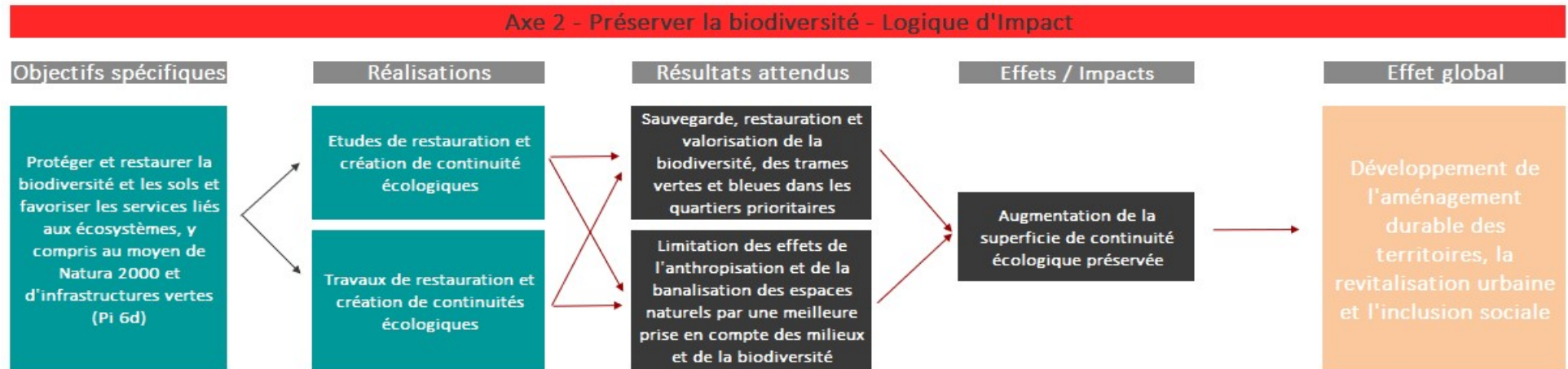
ID	Indicateur	Type d'indicateur	Valeur cible (2023)	Taux de réalisation	Valeur 2020
CO31	Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique	Indicateur de réalisation	5582	52%	2457

4.2 Logique d'intervention du PO en faveur de l'urbain

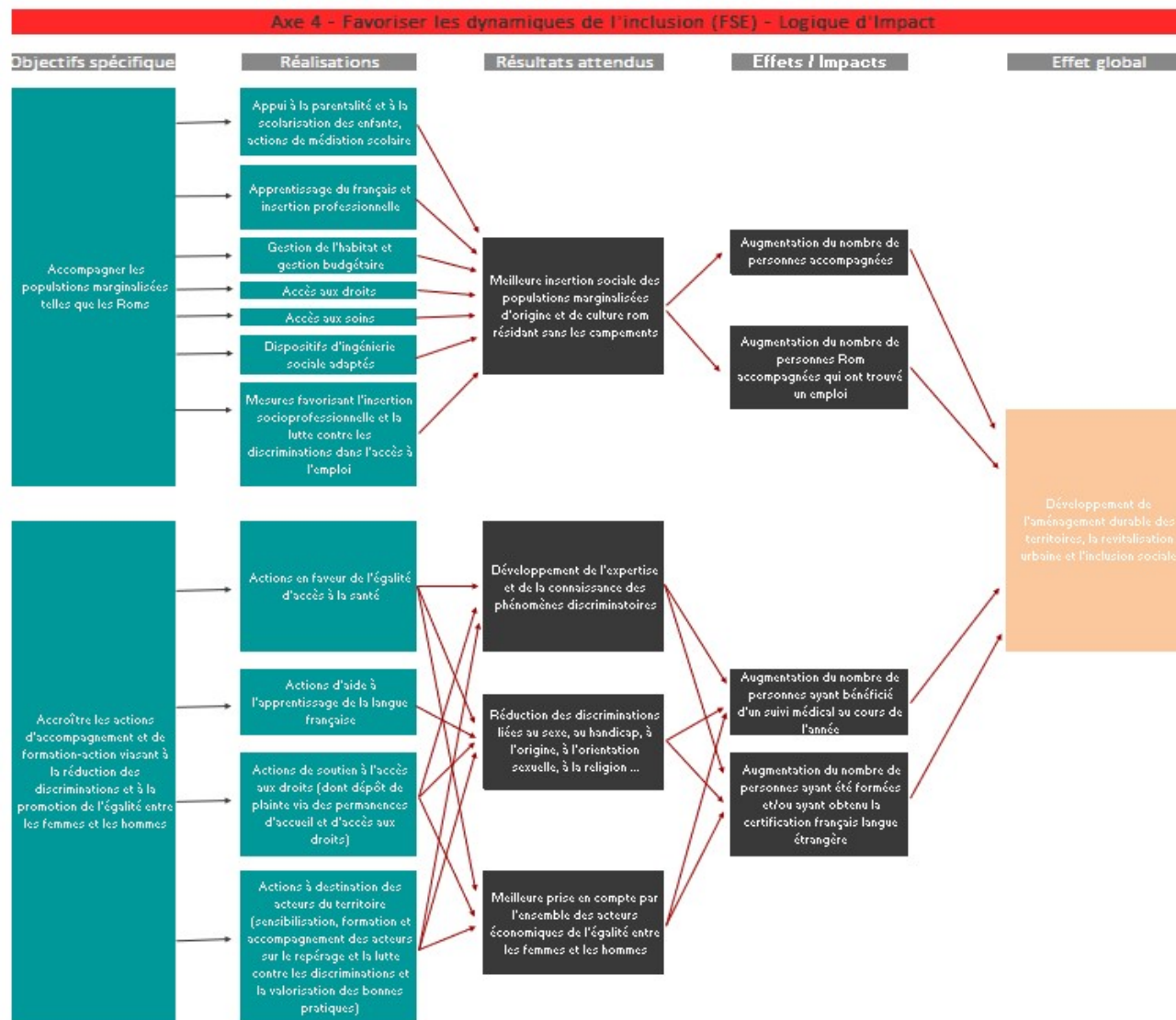
4.2 a - Axe 1 – Soutenir l'aménagement durable des territoires



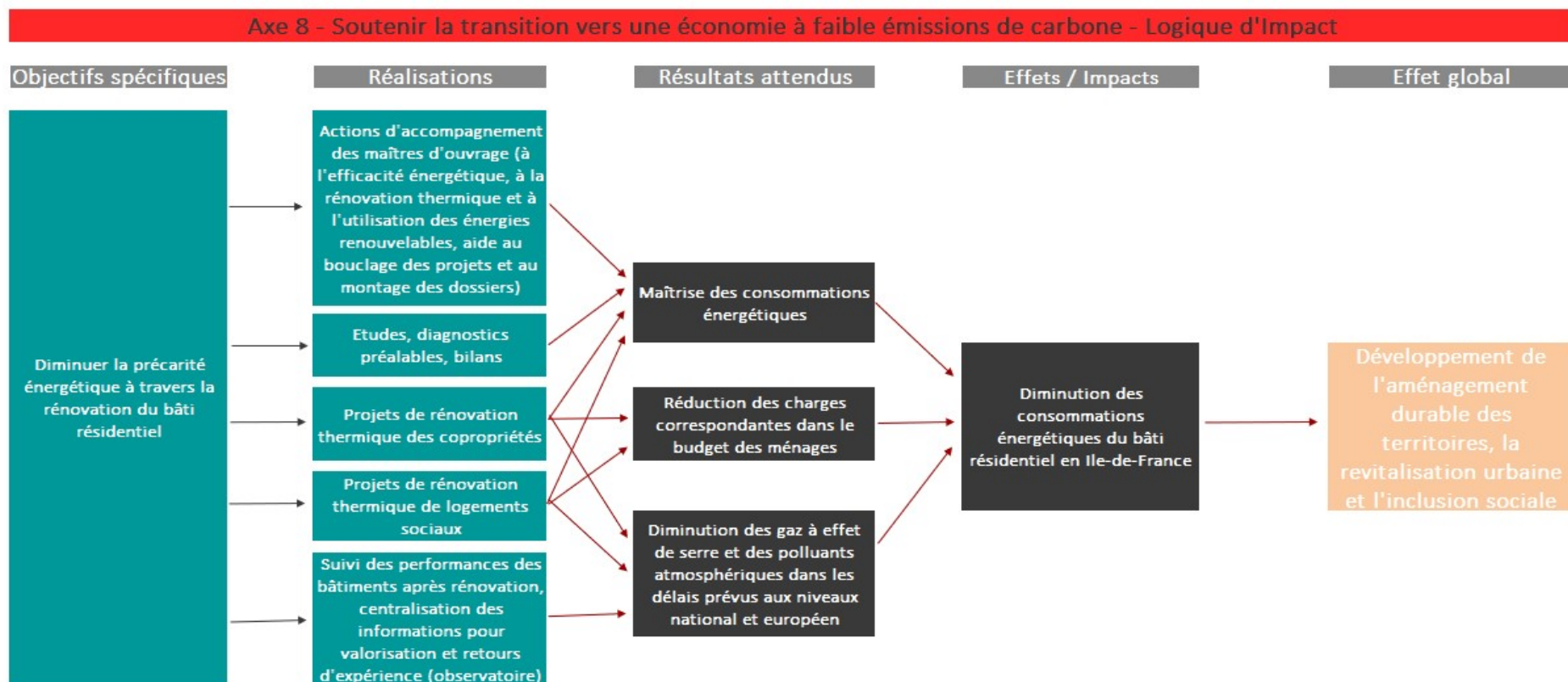
4.2 b - Axe 2 – Préserver la biodiversité



4.2 c - Axe 4 – Favoriser les dynamiques de l'inclusion



4.2 d - Axe 8 – Soutenir la transition vers une économie à faible émissions de carbone



4.3 Éléments de benchmark

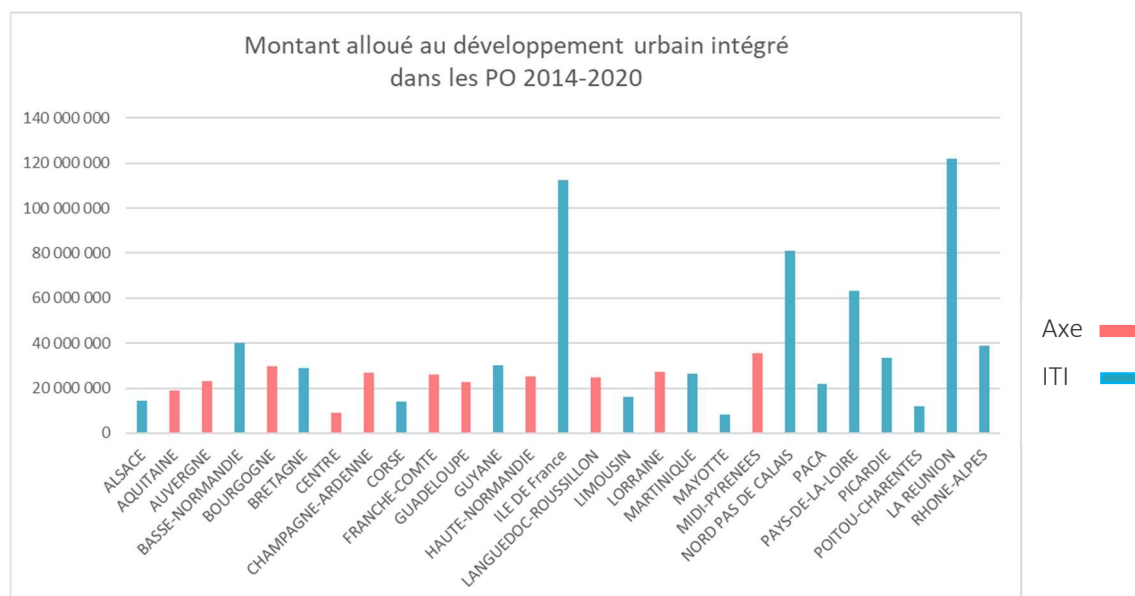
Au regard des principaux enseignements de l'évaluation, il apparaît opportun de mettre en perspective la programmation des **Investissements Territoriaux Intégrés** du programme opérationnel 2014-2020 de l'Île-de-France avec les pratiques et modalités de mise en œuvre observées à l'échelle nationale.

4.3 a - Une mobilisation des ITI pour près de 60% des PO

Le premier élément de comparaison repose sur le choix de l'autorité de gestion de mettre en œuvre le développement urbain via des **Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)**, par opposition à un « axe urbain ». En effet, le développement urbain durable, tel que prévu dans l'article 7.2 du règlement FEDER (règlement (UE) n°1301/2013), peut être soutenu à l'aide des investissements territoriaux intégrés (ITI) ou à l'aide d'un axe prioritaire spécifique pouvant combiner une ou plusieurs priorités d'investissement de différents objectifs thématiques (cf. art 96.1 c) du règlement général n°1303/2013).

En France, sur les 27 programmes opérationnels régionaux en 2014-2020, **16 mobilisent les ITI** pour mettre en œuvre des stratégies urbaines intégrées, tandis que 11 programmes ont recours à un axe urbain intégré.

Le concept d'investissement territorial intégré (ITI), constitue une nouvelle forme de mise en œuvre des démarches urbaines intégrées, introduit par la programmation 2014-2020. Il vise à favoriser le développement territorial, dont le développement urbain, au sein des programmes opérationnels. Etant donné qu'il s'agissait d'un **concept nouveau** et que l'axe urbain avait, quant à lui, été expérimenté au cours de la programmation précédente, les autorités de gestion se sont parfois montrées hésitantes à recourir aux ITI. La Commission européenne a néanmoins **encouragé les AG à recourir aux ITI**, jugés plus flexibles.



La répartition par enveloppe allouée à la dimension urbaine fait apparaître que **les programmes proposant des ITI consacrent une enveloppe plus importante que ceux comprenant un axe urbain**. : 59% des programmes proposent des ITI mais ils représentent **71% de l'enveloppe totale allouée à la dimension urbaine en France**, contre 41% des programmes et 29% de l'enveloppe pour les axes urbains intégrés.

En règle générale, les ITI ont été déployés dans les Régions qui font généralement état d'une **densité urbaine importante** ou qui affichent une **volonté politique forte de soutenir le développement urbain**, ce qui explique des enveloppes plus importantes.

L'Île-de-France se situe :

- en **seconde place** des programmes français en termes de **montants alloués** au développement urbain durable, avec **112,5 millions d'euros dédiés aux ITI** (contre 122,1 M€ prévus par le PO Réunion), mais en première place en France métropolitaine.
- en **première place** en termes de **part du budget total** allouée au développement urbain durable, avec **23% des crédits UE** du POR.

Répartition des enveloppes dédiées à l'urbain au sein des PO métropolitains

Régions	Programme Opérationnel	Nombre d'OI	ITI/Axe urbain	Priorités d'intervention concernées	FEDER/FSE	Enveloppe UE affectée, (Part du POR réservé au volet urbain)
Auvergne Rhône-Alpes	Auvergne	6	Axe urbain	4e, 6e	FEDER	23,2 M€ (9%)
	Rhône-Alpes	6	ITI	2a/b/c, 3a/d, 4a/c/d, 6d/e	FEDER	39 M€ (8%)
Bourgogne Franche-Comté	Bourgogne	8	Axe urbain	4c, 4e, 6e	FEDER	29,7 M€ (11%)
	Franche-Comté	2	Axe urbain	6e, 9b	FEDER	26 M€ (14%)
Bretagne		2	ITI	2c, 4c, 4e	FEDER	29 M€ (8%)
Centre Val de Loire		Sélection au fil de l'eau	Axe urbain	3a, 4c	FEDER	9 M€ (4%)
Corse		6	ITI	2c, 3a, 4c, 4e, 9b	FEDER	14 M€ (12%)
Grand Est	Alsace	2	ITI	2b, 3a, d, 4a/c	FEDER	14,5 M€ (11%)
	Champagne-Ardenne	11	Axe urbain	4e, 6e et 9b	FEDER	26,6 M€ (12%)
	Lorraine	40 (au fil de la programmation)	Axe urbain	4e, 9a et 9b	FEDER	27,160 M€ (7%)
Hauts-de-France	Nord-Pas-de Calais	13	ITI	2c, 3a, 4c/e, 6c/e	FEDER	81 M€ (12%)
	Picardie	6	ITI	2c, 3a, 4a/b/c/e, 6e, 9a/b/v, 8iii, 10iii	FEDER + FSE	35 M€ (11,7%) (33,5 M€ FEDER - 1,5 M€ FSE)
Ile-de-France		15	ITI	1b, 2c, 4c, 6d, 8iii, 9a/ii/iii, 10i/iii	FEDER + FSE	112,5 M€ (23%) (70,9 M€ FEDER - 41,6 M€ FSE)
Normandie	Basse-Normandie	6	ITI	2c, 3a, 4c, 4e, 6e	FEDER	40,2 M€ (18%)
	Haute-Normandie	4	Axe urbain	4e, 6e	FEDER	25 M€ (9%)

Nouvelle-Aquitaine	Poitou-Charentes	4	ITI	2c, 4a/b/c/e, 6b	FEDER	12 M€ (4%)
	Aquitaine	12	Axe urbain	8a, 9b	FEDER	19 M€ (4%)
	Limousin	4	ITI	4c, 4e, 2c, 6c, 9b	FEDER	16 M€ (11%)
Pays de la Loire		9	ITI	4a, 4c, 4e, 5a, 6d, 6e, 9b	FEDER	63,29 M€ (21%)
Occitanie	Languedoc-Roussillon	14	Approche territoriale intégrée	4c/e et 9b	FEDER	24,6 M€ (8%)
	Midi-Pyrénées	Au fil de la programmation	Axe urbain	4c, 9b	FEDER	35,67 M€
Sud PACA		4	ITI	4e, 8a et 9a	FEDER	21,9 M€ (8%)

Source :
 Enveloppes : CGET, 2016
 Comparaison : Dossier de synthèse – Facteurs de réussite et de blocage de la mise en œuvre des stratégies urbaines et enseignements à tirer, Boîte à outil du Réseau Europe Urbain – Décembre 2019

Parmi les 16 POR français ayant déployé des Investissements Territoriaux Intégrés, on dénombre **87 territoires ayant été désignés comme « organisme intermédiaire -OI »** pour la mise en œuvre du développement urbain durable. La majorité de ces territoires bénéficie d'une enveloppe située entre 400 000 et 10 millions d'euros. La plus importante enveloppe allouée à un territoire est celle de la Métropole européenne de Lille (37 millions d'euros), soit plus que la moyenne d'un volet urbain régional.

De manière générale, le montant moyen par territoire s'avère plus important pour les territoires en ITI que pour les territoires en axe urbain : 3,1 millions d'euros pour les territoires axes urbains et 9,2 millions d'euros pour les territoires en ITI.

Si l'on considère le rapport entre l'enveloppe et la population du territoire ciblé, on observe certaines disparités selon les territoires : à titre d'exemple, la **Ville de Paris** ou la Métropole Aix-Marseille Provence bénéficient d'une enveloppe relativement limitée au regard de leur population, tandis que Caen-la-Mer, Nantes Métropole, Rennes Métropole, la Métropole européenne de Lille, Saint-Laurent du Maroni (Guyane), ou la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion bénéficient d'une enveloppe plus importante par rapport à leur population.

Parmi les 87 ITI en France, **15 sont situés en Île-de-France, soit 17,2% des ITI à l'échelle nationale.**

4.3 b - En France métropolitaine, seuls les PO IDF et Picardie ont fait le choix de mobiliser du FSE sur l'urbain

L'approche multithématique encouragée par la Commission européenne lors de l'élaboration des volets urbains des programmes 2014-2020 prévoyait à la fois la mobilisation de plusieurs objectifs thématiques, mais aussi de **différents fonds**. En France, seuls 4 POR, dont 2 en France métropolitaine, ont fait le choix de mobiliser du FSE régional, et ce, exclusivement dans le cadre d'ITI, la fusion de deux fonds au sein d'un même axe n'étant pas autorisée par les règlements.

L'Île-de-France (41,6 M€), la Picardie (5 M€), Mayotte (1 M€) et la Martinique (8 M€) sont les seuls POR qui ont ouvert cette possibilité pour leurs ITI. Nous nous concentrerons ici sur les POR métropolitains d'Île-de-France et de Picardie (les PO outre-marins étant difficilement comparables de par leurs spécificités, notamment leurs enjeux de mise en œuvre et retard de programmation sur le volet urbain).

En Picardie, la programmation des crédits FSE est restée néanmoins particulièrement faible (à l'exception d'un OI qui est parvenu à mobiliser les porteurs de projets).

Retour d'expérience : Le FSE, un fonds pertinent dans les ITI, mais difficile à mobiliser par les OI *

Les autorités de gestion et organismes intermédiaires ayant mobilisé le FSE dans les ITI, jugent pertinent d'intégrer le FSE dans les stratégies urbaines intégrées, mais ils estiment que ce fonds reste plus difficilement mobilisable. Le FSE ne s'adressant pas directement aux EPCI, cela nécessite la recherche de porteurs de projets en capacité de porter des opérations soutenues par ce fonds. Toutefois, la proximité des OI avec les acteurs du territoire constitue un atout pour mobiliser des porteurs de projets locaux qui ne solliciteraient pas nécessairement du FSE s'ils n'étaient pas soutenus dans leurs démarches.

** Retour d'expérience récolté par le Réseau Europe Urbain à l'occasion du dossier thématique « Analyse comparée des formes choisies (ITI ou axe urbain) pour mettre en œuvre le développement urbain intégré », Août 2019.*

L'Île-de-France a consacré l'enveloppe de FSE la plus importante aux approches urbaines intégrées. Il est difficile de tirer des leçons de l'expérience en dehors de cette région, au-delà du fait que la mobilisation du FSE reste difficile pour les OI, toute régions confondues.

4.3 c - Des ITI articulés autour de champs thématiques relativement diversifiés

L'analyse de la couverture urbaine des PO régionaux et des projets programmés fait apparaître que si les axes urbains concentrent principalement leur intervention sur la **revitalisation urbaine** (PI 9b), le **traitement des friches** (PI6e), la **mobilité durable** (PI4e) et l'**efficacité énergétique** (PI4c), les ITI, qui mobilisent prioritairement ces priorités d'investissement, permettent **également une ouverture large vers différentes priorités d'investissement** en lien avec la **compétitivité des PME**, le **numérique**, la **transition énergétique** et la **préservation de l'environnement**.

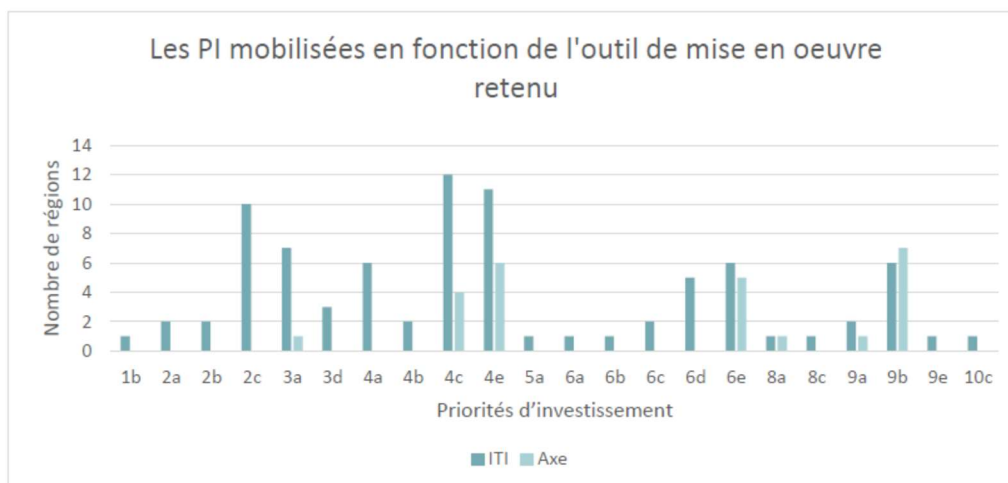
La couverture thématique apparaît plus importante dans le cadre des ITI que dans le cadre des axes urbains.

Le POR Île-de-France a ouvert la possibilité aux ITI de cibler les priorités d'investissements :

- Pi **1b** : Investissements R&D dans les entreprises
- Pi **2c** : Usages numériques
- Pi **4c** : Efficacité énergétique, gestion intelligente de l'énergie et utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
- Pi **6d** : Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
- Pi **9b** : Soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

- Pi 9ii : Intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms
- Pi 9iii : Lutte contre toutes les formes de discriminations et promotion de l'égalité des chances

Les ITI d'Île-de-France avaient donc la possibilité de mobiliser un **large champ thématique** parmi les plus ciblées en France : OT 2, 4 6 et 9, mais aussi sur la **recherche et l'Innovation (OT1), spécificité d'Île-de-France.**



Retour d'expérience : Des ITI appréciés par les organismes intermédiaires du fait de la capacité à couvrir un champ plus large des besoins des territoires urbains*

Les retours des organismes intermédiaires des ITI montrent, en règle générale, une satisfaction partagée autour de la possibilité de mobiliser un panel assez large de priorités d'investissement et les organismes intermédiaires des axes urbains expriment un regret de voir cette possibilité limitée. Les OI estiment que les ITI favorisent une mobilisation plus forte des fonds par les collectivités locales (EPCI, ville), dans la mesure où ceux-ci renforcent l'adéquation des fonds avec les champs de compétences des territoires urbains. Ces ITI constituent, par ailleurs, un facteur d'incitativité supplémentaire pour mobiliser les territoires dans les domaines plus innovants, dans lesquels le territoire urbain ne se serait pas nécessairement impliqué.

* Retour d'expérience récolté par le Réseau Europe Urbain à l'occasion du dossier thématique « Analyse comparée des formes choisies (ITI ou axe urbain) pour mettre en œuvre le développement urbain intégré », Août 2019.

Les PO Pays-de la Loire, Picardie et Île-de-France ont ouvert un grand nombre d'OS aux ITI, tout en laissant le choix aux territoires urbains, lors de l'élaboration de leur candidature, d'identifier les OS sur lesquels se positionner. Cela a permis de mettre en place des **ITI qui présentent une plus grande adéquation entre les priorités des autorités urbaines et le champ d'éligibilité des FESI**. Les autorités de gestion ont néanmoins veillé à ce que les fonds restent concentrés sur un nombre limité d'OS ou de projets.

Retour d'expérience : Facteurs de réussite identifiés par les AG dans le cadre des ateliers du Réseau Europe Urbain, 2019 sur le choix des thématiques*

- **NOMBRE DE PRIORITES D'INVESTISSEMENT OUVERTES** : L'ouverture d'un éventail assez large de priorités d'investissement dans le PO, associée à la possibilité de choisir les priorités à retenir à l'échelle locale, est considérée par les autorités urbaines comme la meilleure option pour adapter l'utilisation des crédits au regard des besoins des PO.

Facteurs de réussite identifiés -> Laisser le choix des priorités d'intervention, tout en limitant le nombre de PI sélectionnées afin d'éviter la dispersion des crédits (ex : PO Picardie)

- **DES PRIORITES D'INVESTISSEMENT PLUS OU MOINS FACILES A UTILISER** : Toutes les thématiques traitées ne demandent pas la même mobilisation des OI. Certaines s'avèrent plus difficiles que d'autres à mettre en place :

➤ **Développement économique (OT 3 ou PI 8a)** : Cette thématique se révèle difficile à mettre en place dans certains territoires urbains, alors que d'autres affichent des résultats performants (ex : Eurométropole de Strasbourg, la Communauté d'agglomération de Dunkerque en matière économique...).

Facteurs de réussite identifiés -> Une animation renforcée de la part des OI et une véritable dynamique des territoires en matière économique ancrée depuis plusieurs années sur les territoires / Lancement d'appel à projets sur les actions économiques sur les territoires urbains (ex : Sud PACA); travail en lien avec les directions opérationnelles.

➤ **Numérique** : Une thématique qui a pu permettre la programmation d'opérations structurantes (Ecole du Numérique de Maubeuge, Quartier #Douai 3.0...), tout comme la programmation d'opérations présentant une faible valeur ajoutée (ex : acquisition de tablettes dans les écoles).

Facteur de réussite identifié -> Un accompagnement régional des territoires dans la mise en place de stratégies territoriales du numérique

➤ **Transition énergétique** : Les projets publics de production d'ENR ont été freinés par la prise en compte de l'autofinancement des collectivités dans le calcul des aides d'Etat. L'ouverture des volets urbains à l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics a, par contre, pu permettre l'émergence de projets.

Points de vigilance -> Au regard de la réglementation des aides d'état, les AG limitent souvent l'éligibilité aux projets ne générant pas d'activité économique / Une plus-value du volet urbain qui peut être réduite dès lors que la priorité d'intervention 4c sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics est ouverte aux acteurs des territoires urbains en dehors du volet urbain.

➤ **Mobilité durable, revitalisation des espaces publics, traitement des friches, équipements sociaux-culturels, sportifs...** : Ces thématiques présentent une dynamique de programmation, car elles relèvent souvent de la compétence directe des EPCI ou des communes. Ces opérations connaissent cependant une lente maturité.

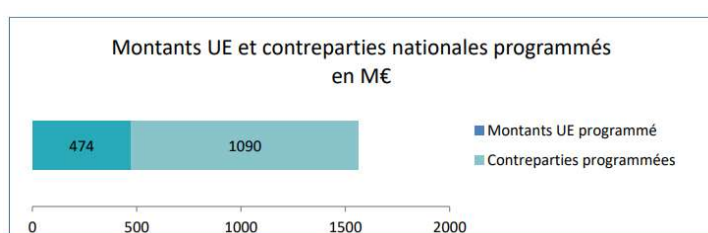
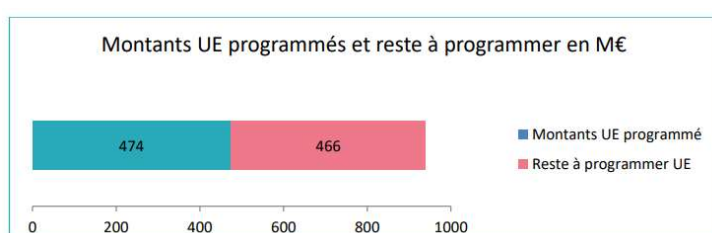
Facteurs de réussite identifiés -> Anticipation des projets tout en prenant en compte les délais incompressibles liés au montage des opérations (acquisitions foncières, application de la réglementation environnementale, dépollution...).

Points de vigilance -> Parfois des critères d'éligibilité ou de sélection très restrictifs ou imprécis dans le PO ou le DOMO restreignent l'éligibilité des projets (ex : caractère innovant de l'opération, plus-value environnementale liée à des exigences de biodiversité par exemple...). Une liste trop restrictive de porteurs de projets éligibles ne permettant pas l'éligibilité notamment des établissements publics fonciers (sur la thématique du traitement des friches notamment).

4.3 d - Niveaux d'avancement

Sur les 940 millions d'euros prévus pour le développement urbain intégré dans le cadre de la programmation FEDER-FSE 2014-2020, **50,4%** avaient été programmés au **31 mars 2020**.

1 208 projets étaient financés par le FEDER et le FSE au titre du développement urbain pour un investissement total de 1,5 milliard d'euros, et **474 millions d'euros UE**³⁹.



Les projets urbains sont en très grande majorité financés par le **FEDER**. Si le FEDER représente 96% des montants UE programmés, il représente 86% des projets programmés.

Fonds	Montants UE programmés	Nombre de projets
FEDER	453 465 575 €	1 043
FSE	20 681 190 €	165
Total général	474 146 766 €	1 208

Le POR Île-de-France 2014-2020 est l'un des **deux seuls programmes** 2014-2020 à avoir programmé **FSE** par le biais du développement urbain intégré.

Taux de cofinancement moyen d'un projet :

- FEDER : 30%
- FSE : 48%

Montant médian d'un projet (coût total):

- FEDER : 572 k€
- FSE : 184 k€

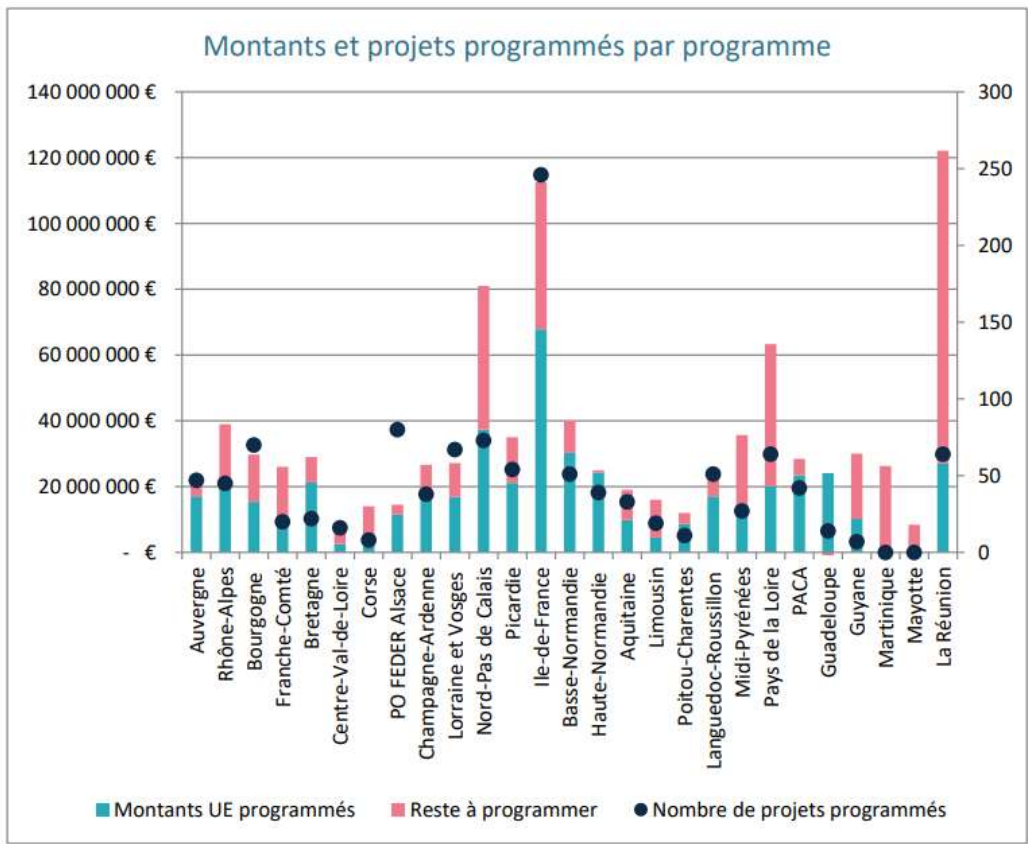
On observe des différences dans les typologies de projets en fonction des fonds : **les projets urbains cofinancés par le FSE sont en général des projets de moindre envergure en termes financiers** mais obtiennent un **cofinancement plus important** que ceux cofinancés par le FEDER.

Les POR Île-de-France et La Réunion envisageaient les **enveloppes les plus importantes** dédiées à l'urbain sur la programmation 2014-2020 et l'Île-de-France présentait au 31 mars 2020 le montant programmé le plus important des POR français avec **plus de 67,8 M€ UE programmés**. Ce n'est néanmoins pas le taux de programmation le plus élevé, les PO de Guadeloupe (107%), Haute-Normandie (97%) ou SUD-PACA (82%) voyant leur programmation beaucoup plus avancée à la même date.

³⁹ Les données de programmation citées dans cette partie sont datées du **31 mars 2020**.

Source : Etat d'avancement du volet urbain des programmes opérationnels FEDER-FSE-IEJ 2014-2020, au 31 mars 2020, L'Europe s'engage en France – Réseau Europe Urbain

Au **31 mars 2020**, le volet urbain du POR Île-de-France 2014-2020 atteint **60% de programmation**, soit 67,8 M€ UE (sur 112,5 M€ maquetés) engagés sur **246 projets**.





5. ANNEXES

5.1 Liste des acteurs interviewés

Plus d'une vingtaine de personnes ont été sollicitées à travers des entretiens téléphoniques/visio semi-directifs. Il s'agit des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions en faveur de l'urbain (autorité de gestion, Territoires ITI, porteurs de projets).

Liste des structures et personnes sollicitées

Organismes	NOM	FONCTION
AUTORITE DE GESTION		
DAE	Jean-Bernard SPINAT	Chef du service instruction et gestion du PR FEDER-FSE
	Charles AFFATICATI	Référent OI - ITI
	Marielle DIAKITE	Chargée de mission OI - ITI
Pôle Logement et Transports Direction logement et renouvellement urbain Service Renouvellement Urbain	Srinouvelou ADY	Chef du service Renouvellement Urbain
Pôle politiques sportives, de santé, de solidarité et de modernisation Direction des sports, des loisirs et de la citoyenneté Service action sociale santé et famille	Laure BAEZA	Chargée de mission Solidarités
TERRITOIRES ITI		
CA Melun Val de Seine	Teresa CAMERINO	Chargée de mission ITI
EPT Grand Paris Grand Est	Maya MAHMOUD	Chargée de mission ITI et projets européens
Grand Paris Sud Est Avenir	Basile BENTEGEAT	Chef de projet Europe et partenariats financiers
Grand Orly Seine Bièvre	Philippe BORS	Chargé de mission fonds européens - FEDER
	Claire TIRONE-MAYEUR	Chargée de mission fonds européens
Paris Terre d'Envol	Fabrice LEVI (DGA)	(Chef de projet ITI) Directeur Général Adjoint – Politiques territoriales
EPT Plaine Commune	Elisa GUILLOU	Cheffe de projet Investissement Territorial Intégré (ITI)/Chargée de mission Europe
EPT Vallée Sud Grand Paris	Justine CORFDIR	Chef de projet fonds européens
Grand Paris Seine et Oise	Liudmila ISMAGILOVA	Chargée de mission Europe et Communes
Grand Paris Sud	Lucie COULAND	Chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels
CA Cergy-Pontoise	Mireille NIQUET	Chargée de mission - cellule financements
CA Roissy Pays de France	Driss BZIOUAT	Coordinateur du PLIE
	Tibisaï MEJIAS	Chargée de Mission ITI

CA Saint-Quentin-en-Yvelines	Sandrine MARTIN	Cheffe de projet ITI
Ville de Paris	Véronique Avril Juliette LIMOUZIN	Service Politique de la Ville Chargée de mission cofinancements
GIP Versailles	Christophe MACAUX	Responsable Fonds structurels européens
PORTEURS DE PROJETS		
GIP FCIP de l'académie de Versailles	Joëlle POCHELU	Conseillère en formation continue
Toit et Joie	Lucie GUITARD	
Commune de Garges-lès-Gonesse	Michel RIEDEL	Responsable de la Maison des Langues
Ville de Montreuil	Sonia PIETTRE	
ADOMA	Grégoire Caffin-Le Dû	
Association ACINA	Jeanne REIG	Responsable administrative et Financière
Une femme Un toit	Amandine MARAVAL	
Partenaires pour la ville à Saint-Denis	Hanan MILOUDI	Directrice
Mairie de Paris	Fabienne Gasecki	Cheffe de la Division Etudes et Travaux
Ville de Montreuil	Julie Hannyoyr	Paysagiste – Service Espace public et mobilité
Mairie de la Rochette	Monique CASAFINA	Directrice Générale des Services
Commune de Montfermeil	Nadine Laurent Aurélié Perron	DAFST Directrice de la Vie des Quartiers et Citoyenneté
Conseil départemental du Val-de-Marne	Valentin MARC	Ingénieur travaux
Ville de Vitry-sur-Seine	Clémentine DELAMOUR	Chargée d'études et d'opérations voirie Direction Voirie Environnement

5.2 Trames d'entretiens

5.2 a - Guide d'entretien auprès de l'AG et des Territoires ITI

Nota : ce document constitue **un guide indicatif** permettant aux consultants de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser avec les gestionnaires et partenaires à interviewer dans le cadre de la démarche. L'objectif est de recueillir l'avis des acteurs clés du programme sur les premiers résultats et effets de l'intervention ou encore au regard des modalités de mise en œuvre actuellement en vigueur. L'échange doit également permettre d'aborder les perspectives à envisager afin de mieux répondre aux besoins des territoires.

Les positionnements et actions des porteurs sollicités étant diverses, les questionnements seront adaptés par les consultants lors de l'échange en fonction de la structure, au regard de la fonction de l'interlocuteur, de sa connaissance des programmes opérationnels et de la thématique étudiée.

A – Préambule

- Rappel des finalités des travaux par le consultant
- Présentation de la personne interviewée / ses fonctions / la structure représentée, le cas échéant.

B – Stratégie retenue au moment de l'élaboration du PO

- Quelles étaient les principales préoccupations lors de l'élaboration du PO 2014-2020 ? Les diagnostics initiaux vous paraissent-ils pertinents et en cohérence avec les objectifs du PO ?
- Le ciblage territorial des stratégies ITI vous paraît-il pertinent ? Quels critères ont guidé la sélection des ITI au moment de l'élaboration du PO ? Cohérence avec le périmètre géographique des projets ? des besoins ?
- Comment les territoires ont-ils été associés aux réflexions au moment de l'élaboration du PO ?
- Les projets soutenus vous paraissent-ils cohérents avec la stratégie des ITI et les objectifs recherchés ?
 - *Stratégie des programmes* : les règles spécifiques fixées dans les PO ont-elles généré des blocages (types de projets éligibles, types de porteurs de projets visés, critères de sélection, nature de dépenses éligibles et formes des soutiens, lignes de partage FEDER/FSE ou FSE régional/FSE national ...) ?
 - *Stratégies locales sur* :
 - *l'habitat et la transition énergétique* :
 - *l'insertion et la lutte contre les discriminations*
 - *la revitalisation urbaine et/ou les continuités écologiques*

C – Dynamique d'avancement des mesures

- Comment qualifieriez-vous la dynamique de programmation des ITI ? Quel taux de programmation et de paiement observent-t-on à ce jour ?
- Les opérations programmées vous paraissent-elles conformes aux stratégies initiales ? conformes aux cibles prévues pour 2018 et 2023 ?
- Quelle typologie de projets retrouve-t-on au sein des projets programmés ? Quels sont les projets les plus récurrents sur chacun des thèmes évalués :
 - *l'habitat et la transition énergétique*
 - *l'insertion et la lutte contre les discriminations*
 - *la revitalisation urbaine*

- *les continuités écologiques*

- ➔ Quels sont les principaux facteurs explicatifs des dynamiques et freins constatés actuellement (distinguer les dynamiques selon les Priorités d'Investissements mobilisées) ? (maturité des projets ? enveloppes financières adéquates ? cofinancements ? mobilisation de l'animation ? capacité d'ingénierie administrative des porteurs ? ...)
- ➔ Sur quels types de projets constatez-vous éventuellement des difficultés (projets ayant des difficultés à émerger) ?

➔ ***D – Résultats et impacts***

- ➔ Quels étaient les principaux résultats et effets recherchés / quels sont les principaux résultats / effets observables ? :
 - *Sur l'habitat et la transition énergétique:*
 - *l'insertion et la lutte contre les discriminations*
 - *la revitalisation urbaine et/ou les continuités écologiques*

Selon vous, quels sont les principaux impacts des mesures ?

- ➔ Exemple d'effets/impacts attendus/observés :
 - **Impact territorial** : meilleure attractivité des territoires, augmentation de la notoriété/ amélioration de l'image du territoire, d'un quartier, désenclavement des territoires ;
 - **Impact économique** : création d'emplois, création d'entreprise, insertion professionnelle, attractivité économique du territoire, ...;
 - **Impact dans la relation avec les usagers** : efficacité des services, meilleure accessibilité aux services, contenus, ...;
 - **Impact environnemental** : contribution à la réduction des GES et de l'empreinte carbone, prise de conscience des pratiques responsables liées à la transition énergétique (efficacité énergétique, biodiversité en zone urbaine ...);
 - **Impact social** : amélioration de l'accès aux services dans les territoires les plus isolés, contribution à la réduction des fractures sociales et économiques et développement de l'inclusion des personnes en situation économique et sociale difficile et des personnes isolées, ... ;
 - **Impact en termes d'éducation et de formation des personnes ciblées** : acquisition de nouvelles compétences, diversification des compétences, meilleure employabilité, ... ;
 - **Impact sur la dynamique partenariale** : création de nouveaux partenariats, structuration d'un réseau d'acteurs socioéconomiques, amélioration de la gouvernance, mutualisation de ressources, d'équipements, ...;
 - **Impact sur la dynamique de services** : création de nouveaux services, créativité du territoire et de ses acteurs, demande de nouveaux services par les professionnels, les citoyens, ... ;
 - **Autres impacts**
- ➔ Selon votre expérience, les projets soutenus se sont-ils équitablement répartis sur le territoire ? Comment expliquer les éventuelles disparités ?
- ➔ La contribution FEDER et/ou FSE apporte-t-elle une valeur ajoutée dans la réalisation des projets ? Le soutien du programme a-t-il favorisé la mise en œuvre de projets plus ambitieux ? Les projets auraient-ils vu le jour sans la contribution du programme ? Existe-t-il une réelle incitativité (financière et/ou stratégique) des PO ?
- ➔ Quels projets financés par le FEDER et/ou le FSE ont fait l'objet d'une mutualisation de ressources, d'équipements, de moyens dans les ITI d'Île de France ? Selon vous, cette mutualisation de projets, d'équipements, de ressources a-t-elle été un facteur d'accélération du développement du numérique dans les territoires et à l'échelle régionale ?

- Selon vous, les réalisations du PO contribuent-elles de manière significative à l'évolution de la situation régionale en matière d'aménagement durable, de revitalisation urbaine et d'inclusion sociale ?
- L'aide du FEDER et/ou du FSE a-t-elle eu un effet levier sur les projets soutenus ?

E – Mise en œuvre

- Comment s'articulent les relations entre l'AG et les ITI ? Les interlocuteurs sont-ils clairement identifiés ?
- Les modalités d'échanges entre les différents acteurs (AG, OI) vous paraissent-elles adaptées ?
- Comment s'articule l'animation territoriale ? Combien d'ETP dédié à l'accompagnement des porteurs de projets ? Cela vous paraît-il suffisant par rapport aux besoins d'animation ? Quels outils mobilisés ? (ex : *Nombre d'appels à projets, partenaires mobilisés, événements ...*) Difficultés rencontrées ? Plus-value identifiée ?
- Quelle articulation des cofinancements avec les autres outils existants, en matière de :
 - Transition énergétique (crédits Région, ADEME ?)
 - Renouveau urbain et accès aux services (ANRU, contrat de villes, etc...)
 - Insertion et lutte contre les discriminations ? Liens entre les dispositifs d'insertion et l'accès à l'emploi ? (notamment via des projets d'accompagnement à l'entrepreneuriat ?) Effets sur les publics dits sensibles (demandeurs d'emploi, décrocheurs, inactifs) ?

F – Conclusions et perspectives

- Quelles perspectives de programmation escomptez-vous d'ici la clôture du PO ?
 - Type de projets ?
 - Montants moyens ?
 - Délais de mise en œuvre ?
 - Articulation des co-financements ?
- Les enjeux de programmation pour les prochains programmes 2021/2027 : typologies de projets ? critères de sélection des territoires ? modalités de mise en œuvre à privilégier ? articulation avec d'autres outils/initiatives ?
- Y a-t-il des partenaires avec lesquels vous pensez indispensable de travailler prioritairement au cours de la prochaine programmation ? Lesquels et pourquoi ?
- Quelles sont les conditions de réussite ou « bonnes pratiques » pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le futur PO ?
- Quels obstacles pensez-vous rencontrer dans la mise en œuvre de la prochaine programmation ? Comment pensez-vous les surmonter ou les anticiper ?
- Y a-t-il des points particuliers de notre mission sur lesquels vous souhaitez tout particulièrement attirer notre attention ?

5.2 b - Guide d'entretien auprès des porteurs de projets – Habitat / Transition énergétique

Nota : ce document constitue **un guide indicatif** permettant aux consultants de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser avec les porteurs de projets à interviewer dans le cadre de la démarche. L'objectif est de recueillir l'avis des bénéficiaires du programme sur les premiers résultats et effets de l'intervention ou encore au regard des modalités de mise en œuvre actuellement en vigueur. L'échange doit également permettre d'aborder les perspectives à envisager afin de mieux répondre aux besoins des territoires. Les positionnements et actions des porteurs de projets sollicités étant divers, les questionnements seront adaptés par les consultants lors de l'échange en fonction de la structure, au regard de la fonction de l'interlocuteur, de sa connaissance des programmes opérationnels et de la thématique étudiée.

A – Préambule

- Rappel des finalités des travaux par le consultant
- Présentation de la personne interviewée / ses fonctions / la structure représentée, le cas échéant.
- Présentation sommaire du projet cofinancé (ou déposé) par les fonds européens (rappel de la finalité, de la taille, du montant, du calendrier ...)

B – Genèse et contenu du projet

- Pouvez-vous préciser la genèse de votre projet (éléments déclencheurs, besoins identifiés, réponse à des besoins identifiés sur votre territoire, ...) ?
- Quels étaient les objectifs initiaux du projet (quantitatifs, qualitatifs) ? Ont-ils évolué au cours de votre projet ?
 - Développement d'infrastructures socio-économique ;
 - Rénovation de l'habitat ;
 - Amélioration aux services ;
 - Accompagnement à l'insertion ;
 - ...
- Concrètement, sur quels aspects/étapes de votre projet, le FEDER, est-il intervenu ? A quelle hauteur votre projet est-il financé par le POR (en volume et en % du montant total du projet) ?

C – Mise en œuvre

- Comment avez-vous eu connaissance des aides au financement proposées par le FEDER sur votre territoire ? (*Internet, newsletter, réunions d'information, etc...*) ?
- Comment appréciez-vous la qualité du contenu de l'information initiale sur l'opportunité du financement (accessibilité et clarté de l'information, quels supports de communication) ? Les interlocuteurs clés étaient-ils facilement identifiables ?
- Les critères d'éligibilité / modalités de candidatures étaient-ils clairs ? adaptés par rapport à votre besoin ?
- Aviez-vous par le passé déjà monté un projet FEDER ou FSE ?
- Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour mener à bien votre projet ?
 - Sur le plan administratif ?
 - Sur le plan technique ?Si oui, quelle en a été la valeur ajoutée ?

D – Résultats - Effets

- Quels étaient les résultats immédiats et les changements attendus lors de l'élaboration du projet ?
- Les résultats ont-ils été atteints (ou le seront-ils prochainement) ? Si non, pour quelles raisons ?
- Quels sont les principaux résultats / effets observables de votre projet, en termes de :
 - Lutte contre l'habitat précaire** : accès à un logement équipé d'infrastructures de base (électricité, eau ...), scolarisation des enfants ...
 - Lutte contre la précarité énergétique** : logements rénovés (logements sociaux et/ou copropriétés), Actions menées auprès des maîtres d'ouvrage, suivi des performances énergétiques, diminution des charges énergétiques pour les ménages, diminution des gaz à effets de serre et polluants atmosphériques ...
- Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans la réalisation de votre projet ?
- Pouvez-vous préciser les types effets/impacts du financement FEDER (attendus ou observés) ?
- Pouvez-vous préciser les effets/impacts de votre projet (attendus ou observés) ?
 - Ex. :
 - Diminution des charges,
 - Amélioration des conditions de vie confort thermique des logements
 - Baisse des consommations et réduction de la facture énergétique
 - Prise de conscience et transformation des usages en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques
 - Renforcement de la dynamique partenariale
 - Autres impacts ?
- Concernant les effets attendus, selon vous dans quels délais seront-ils observables ?
- Concernant votre projet, pouvez-vous préciser les indicateurs suivants :
 - Nombre de personnes ou ménages concernés par le projet ?
 - Économies d'énergie réalisées ?
- Le FEDER a-t-il apporté une valeur ajoutée à votre projet ? Avait-elle été identifiée au démarrage ? Si oui, était-elle sur- ou sous-évaluée par rapport aux résultats attendus ?
- Le projet aurait-il été mené sans la contribution du FEDER ? Jugez-vous celle-ci incitative ?
- Selon vous, la mobilisation du FEDER a-t-elle eu des effets sur :
 - Les délais de réalisation de votre projet ?
 - L'ambition et la qualité du projet ?
 - L'orientation et la stratégie de votre projet ?
 - L'envergure de votre projet ?
 - Autres types d'effets potentiels ?
- Avez-vous obtenu des résultats non attendus lors de la mise en œuvre de votre projet ? Si oui, lesquels ?
- Est-il prévu de communiquer sur ses effets ? De quelle manière ? : bouche-à-oreille, affiches, rapports d'activité, sites internet, événements, réseaux sociaux, autres médias, ...
- Votre projet a-t-il été déclencheur d'autres projets sur le sur votre territoire ? Si oui, dans quels domaines ? Par quel(s) acteur(s) ce (ces) projet(s) a (ont)-il(s) été mené(s) ?

E – Conclusions et perspectives

- Quels enseignements tirez-vous de votre expérience de porteur de projet FEDER ?
- Quelles actions conviendrait-il de mettre en œuvre pour optimiser le FEDER ? Quels sont, selon vous, les améliorations nécessaires à apporter ? Qu’attendez-vous de la prochaine programmation FEDER ?
- D’après vous, quels sont les enjeux en faveur de l’habitat et de lutte contre la précarité énergétique pour le prochain programme FEDER 2021/2027 ?
- Identifiez-vous des conditions de réussite ou « bonnes pratiques » pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le futur programme ?
- Pensez-vous mobiliser les crédits UE dans les années à venir ? Si oui, pour quel type de projet et à quel horizon ?

5.2 c - Guide d'entretien auprès des porteurs de projets – Insertion / Discriminations

Nota : ce document constitue **un guide indicatif** permettant aux consultants de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser avec les porteurs de projets à interviewer dans le cadre de la démarche. L'objectif est de recueillir l'avis des bénéficiaires du programme sur les premiers résultats et effets de l'intervention ou encore au regard des modalités de mise en œuvre actuellement en vigueur. L'échange doit également permettre d'aborder les perspectives à envisager afin de mieux répondre aux besoins des territoires.

Les positionnements et actions des porteurs de projet sollicités étant divers, les questionnements seront adaptés par les consultants lors de l'échange en fonction de la structure, au regard de la fonction de l'interlocuteur, de sa connaissance des programmes opérationnels et de la thématique étudiée.

A – Preamble

- Rappel des finalités des travaux par le consultant
- Présentation de la personne interviewée / ses fonctions / la structure représentée, le cas échéant.
- Présentation sommaire du projet cofinancé (ou déposé) par les fonds européens (rappel de la finalité, de la taille, du montant, du calendrier ...)

B – Genèse et contenu du projet

- Pouvez-vous préciser la genèse de votre projet (éléments déclencheurs, besoins identifiés, réponse à des besoins identifiés sur votre territoire, ...) ?
- Quels étaient les objectifs initiaux du projet (quantitatifs, qualitatifs) ? Quelle était la nature des actions menées par le projet ? Ont-ils évolué au cours de votre projet ?
 - Insertion socioprofessionnelle de populations marginalisées ;
 - Lutte contre les discriminations ;
 - Mesures en faveur de l'égalité F/H ;
 - Accès aux soins / aux droits
 - Habitat en faveur des populations marginalisées
 - Apprentissage du français
 - ...
- Concernant votre projet, pouvez-vous préciser les indicateurs suivants :
 - Nombre de personnes accompagnées dans le cadre du projet ?
 - Nombre de personnes accompagnées ayant trouvé un emploi ? / obtenu une nouvelle qualification ?
 - Accès aux services de santé ?
- Concrètement, sur quels aspects/étapes de votre projet, le FSE/FEDER est-il intervenu ? A quelle hauteur votre projet est-il financé par le POR (en volume et en % du montant total du projet) ?

C – Mise en œuvre

- Comment avez-vous eu connaissance des aides au financement proposées par les fonds UE sur votre territoire ? (*Internet, newsletter, réunions d'information, etc...*) ?

- ➔ Comment appréciez-vous la qualité du contenu de l'information initiale sur l'opportunité du financement (accessibilité et clarté de l'information, quels supports de communication) ? Les interlocuteurs clés étaient-ils facilement identifiables ?
- ➔ Les critères d'éligibilité / modalités de candidatures étaient-ils clairs ? adaptés par rapport à votre besoin ?
- ➔ Aviez-vous par le passé déjà monté un projet FEDER ou FSE ?
- ➔ Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour mener à bien votre projet ?
 - Sur le plan administratif ?
 - Sur le plan technique ?
 Si oui, quelle en a été la valeur ajoutée ?

D – Résultats - Effets

- ➔ Quels étaient les résultats immédiats et les changements attendus lors de l'élaboration du projet ?
- ➔ Les résultats ont-ils été atteints (ou le seront-ils prochainement) ? Si non, pour quelles raisons ?
- ➔ Quels sont les principaux résultats / effets observables de votre projet, en termes de :
 - **Accompagnement de populations marginalisées** (Roms) : appui à la parentalité / à la scolarisation des enfants, apprentissage du français, insertion professionnelle, accès aux droits, aux soins, lutte contre les discriminations ...
 - **Accompagnement et formation-action contre la discrimination** : actions en faveur de l'égalité d'accès à la santé, apprentissage du français, sensibilisation des acteurs du territoire (employeurs, entreprises, acteurs sociaux ...) à la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femmes / hommes ...
- ➔ Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans la réalisation de votre projet ?
- ➔ Pouvez-vous préciser les types effets/impacts du financement FSE (attendus ou observés) pour votre organisation et/ou votre territoire ?
 - **Impact économique** : création d'emplois, accès des femmes à l'emploi, amélioration des conditions de vie et d'insertion professionnelle, attractivité du territoire, ...;
 - **Impact organisationnel** : amélioration des process d'intervention des dispositifs de lutte contre les discriminations, partage de bonnes pratiques, qualité de l'accompagnement, efficacité des dispositifs mis en œuvre, ... ;
 - **Impact dans la relation avec les usagers** : efficacité des services, meilleure accessibilité de l'information et des services (accès au droit, etc...), ...;
 - **Impact social** : amélioration de l'accès aux services de base pour les populations les plus fragiles, contribution à la réduction des fractures sociales et économiques et développement de l'inclusion des personnes en situation économique et sociale difficile et des personnes isolées,
 - **Impact en termes d'éducation et de formation des personnes ciblées** : meilleure maîtrise de la langue française, acquisition de nouvelles compétences, diversification des compétences, meilleure employabilité, remotivation et confiance en soi... ;
 - **Impact sur la dynamique partenariale** : création de nouveaux partenariats, structuration d'un réseau d'acteurs du social, amélioration de la gouvernance, mutualisation de ressources, d'équipements, ...;
 - **Autres impacts ?**
- ➔ Concernant les effets attendus, selon vous dans quels délais seront-ils observables ?
- ➔ Le FSE a-t-il apporté une valeur ajoutée à votre projet ? Avait-elle été identifiée au démarrage ? Si oui, était-elle sur- ou sous-évaluée par rapport aux résultats attendus ?
- ➔ Le projet aurait-il été mené sans la contribution du FSE ? Jugez-vous celle-ci incitative ?

- ➔ Selon vous, la mobilisation du FSE a-t-elle eu des effets sur :
 - Les délais de réalisation de votre projet ?
 - L'ambition et la qualité du projet ?
 - L'orientation et la stratégie de votre projet ?
 - L'envergure de votre projet ?
 - Autres types d'effets potentiels ?
- ➔ Avez-vous obtenu des résultats non attendus lors de la mise en œuvre de votre projet ? Si oui, lesquels ?
- ➔ Est-il prévu de communiquer sur ses effets ? De quelle manière ? : bouche-à-oreille, affiches, rapports d'activité, sites internet, événements, réseaux sociaux, autres médias, ...
- ➔ Votre projet a-t-il été déclencheur d'autres projets sur le sur votre territoire ? Si oui, dans quels domaines ? Par quel(s) acteur(s) ce (ces) projet(s) a (ont)-il(s) été mené(s) ?

E –Conclusions et perspectives

- ➔ Quels enseignements tirez-vous de votre expérience de porteur de projet FEDER-FSE ?
- ➔ Quelles actions conviendrait-il de mettre en œuvre pour optimiser les fonds UE ? Quels sont, selon vous, les améliorations nécessaires à apporter ? Qu'attendez-vous de la prochaine programmation ?
- ➔ D'après vous, quels sont les enjeux en faveur de l'insertion sociale et lutte contre les discriminations pour le prochain programme 2021/2027 :
- ➔ Identifiez-vous des conditions de réussite ou « bonnes pratiques » pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le futur programme ?
- ➔ Pensez-vous mobiliser les crédits UE dans les années à venir ? Si oui, pour quel type de projet et à quel horizon ?

5.2 d - Guide d'entretien auprès des porteurs de projets – Revitalisation / Biodiversité

Nota : ce document constitue **un guide indicatif** permettant aux consultants de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser avec les porteurs de projets à interviewer dans le cadre de la démarche. L'objectif est de recueillir l'avis des bénéficiaires du programme sur les premiers résultats et effets de l'intervention ou encore au regard des modalités de mise en œuvre actuellement en vigueur. L'échange doit également permettre d'aborder les perspectives à envisager afin de mieux répondre aux besoins des territoires.

Les positionnements et actions des porteurs de projets sollicités étant divers, les questionnements seront adaptés par les consultants lors de l'échange en fonction de la structure, au regard de la fonction de l'interlocuteur, de sa connaissance des programmes opérationnels et de la thématique étudiée.

A – Préambule

- Rappel des finalités des travaux par le consultant
- Présentation de la personne interviewée / ses fonctions / la structure représentée, le cas échéant.
- Présentation sommaire du projet cofinancé (ou déposé) par les fonds européens (rappel de la finalité, de la taille, du montant, du calendrier ...)

B – Genèse et contenu du projet

- Pouvez-vous préciser la genèse de votre projet (éléments déclencheurs, besoins identifiés, réponse à des besoins identifiés sur votre territoire, ...) ?
- Quels étaient les objectifs initiaux du projet (quantitatifs, qualitatifs) ? La nature des actions portées ? Ont-ils évolué au cours de votre projet ?
ex :
 - Création ou réhabilitation d'équipements publics de proximité ;
 - Favoriser l'implantation d'entreprises au niveau local
 - Favoriser l'attractivité du quartier
 - ...
- Concernant votre projet, pouvez-vous préciser les indicateurs suivants :
 - Superficie de continuité écologique créée ou maintenue ?
 - Nb d'entreprises par habitant sur le territoire
 - Nb d'équipement public de proximité sur le territoire ?
- Concrètement, sur quels aspects/étapes de votre projet, le FEDER est-il intervenu ? A quelle hauteur votre projet est-il financé par le POR (en volume et en % du montant total du projet) ?

C – Mise en œuvre

- Comment avez-vous eu connaissance des aides au financement proposées par le FEDER sur votre territoire ? (*Internet, newsletter, réunions d'information, etc...*) ?
- Comment appréciez-vous la qualité du contenu de l'information initiale sur l'opportunité du financement (accessibilité et clarté de l'information, quels supports de communication) ? Les interlocuteurs clés étaient-ils facilement identifiables ?
- Les critères d'éligibilité / modalités de candidatures étaient-ils clairs ? adaptés par rapport à votre besoin ?

- ➔ Aviez-vous par le passé déjà monté un projet FEDER ou FSE ?
- ➔ Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour mener à bien votre projet ?
 - Sur le plan administratif ?
 - Sur le plan technique ?
 Si oui, quelle en a été la valeur ajoutée ?
- ➔ Quelle articulation des cofinancements avec les autres outils existants, en matière de renouvellement urbain et accès aux services ? Avez-vous bénéficié d'autres types de cofinancements ? (ANRU, contrat de villes, etc...)

D – Résultats - Effets

- ➔ Quels étaient les résultats immédiats et les changements attendus lors de l'élaboration du projet ?
- ➔ Les résultats ont-ils été atteints (ou le seront-ils prochainement) ? Si non, pour quelles raisons ?
- ➔ Quels sont les principaux résultats / effets observables de votre projet, en termes de :
 - Revitalisation urbaine** : Amélioration de la diversité des fonctions dans les QPV en termes de bureaux, commerces, activités économiques ..., Amélioration de l'accès aux services et équipements publics ...
 - Préserver la biodiversité** : augmentation de la superficie de zones en continuité écologiques, préservation ou création d'infrastructures favorisant la préservation de la biodiversité : Trame Verte et Bleue ...
- ➔ Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans la réalisation de votre projet ?
- ➔ Pouvez-vous préciser les types effets/impacts du financement FEDER (attendus ou observés) pour votre organisation et/ou votre territoire ?
 - **Impact territorial** : meilleure attractivité du territoire, augmentation de la notoriété/ amélioration de l'image du territoire/quartier, désenclavement du territoire, ... ;
 - **Impact économique** : création d'emplois dans le secteur, amélioration des conditions de vie, attractivité du territoire, ...;
 - **Impact dans la relation avec les usagers** : efficacité des services, meilleure accessibilité aux services / équipements, contenus, ...;
 - **Impact environnemental** : contribution à la préservation de la biodiversité, prise de conscience et transformation des usages en faveur de l'environnement... ;
 - **Impact social** : amélioration de l'accès aux services de base pour les populations les plus fragiles, contribution à la réduction des fractures sociales et économiques et développement de l'inclusion des personnes en situation économique et sociale difficile et des personnes isolées... ;
 - **Impact sur la dynamique partenariale** : création de nouveaux partenariats, structuration d'un réseau d'acteurs du social, amélioration de la gouvernance, mutualisation de ressources, d'équipements, ...;
 - **Autres impacts** ?
- ➔ Concernant les effets attendus, selon vous dans quels délais seront-ils observables ?
- ➔ Le FEDER a-t-il apporté une valeur ajoutée à votre projet ? Avait-elle été identifiée au démarrage ? Si oui, était-elle sur- ou sous-évaluée par rapport aux résultats attendus ?
- ➔ Le projet aurait-il été mené sans la contribution du FEDER ?
- ➔ Selon vous, la mobilisation du FEDER a-t-elle eu des effets sur :
 - Les délais de réalisation de votre projet ?

- L'ambition et la qualité du projet ?
- L'orientation et la stratégie de votre projet ?
- L'envergure de votre projet ?
- Autres types d'effets potentiels ?
- ➔ Avez-vous obtenu des résultats non attendus lors de la mise en œuvre de votre projet ? Si oui, lesquels ?
- ➔ Est-il prévu de communiquer sur ses effets ? De quelle manière ? : bouche-à-oreille, affiches, rapports d'activité, sites internet, événements, réseaux sociaux, autres médias, ...
- ➔ Votre projet a-t-il été déclencheur d'autres projets sur le sur votre territoire ? Si oui, dans quels domaines ? Par quel(s) acteur(s) ce (ces) projet(s) a (ont)-il(s) été mené(s) ?

E –Conclusions et perspectives

- ➔ Quels enseignements tirez-vous de votre expérience de porteur de projet FEDER ?
- ➔ Quelles actions conviendrait-il de mettre en œuvre pour optimiser le FEDER ? Quels sont, selon vous, les améliorations nécessaires à apporter ? Qu'attendez-vous de la prochaine programmation FEDER ?
- ➔ D'après vous, quels sont les enjeux en faveur de l'environnement et de la revitalisation urbaine pour le prochain programme FEDER 2021/2027 ?
- ➔ Identifiez-vous des conditions de réussite ou « bonnes pratiques » pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le futur programme ?
- ➔ Pensez-vous mobiliser les crédits UE dans les années à venir ? Si oui, pour quel type de projet et à quel horizon ?



Votre correspondant pour cette mission

Philippe KOUASSIVI

kouassivi@teriteo.fr

Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

En partenariat avec

ASTER Europe ✳

Appui stratégique et technique à l'action européenne en région